

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Pointe-à-Pitre

3-Les Orientations d'Aménagement et de programmation

Aout 2012

Sommaire

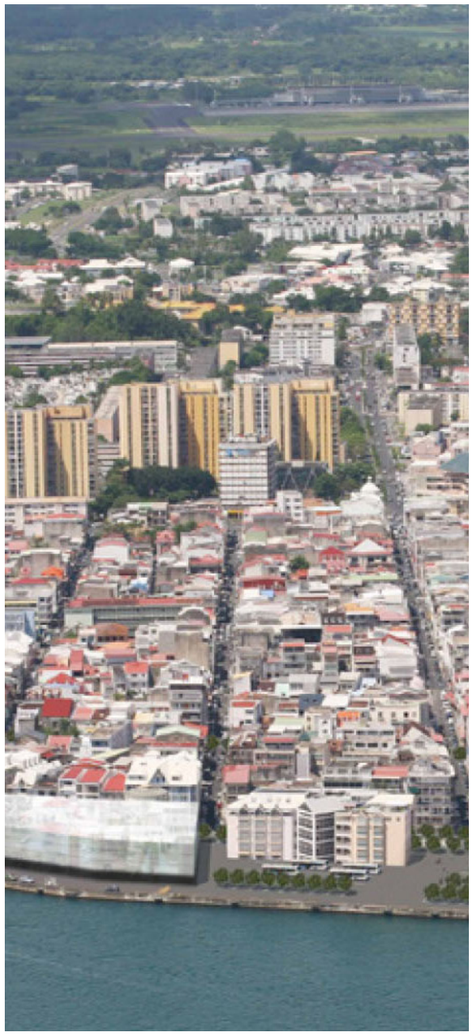

Opérations de Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre

- Orientation 1 - Rénovation Urbaine de Bergevin - Chanzy - Henri IV 3
- Orientation 2 - Rénovation Urbaine du Quartier de Lauricisque 8
  - A - Prescriptions générales 9
  - B - Prescriptions secteur Gabarre 14
  - C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine 18

Le littoral pointois

- Orientation 4 - Interface Portuaire 27
- Orientation 5 - Projet du Port Autonome 31

Le centre ville

- Orientation 6 - Opération d'Amélioration de l'Habitat 35
- Orientation 7 - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine 36

Les faubourgs

- Orientation 8 - Résorption de l'Habitat Insalubre 43

Darboussier

- Orientation 9 - Le Mémorial ACTe 45
- Orientation 10 - Maîtrise d'oeuvre urbaine du quartier de Darboussier 48

Fouillole

- Orientation 11 - Projet d'aménagement de l'Université Antilles Guyane 53

L'agglomération

- Orientation 12 - Le Transport en Commun en Site Propre 56

Opérations de Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre

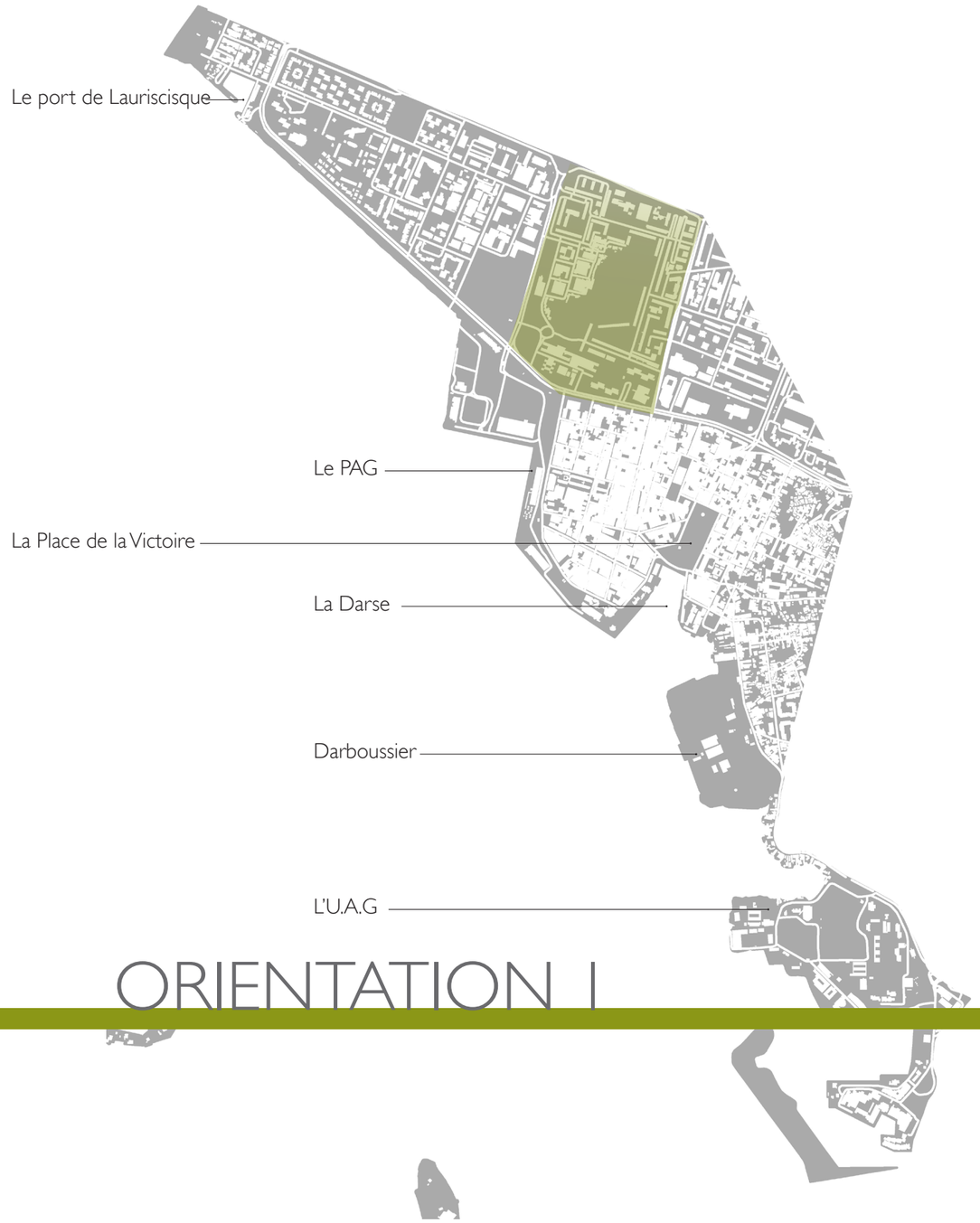

ORIENTATION I

I RUPAP 2

Projet d'urbanisme des quartiers de Chanzy, Henri IV et Bergevin

Orientation 1- RUPAP 2

Projet d'urbanisme des quartiers de Chanzy, Henri IV et Bergevin

Situation





Introduction

La démarche urbaine

Le projet de rénovation retenu vise un reformatage de l'ancien secteur RUPAP, par un rattachement plus fluide avec les quartiers environnants. L'objectif étant d'assurer le désenclavement de ce périmètre par la redéfinition d'une trame viaire plus lisible et mieux connectée au reste de la ville.

Le projet redessine des liens plus forts avec le reste de la ville, en s'appuyant sur une continuité plus naturelle avec la trame orthogonale du centre ancien d'une part, et avec celles plus recente des quartiers de l'Assainissement et de Lauricisque d'autre part. Cette recouture facilitera la lecture et le fonctionnement d'une ville plus mature.

Ainsi, le périmètre aménagé ne sera plus isolé par les axes de transit (boulevard Légitimus et avenue du Général de Gaulle) qui desservent prioritairement le centre-ville. Les quatre voies périphériques du périmètre opérationnel servent désormais de nourrice à un réseau secondaire interne qui fkuidifiera le secteur à reconstruire.



La forme et le contenu des nouveaux îlots découlent d'un aménagement optimal projeté sur le long terme. Celui-ci offre des souplesses de phasage liées au fait que les opérations se réaliseront au fur et à mesure des démolitions, sans pour autant pertuber le fonctionnement du quartier, compte tenu des nuisances qui seront générées.

Orientations, objectifs, vocation des espaces



Cette opération est cadrée par les sept thématiques déclinées ci-dessous:

Le mail à «Man Réau»

Le marché à Man Réau est une fonction emblématique de la mixité. Il constitue l'un des principaux ancrages économiques et patrimoniaux de ce quartier. Cette activités sera redéployée sur un vaste mail plyvalent aménagé à cette fin sur toute la longueur du quartier. Un nouvel espace public ponctué de tulipes photovoltaiques contribuera à l'animation et à l'attractivité du quartier. Il assurera une connexion directe de la frange Est de Grand-Camp depuis la porte Hibiscus jusqu'au centre Saint John Perse en se servant du vide partiel de l'îlot SECID. Ce vide constitue l'interface entre la vieille ville et le quartier rénové. Il est proposé un aménagement sous la forme d'une esplanade à étirer jusqu'aux façades d'en face.

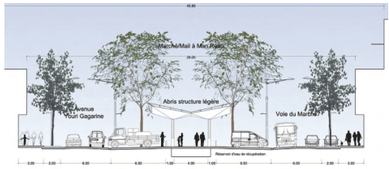

Un parc de la Mémoire

Le cimetière deviendra une pièce urbaine à part entière: ses contours seront requalifiés afin qu'il soit perçu comme un objet isolé, posé dans un parc urbain ouvert aux îlots qui le bordent. Cette ellpse verte réalisée en plusieurs phases, deviendra le prolongement naturel d'un corridor végétal qui reliera le parcours sportif de Lauriscisque au square Felix Eboué situé au quartier de l'Assainissement.



L'avenue du Général de Gaulle

L'avenue du G. de Gaulle est remarquable du fait de la prestance des arbres qui la bordent. Le projet confirme son statut d'axe urbain structurant, reliant plus clairement les terrains aménagés du port avec le quartier de Grand-Camp aux Abymes. En quelque sorte, le projet anticipe un axe qui sera bordé d'immeubles et d'activités sur ses deux cotés. Il amorcera un basculement de l'activité urbaine de l'Ouest de la vieille ville vers le quartier de Lauriscisque, et au Nord à Grand Camp et Raizet.

La «recouture»

La recouture avec les quartiers limitrophes au secteur Bergevin, Henrii IV, et Chanzy est la pierre angulaire du projet: elle est conditionnée par un nouveau dialogue entre des formes, des densités, mais aussi des vides aux qualités variées souvent complémentaires. Inspirés par les laisons organiques originelles, le projet propose de renouer avec des attaches viaires et des formes plus en rapport avec l'échelle humaine. Ainsi la volumétrie des nouveaux îlots de la bordure Sud du secteur, établiera un dialogue équilibré avec la forme du tisqsu ancien qui est en vis-à-vis. Afin d'harmoniser cette lecture unitaire entre vieillle ville et quartier renouvelé, il est prévu une transition progressive des masses bâties, qui se font face, manière de renouer avec un dessin originel, sans pour autant opter pour la grande rigueur du tracé en damier du centre ancien.



Orientation 1- RUPAP 2

Projet d'urbanisme des quartiers de Chanzy, Henri IV et Bergevin

Orientations, objectifs, vocation des espaces

Le bloc urbain

Le bloc urbain évoque une configuration d'îlots qui sous-tend un nouveau principe de mixité et de fonctionnement des espaces. Par cette appellation, est entendu un volume ouvert qui evoque une figure urbaine hybride, croisée entre les formes du centre ancien et celles des faubourgs de la Sortie Sud Est de Pointe-à-Pitre, riches d'usages a réinterpréter.

Le bloc urbain est un espace de densité variable qui concentre tous les «temps» de la ville. Il permet une libre association de toutes les fonctions de la cité. Les nouvelles densités, les hauteurs et les modes d'occupation des îlots y sont choisis en fonction des contraintes programmatiques.

Les blocs urbains orffrent des percées visuelles et piétonnes qui permettent non seulement de relier les îots, mais aussi d'assurer une pénétration efficace du vent et de la lumière.

S'agissant du rapport à la domanialité, l'aménagement des coeurs d'îlot devra possuer à traduire la perméabilité dont a besoin l'espace communautaire pour conforter sa mixité.

Sur l'ensemble des nouveaux îlots, les bâtiments s'implanteront à l'alignement de manière a reconstituer visuellement des limites rectilignes auxquelles participeront aussi les vides.

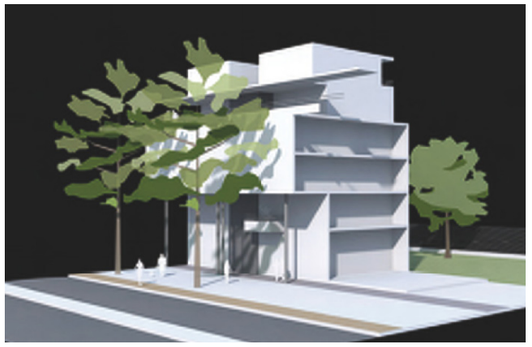



Les blocs urbains

L'architecture

Le règlement d'urbanisme traduit prioritairement la philosophie du projet urbain avant de contraindre le cadre bâti. Il est volontairement ouvert et oriente la démarche conceptuelle pour à la fois permettre une lecture homogène du quartier et autoriser une variété architecturale.

Des cahiers de prescriptions sont établis par îlots, fixant les objectifs tout en laissant une liberté d'interprétation aux concepteurs.

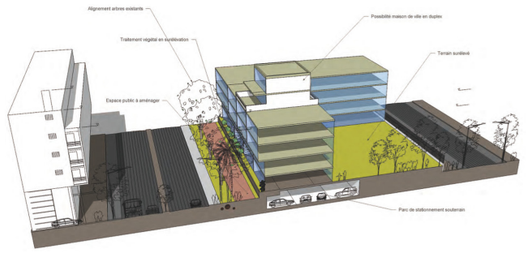

La future esplanade des Gares

Le stationnement des voitures aux étages des immeubles

Dans ce projet, le stationnement des véhicules est assuré sur les voies publiques et en intérieur d'îlot. A cette fin, toutes les emprises de voiries ont une largeur de plate-forme permettant le stationnement de chaque côté de la rue.

Dans certaines situations, et ce, afin d'économiser le foncier, nous proposons d'envisager des places de stationnement aux premiers étages des immeubles.



Repérage des démolitions

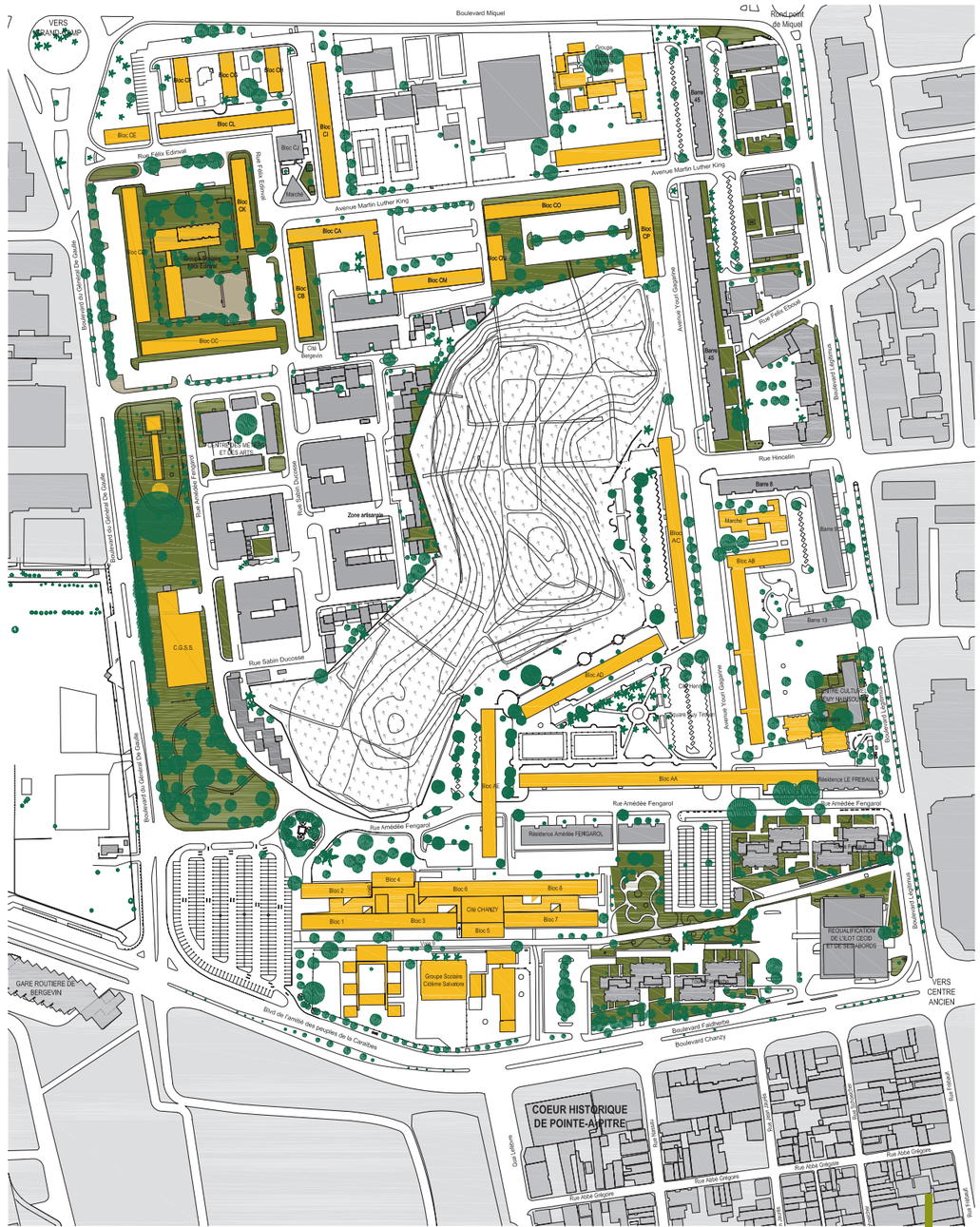



BATIMENTS ET OUVRAGES DEMOLIS

BATIMENTS CONSERVES

Orientation 1- RUPAP 2

Projet d'urbanisme des quartiers de Chanzy, Henri IV et Bergevin

Epannelage



Plan des espaces publics



Orientation 1- RUPAP 2

Projet d'urbanisme des quartiers de Chanzy, Henri IV et Bergevin



BÂTIMENTS CONSERVÉS EN 2014

BÂTIMENTS CONSTRUITS EN 2014

VOIES REPROFILEES EN 2014

2009	224 LLS Foncier Stade + 116 LLS RUPAP
2014	399 Logements RUPAP
TOTAL	739 logements avec 159 logements à trouver hors-site

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
Proposition de plan général d'urbanisme dans le cadre du projet RUPAP 2

PROPOSITION DE PHASAGE OPERATIONNEL DU PROJET D'AMENAGEMENT DES QUARTIERS CHANZY, HENRI IV ET BERGEVIN DANS LE CADRE DE L'APS URBANISME

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
VILLE DE POINTE-A-PITRE
Maître d'Ouvrage : S.I.G. (Société Immobilière de la Guadeloupe)
ICADE
AMO : ICADE

DATE: 03-06-08
ECHELLE: 1/1500
NUM.:
ILOT:
ZONE:

PLAN GENERAL OPTION 4 (Chanzy conservé) HORIZON 2014

modification:	désignation:	ind.

Concepteurs
Marc JALET & Emile ROMNEY
Résidence Raphaël Cipolin - Bât 114 - n°21-22 - rue du Chemin Neuf
97110 - Pointe-à-Pitre
E_mail: pile.et.face@wanadoo.fr
T. 0590 91.64.72
F. 0590.83.26.01

Bureau d'études techniques bâtiments
B.E.T.C.I.
20, rue de la Chapelle - ZI Jarry
E_mail: betci@groupe-encelade.fr
T. 0590.38.06.26
F. 0590.26.77.95

Bureau d'études techniques voiries et réseaux divers
INFRA - PLUS
21, rue Ferdinand Forest - ZI Jarry
97122 - Baie-Mahault
E_mail: infraplus@wanadoo.fr
T. 0590.26.88.22
F. 0590.26.53.73

Economiste
CARIBE CONSULTANTS
20, rue de la Chapelle
97122 - Baie-Mahault
E_mail: caribe.consultants@wanadoo.fr
T. 0590.95.15.28
F. 0590.98.15.88

Histoire, ingénierie culturelle
H2C
75, rue Jean Jaurès
97110 - Pointe-à-Pitre
E_mail: khoton@gmail.com
T. 0590.83.48.88
F. 0590.83.48.88

Bureau de contrôle
SOCOTEC
Centre Commercial - La Rocade - Grand Camp Nord
97142 - Les Abymes
E_mail: guadeloupe@socotec-antilles-guyane.fr
T. 0590.48.12.70
F. 0590.83.05.82

S.P.S.
APAVE
9, impasse les Palétuviers - Voie verte - Immeuble Manathane
97122 - Baie-Mahault
E_mail: francois.babics@apave.com
T. 0509.26.87.05
F. 0590.26.86.84

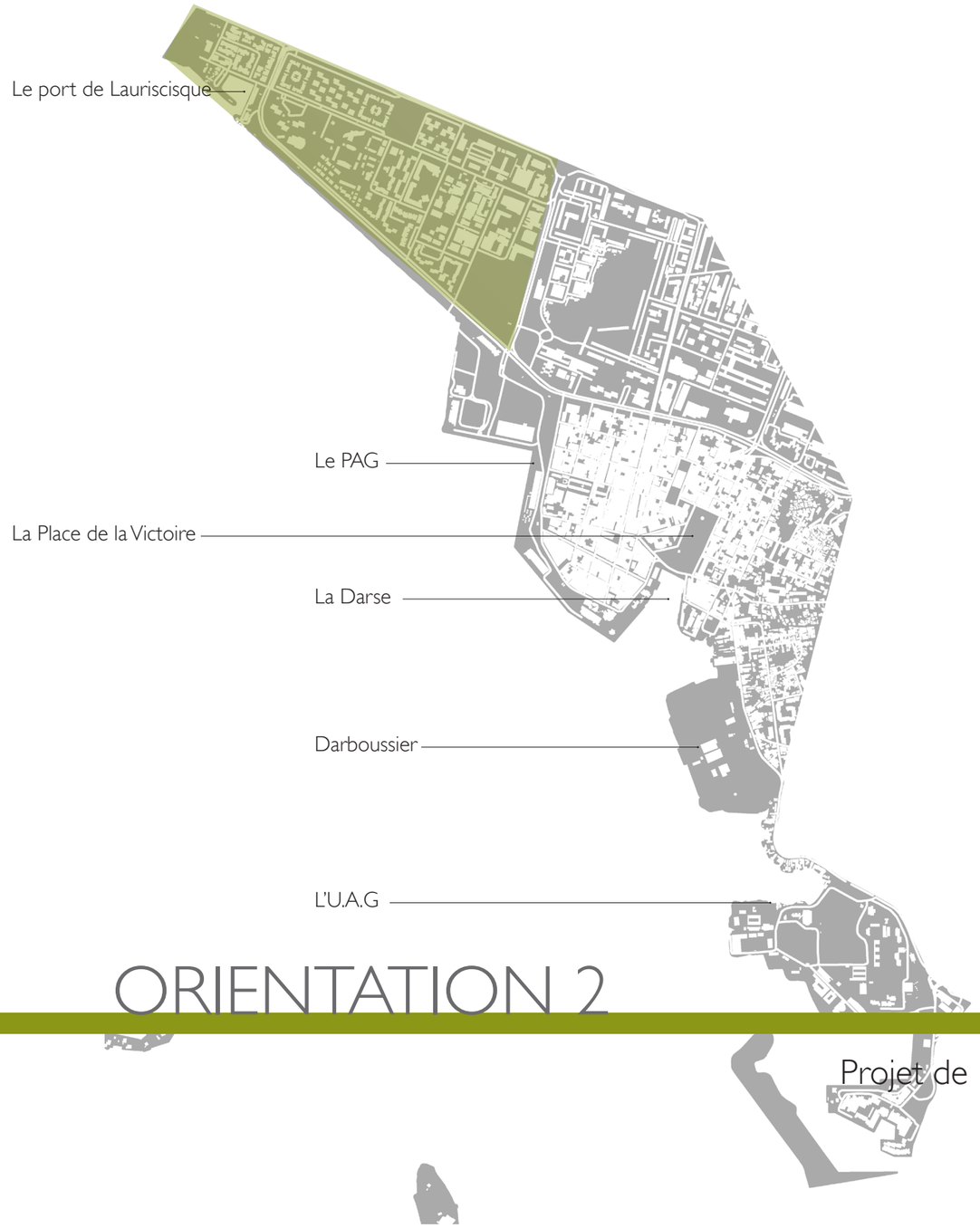

ORIENTATION 2

Général / Prescriptions à l'échelle du quartier - A
Prescriptions secteur Gabarre - B

2 PRU du quartier de Lauricisque

Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Lauricisque, Orientations I Schéma directeur

Orientation 2- PRU de Lauricisque

A-Général / Prescriptions à l'échelle du quartier

Situation



Lauriscisque





Introduction

Dans le cadre de l'opération de Rénovation Urbaine du quartier de Lauricisque à Pointe-à-Pitre, la Municipalité a retenu en mai 2006 le Plan d'aménagement général élaboré par l'agence Générale d'Architecture. C'est ce projet qui, au cours des années 2007 et 2008, a permis de définir la programmation technique et financière de l'opération.

La Semsamar, concessionnaire de la Ville de Pointe-à-Pitre, a, dans un second temps, désigné l'agence Tropisme, pour l'exécution d'une mission d'Architecte en Chef du projet, avec pour objectif spécifique de réaliser le Plan de Composition Urbanistique de Lauricisque. Les grandes orientations de plan initial de Générale d'Architecture seront conservées et adaptées pour tenir compte des contraintes de dimensionnement et de phasage. Tropisme est assisté de l'agence In City, en qualité de sous-traitant.

L'avenant à la convention avec l'ANRU du 17 février 2006, en complément des interventions sur les Quartiers Chanzy, Henry IV et centre-ville ancien prévoit :

En termes d'aménagement, le projet prévoit la création et le renforcement d'équipements de proximité sportifs, culturels et associatifs et également la création et la requalification de cheminements mixtes et d'axes structurants du quartier
la démolition des Tours de la Gabarre (dont le coût de la démolition et son financement étaient intégrés dans la maquette financière dans la convention du 17 février 2006),
la reconstruction d'un nombre équivalent de logements sociaux occupés
la création d'une nouvelle offre de logements afin d'assurer la mixité sociale et les parcours résidentiels au sein du quartier.

TROIS GRANDS SECTEURS DE PROJET RETENUS

le secteur Gabarre
Après démolition des tours, il accueillera 330 logements et 1500 m2 de SHON commerces et services.
le secteur Orban
Après démolitions des logements individuels jumelés, il accueillera 271 logements et 560 m2de SHON commerces et services.
le secteur de la Place de l'An 2000
Actuellement non aménagé, ce site aura une vocation d'espace public fédérateur. Il accueillera 30 logements et 1350 m2 de SHON commerces et services. Le siège de l'opérateur SIKOA sera érigé sur la Place.

Au total, le projet prévoit la construction de 671 logements répartis sur les trois secteurs de projets et comprend les 40 logements aidés situés sur la parcelle AC14 (implantée hors périmètre ZUS), 138 logements libres et 493 logements de type LLS/LLTS, PLS et étudiants.

3410 m2 de SHON commerces et services seront par ailleurs édifiés dans le cadre du projet. Le nouveau plan de composition urbanistique intègre l'ensemble de ces objectifs chiffrés.

Orientations, objectifs, vocation des espaces

LE RENFORCEMENT DE LA TRAME VIAIRE
L'objectif est de rompre avec l'image de « grands ensembles » qui est fortement attachée au quartier, de favoriser durablement la vie sociale des habitants et de renforcer la proximité entre les secteurs d'habitat et les équipements – publics, commerciaux et de services.
Le projet prévoit donc le renforcement et la densification du maillage de la trame viaire au sein des secteurs intégralement remodelés de Gabarre et d'Orban et sur les marges de la Place de l'An 2000.

C'est dans cette même perspective que la Place de l'An 2000 deviendra une véritable articulation entre la voie interurbaine du Nord (Grand-Camp) et le cœur du quartier de Lauricisque qui est actuellement peu accessible de l'extérieur. Ce lieu deviendra ainsi le centre de gravité du futur quartier de Lauricisque.

2 LA CREATION D'UN MAILLAGE PIETONNIER
Le principal objectif est le renforcement des liaisons de proximité entre les secteurs densément peuplés et les équipements existants et projetés.
C'est ainsi que le projet prévoit des allées piétonnes entre les premiers et la Promenade du Front de Mer et le port de pêche, la future Plaine de Jeu de Grand-Camp, les aménagements du port, la Place de l'An 2000, les terrains de sport, la Maison de la Cohésion Sociale et l'esplanade Orban. Ainsi, le rapprochement du quartier de Lauricisque et de son littoral, initié lors de la réalisation de la Promenade du Front de Mer est prolongé et renforcé. Le symbole le plus marquant de cette démarche est la création de la diagonale du Front de Mer.

3 CREATION ET RENFORCEMENT DE LIEUX-CLES
L'objectif assorti à ces lieux est d'accompagner la vie sociale du quartier et de renforcer la cohésion sociale en s'appuyant, en outre, sur un relais associatif existant efficace.

La place de l'an 2000
L'aménagement de ce terrain de 14 000 m! sera défini à la suite d'un concours organisé par la ville de Pointe-à-Pitre et son concessionnaire, la Semsamar.

L'esplanade Orban
Implantée sur la marge Est du secteur Orban, elle est dominée par l'église catholique qui en définit l'axe principal de composition. Cet espace public confèrera à ce secteur la dimension urbaine et l'ouverture visuelle sur le littoral qui lui manquaient. Lieu de rencontre des habitants, elle sera le pendant des espaces publics réunissant la Place de l'An 2000, la salle polyvalente George Tarer et l'église adventiste. Superficie du projet : 2 962 m2.

Les abords du Port de pêche
Deux espaces distincts sont prévus : l'un tourné résolument vers la pêche, regroupera les activités de préparation et de commercialisation du poisson. Une programmation à venir permettra d'en développer les composantes. Superficie du projet : 2003 m2 Le second, regroupera des restaurants. Ils bénéficieront d'une situation de contact entre la ville, le port de pêche et la promenade du Front de Mer et pourront revendiquer un des plus beaux points de vue de la Pointe sur le petit cul-de-sac marin. Une desserte par voie de mer pourrait opportunément renforcer l'accessibilité de ces établissements. Superficie du projet : 1 342 m2.

La maison de la cohésion sociale
Cet équipement sera positionné à l'articulation des secteurs Gabarre et Orban et regroupera des équipements destinés aux activités sportives et de loisirs :la Maison en elle-même, un terrain de basket, deux terrains de tennis, une aire de jeux pour enfants.
Superficie du projet : 3 823 m2

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

A-Général / Prescriptions à l'échelle du quartier

Les secteurs de projets

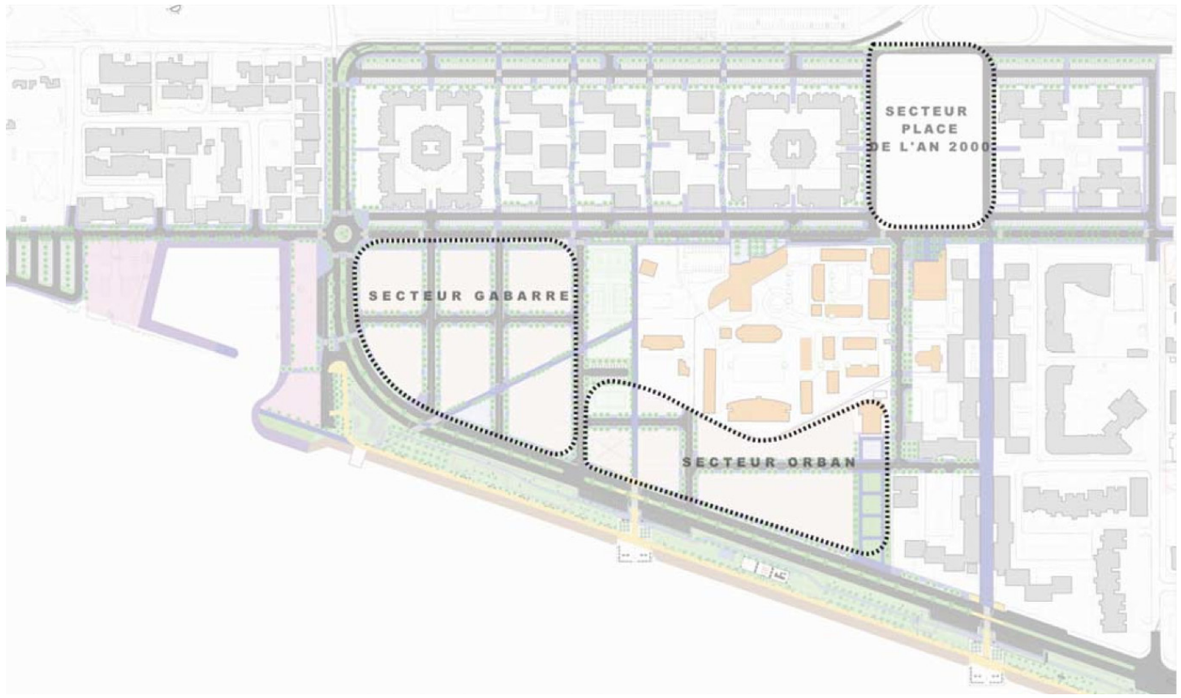

La trame viaire

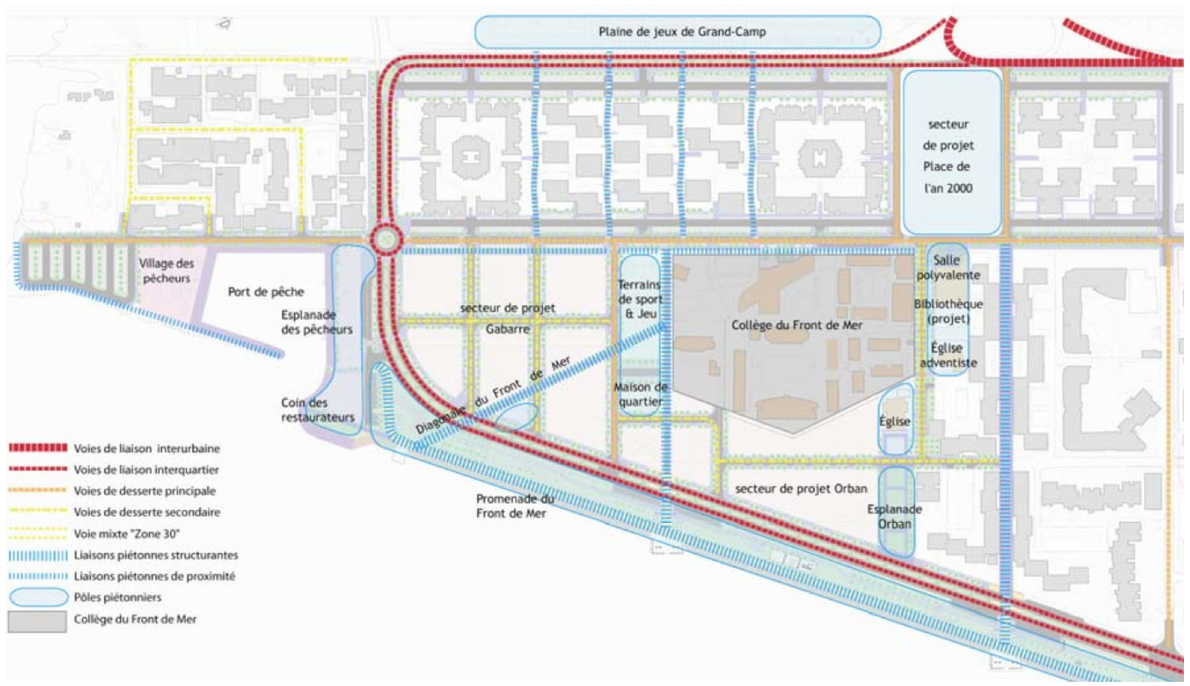

Les secteurs de projet

LE SECTEUR GABARRE

Ce vaste secteur de plus de deux hectares et demi est constitué de sept ilots urbains délimités par des voies urbaines banalisées et la diagonale du Front de Mer. Les superficies des ilots oscillent entre 1 836 m2 pour le plus petit et 3 924 m2 pour le plus grand.

Ce nouveau maillage confère à ce secteur intégralement remanié un caractère urbain très marqué. La rue Euvremont Gêne, au Nord des ilots, dispose d'une surlargeur piétonne (4.0 m) pour permettre une bonne accessibilité aux commerces et aux services qui sont préférentiellement implantés sur cette marge Nord. Ce dimensionnement spécifique ainsi que les alignements de palmiers confortent l'image d'entrée de ville du quartier. Le stationnement, sur ce secteur, est en partie assuré sur les voies d'orientation Nord-sud. Le tableau suivant résume les grands nombres relatifs au projet.

DECOMPOSITION DES SURFACES	SECTEUR GABARRE
emprise totale au sol	25 316
surface constructible COS 1,3	32 911
surface total des ilots 1 à 7	15 132
voirie	9 215
dont stationnement sur voie publique	*2 087*
dont chaussée	*3 143*
dont emprise de trottoirs	*3 985*
équipements piétonniers	969
place du Front de Mer	*365*
diagonale du Front de Mer	*604*

LE SECTEUR ORBAN

Ce secteur de près d'un hectare huit est constitué de trois ilots urbains principaux délimités par deux voies urbaines banalisées permettant une liaison fluide entre l'Est et l'Ouest de Lauricisque et une desserte directe depuis le bd de l'APC. Les superficies des ces trois ilots sont respectivement de 1568, 3751 et 5160 m2. Un quatrième ilot représente une surface de 428 m2.

L'esplanade Orban, dans le prolongement du parvis de l'église Catholique, ponctue le quartier à l'Est tandis que la Maison de la Cohésion Sociale est implantée sur sa marge Ouest. Le tableau suivant résume les grands nombres relatifs au projet.

DECOMPOSITION DES SURFACES	SECTEUR ORBAN
emprise totale au sol	17 484
surface constructible COS 1,4	24 478
surface totale des ilots 2 à 6 "habitat"	11 795
surface ilot "maison de quartier"	842
voirie	4 847
dont stationnement sur voie publique	*490*
dont chaussée	*2 124*
dont emprise de trottoirs	*2 233*

LE SECTEUR DE LA PLACE DE L'AN 2000

Ce secteur d'un hectare quatre, d'un seul tenant, a une vocation très marquée d'espace public et accueille quelques logements (une trentaine) ainsi que des services, tels que le siège de la Sikoa.

L'ilot est encadré de deux voies de desserte qui mettent la voie interurbaine de Grand-Camp directement en contact avec le cœur du quartier. La Place de l'An 2000 aura indéniablement un statut d'entrée de ville.

Le concours d'aménagement fixera les orientations spatiales du site. Le tableau suivant résume les grands nombres relatifs au projet.

DECOMPOSITION DES SURFACES	SECTEUR PLACE AN 2000
emprise totale au sol	14 000
surface constructible COS 1,3	18 200
voirie	2 240
dont stationnement sur voie publique	525
dont chaussée	1 715

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

A-Général / Prescriptions à l'échelle du quartier

Voirie

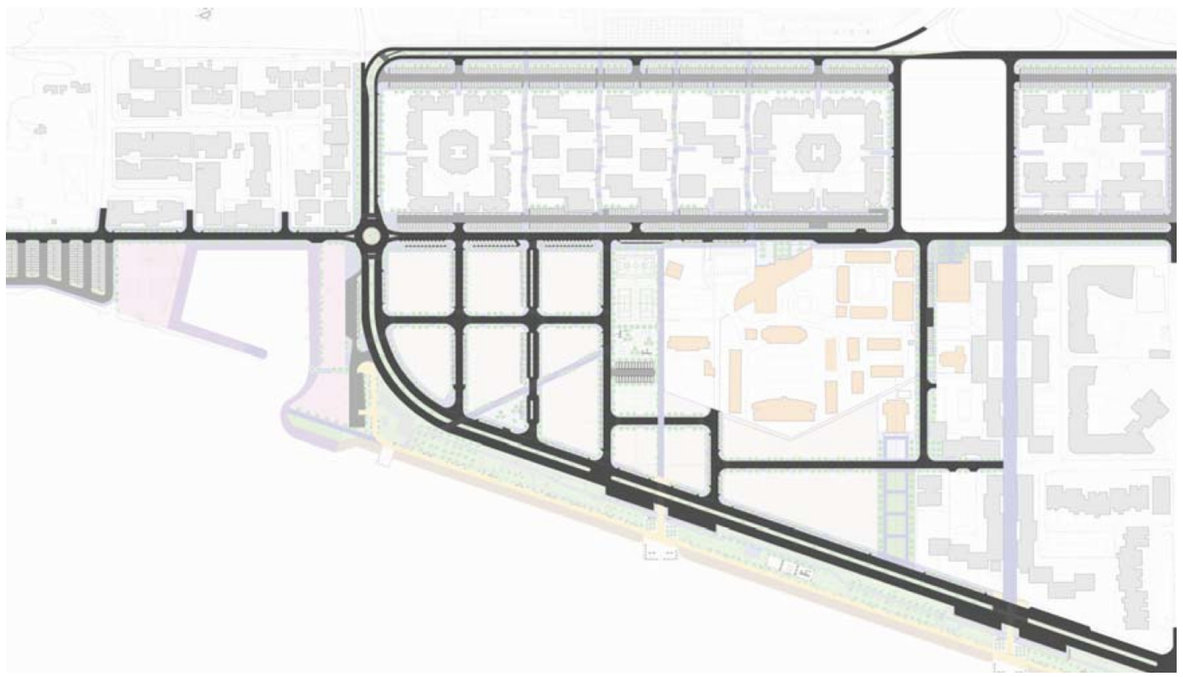

Circulation piétonne

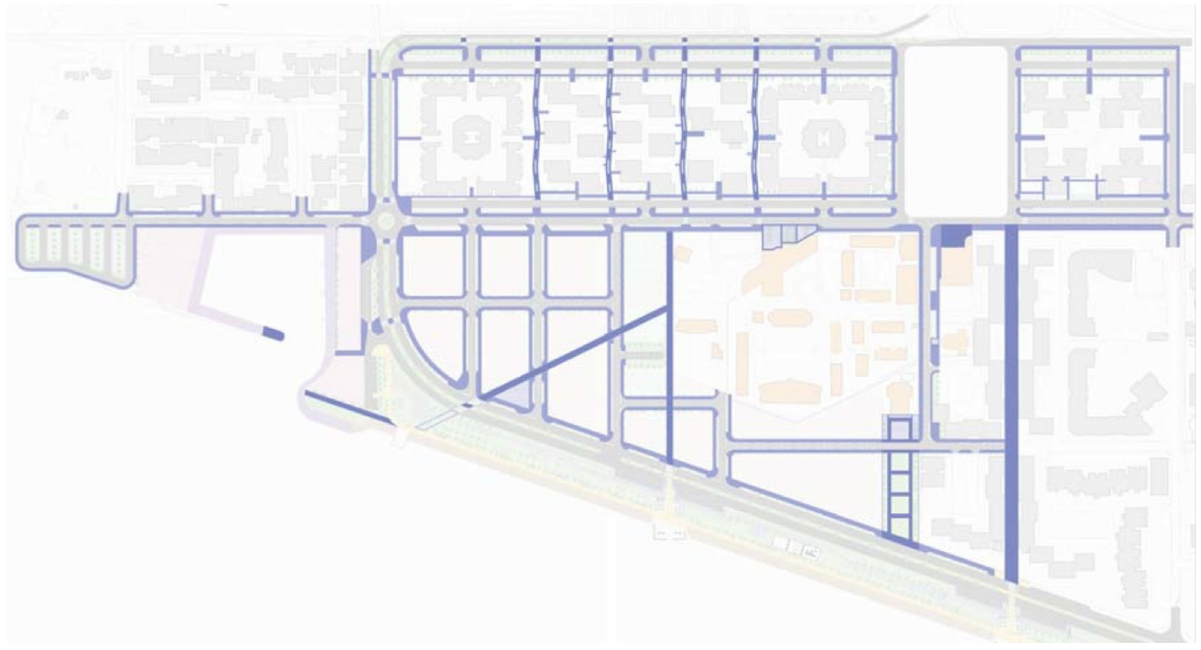

La Trame viaire

LA HIERARCHISATION DES VOIES

Quatre niveaux de voirie sont déterminés.

Les liaisons interurbaines desservent le quartier par le Nord, depuis l'échangeur de Grand-Camp. Elles sont tangentes à Lauricisque au niveau de la Place de l'An 2000 qui a donc un rôle évident de connexion et d'entrée de ville à jouer. Les liaisons inter-quartiers, les boulevards du Général de Gaule et de l'APC et la rue Gerty Archimède assurent le bouclage du quartier et les liaisons entre celui-ci et la ville de Pointe-à- Pitre dans sa globalité.

La desserte principale du quartier est assurée par la rue Euvremont Gêne, sur la totalité de son linéaire, et des voies rattachées qui assurent la transversalité des circulations, au Sud avec le bd de l'APC et au Nord avec le rond-point de Grand-Camp. Les contre-allées de stationnement des résidences Rivière Salée, du Lagon, du Bord de Mer et Euvremont Gêne sont déconnectées de la trame principale afin d'empêcher les usagers de shunter les grands axes en période de saturation des voies.

La rue Euvremont Gene

Le profil en travers est constitué d'une chaussée à deux voies, largeur 6 mètres et de trottoirs bilatéraux de largeur variable, selon les secteurs de projet. Les trottoirs Nord ont un minimum de 2.80 m, ce qui permet la plantation d'arbres en alignement sans réduire l'accessibilité. Le terminal bus existant est maintenu mais déplacé au niveau des terrains de jeu.

La rue Gerty Archimède

Elle assure la transition entre les voies interurbaines de Grand-Camp et le quartier de Lauricisque, dans la continuité du bd de l'APC et assure la desserte de la Plaine de Jeu. Le profil en travers est constitué : d'une chaussée à deux voies séparées, largeur 3 m chacune, d'un terre-plein central, largeur 3.5 m, de trottoirs bilatéraux, largeur 3. La transition avec les espaces de stationnement est assurée par un talus de 3.8 m, planté. Des palmiers royaux seront plantés en alignement sur le terre-plein central, dans la continuité du Bd de l'APC.

La rue Gertrude Decorbin

Cette rue dessert les secteurs d'habitat Orban, les résidences collectives Ciboneye ainsi que les équipements suivants :
-La salle polyvalente George Tarer, récemment réaménagée
-Le temple adventiste, sis au pied des immeubles
-L'église catholique, sis à l'articulation de la voie et du secteur Orban
Elle relie par ailleurs Orban à la Place de l'An 2000.

Le profil en travers est constitué : d'une chaussée à deux voies, largeur totale 6 m, d'un espace de stationnement en épi, pour un total de 26 places, de deux trottoirs : l'un assure le lien entre ces derrières et les équipements publics, largeur 2.20 m / le second est une véritable allée piétonne assurant un cheminement confortable entre l'esplanade Orban et la Place de l'An 2000. Largeur 3.40 m. Des arbres sont plantés en alignement de part et d'autre de la voie.

Les voie banalisées de type 1

Ces voies sont localisées dans les secteurs Gabarre et Orban, d'orientation Nord-sud et assurent les liaisons entre la rue Euvremont Gêne et le bd de l'APC. Elles desservent le cœur des ilots nouvellement créés. D'un dimensionnement réduit, elles confèrent aux lieux une urbanité de bonne qualité : confort des circulations, ombrage et accessibilité.
Le profil en travers est constitué : d'une chaussée à deux voies, largeur totale 6 m d'un espace de stationnement longitudinal, bilatéral ou latéral simple selon les situations. De deux trottoirs largeurs 2.5 m. Des arbres sont plantés en alignement de part et d'autre de la voie. L'éclairage public sera assuré par des luminaires à simple feu implantés en bordure de l'allée piétonne (Ouest). Hauteur, comprise entre 8 et 9 m.

Les voies banalisées de type 2

Elles sont de même gabarit que les voies de type 1, orientées Est-ouest. Elles ne disposent pas de stationnement sur voirie.
L'accès au cœur des ilots d'habitation se feront prioritairement depuis ces voies banalisées.

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

A-Général / Prescriptions à l'échelle du quartier

Trame paysagère



La trame verte renforce les réseaux viaires et piétonniers. C'est ainsi près de 400 arbres et palmiers qui contribueront au confort des usagers par l'ombre qu'ils dispenseront et à la qualification de l'image urbaine de Lauricisque, aux côtés d'espaces publics résolument végétalisés.

La Trame piétonnière

LES LIAISONS PIETONNIERES STRUCTURANTES

La diagonale du front de mer

Composante majeure du projet urbain initial, cette allée exclusivement piétonne relie deux sites emblématiques, l'un existant, la promenade du Front de Mer, et l'autre, projeté, la Maison de la Cohésion Sociale. Elle traverse le secteur Gabarre de part en part. Le rattachement à la promenade du Front de Mer est géré par un aménagement spécifique du carrefour, à l'image des deux traversées existantes : plateau surélevé et priorité donnée au piéton. Cette mesure permet d'accroitre la sécurité de la circulation de ce boulevard qui prend désormais une véritable dimension urbaine associant de façon équilibrée les diverses catégories d'usagers de la route.

Le rattachement au site de la Maison de la Cohésion Sociale est également associé à l'allée reliant Lauricisque à la terrasse Ouest du Front de Mer. Ce croisement piétonnier est s'articule de part et d'autre par la présence de l'aire de jeu pour enfants, scindée en deux espaces, permettant une gestion dissociée de la fonction par classe d'âges.

Dans sa partie Sud, premier contact avec le secteur Gabarre, une petite place joue le rôle d'une halte ombragée, au bénéfice du piéton. Le profil en long est rectiligne. Il est aménagé pour sécuriser le piéton et décourager le conducteur de booster à emprunter l'allée pour une conduite inappropriée. Des palmiers de taille moyenne seront plantés en alignement et confèreront à l'allée un caractère piétonnier et paysager de grande tenue.

L'allée de la vie associative

Cette seconde composante majeure du réseau piétonnier du secteur Ouest de Lauricisque s'inscrit dans l'axe de la terrasse marine Ouest de la promenade du Front de Mer. Elle est renforcée dans son dimensionnement et dessert la Maison de la Cohésion Sociale, ses équipements sportifs et ludiques avant d'aboutir sur le rue Euvremont Gêne, en longeant le collège. Elle croise la diagonale du Front de Mer, à hauteur des aires de jeu.

La Trame piétonnière

De même que la précédente, Le profil en long est rectiligne et aménagé pour sécuriser le piéton et décourager le conducteur de booster à emprunter l'allée pour une conduite inappropriée.

Des palmiers de taille moyenne seront plantés en alignement et confèreront à l'allée un caractère piétonnier et paysager de grande tenue.

L'éclairage public sera assuré par des luminaires piétonniers.

LES LIAISONS PIETONNIERES SECONDAIRES

Elles sont essentiellement constituées des allées reliant la rue Euvremont Gêne, et ainsi les nouveaux secteurs d'habitat et les principaux équipements, à la Plaine de Jeu de Grand-Camp, au travers des résidences Rivière Salée, du Lagon, du Bord de Mer, Euvremont Gêne et Bergevin.

Elles sont l'ossature d'un véritable réseau piétonnier reprenant la totalité des accès aux résidences et assurent de plus la communication entre les aires de stationnement Nord et Sud de ces résidences, soit un parc de plus de 550 places.

Les allées ont un tracé légèrement sinueux et font contraste avec la rectitude de l'architecture des résidences entre lesquelles elles s'insèrent. Elles se poursuivent au Nord, après franchissement des aires de stationnement (sans interactions avec les accès véhicules) et du boulevard Martin L. King jusqu'aux abords de la Plaine de Jeu, rendue ainsi éminemment accessible à tous les usagers. Les mobiliers urbains, luminaires et arbres sont implantés sur l'axe central des allées.

Les lieux fédérateurs

LES ABORDS DU PORT DE PECHE

L'aménagement du village des pêcheurs permet le transfert du stockage de l'armement sur la rive Ouest du plan d'eau et la création de deux espaces fortement liés à la mer, à son paysage et ses activités.

L'esplanade des pêcheurs

Elle est implantée entre le bord à quai du port et le Bd de l'APC. Son ouverture sur le rond-point E. Gêne/boulevard en fait un site de premier plan pour les activités de commercialisation du poisson. Le site est de plus relié au quartier de Lauricisque en deux points par des traversées piétonnes stratégiques de par leur qualité de desserte (rues E.G. et vp1).

Le coin des restaurants du port

Cet espace est situé dans le prolongement de la Promenade du Front de Mer et est à l'articulation de ce dernier et de l'esplanade des pêcheurs. D'une superficie de plus de 1300 m2, il peut accueillir plusieurs établissements tournés vers la restauration et les produits de la mer, à l'image du Restaurant Dolmar dont la renommée dépasse les frontières de la commune.

L'Esplanade Oban

Elle est implantée à l'articulation du secteur Orban et de la rue Gertrude Decorbin. Traversée par **la nouvelle rue (vp3** sur le plan) qui relie ce secteur central de Lauricisque à celui de la Gabarre, elle revêt une grande importance en tant que lieu d'animation et en tant que support d'image du quartier. À cela s'ajoute la présence de l'église catholique qui donne un caractère singulier à ce lieu. L'esplanade est divisée en deux parties. L'une au Nord, est un parvis à dominante minérale pour permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. L'autre, au Sud, jusqu'au contact avec le bd de l'APC, est constituée de deux allées parallèles organisée selon une trame géométrique laissant la part belle aux espaces verts de représentation.

LA MAISON DE LA COHESION SOCIALE

Un terrain de 840 m! est destiné à l'édification de la Maison proprement dite. Il se prolonge au Nord par un espace comprenant jeux pour enfants, terrains de tennis et de basket. Le stationnement est assuré par un parking de 24 places, auquel il convient d'ajouter 25 places supplémentaires sur voirie. L'allée de la MCS dessert l'ensemble des composantes du site et assure une complémentarité maximale de cet équipement et de son quartier.

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

A-Général / Prescriptions à l'échelle du quartier

Schéma directeur

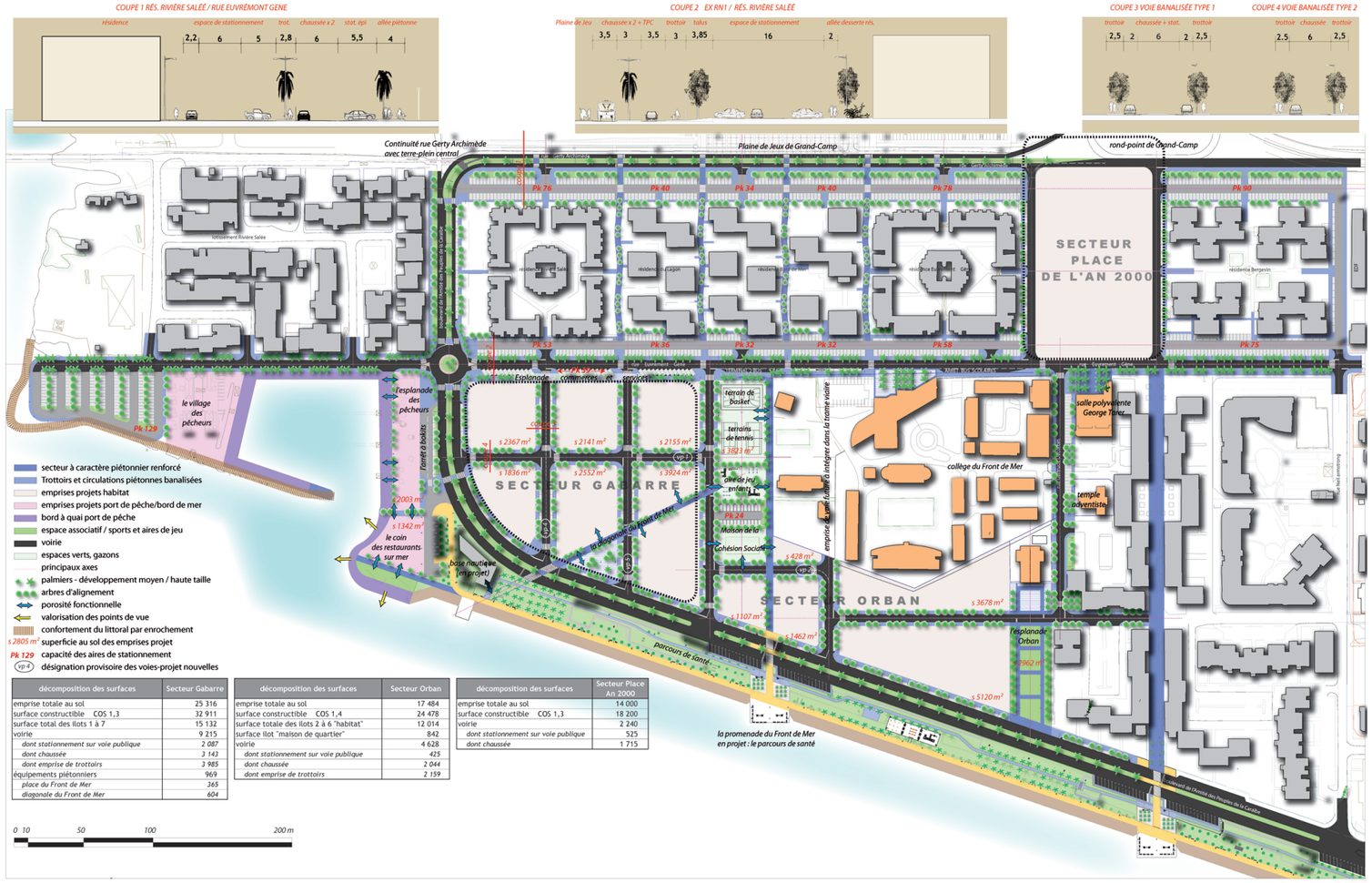

décomposition des surfaces	Secteur Gabarre
emprise totale au sol	25 316
surface constructible COS 1,3	32 911
surface total des îlots 1 à 7	15 132
voirie	9 215
dont stationnement sur voie publique	*2 087*
dont chaussée	*3 143*
dont emprise de trottoirs	*3 985*
équipements piétonniers	969
place du Front de Mer	*365*
diagonale du Front de Mer	*604*

décomposition des surfaces	Secteur Orban
emprise totale au sol	17 484
surface constructible COS 1,4	24 478
surface totale des îlots 2 à 6 "habitat"	12 014
surface îlot "maison de quartier"	842
voirie	4 628
dont stationnement sur voie publique	*425*
dont chaussée	*2 044*
dont emprise de trottoirs	*2 159*

décomposition des surfaces	Secteur Place An 2000
emprise totale au sol	14 000
surface constructible COS 1,3	18 200
voirie	2 240
dont stationnement sur voie publique	*525*
dont chaussée	*1 715*

0 10 50 100 200 m

PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS
RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LAURICISQUE - POINTE-À-PITRE
13 mars 2008





AU-DELA DES LIEUX, UN QUARTIER FEDERATEUR ET INTEGRE

Les circulations mécaniques et piétonnes sont très intimement imbriquées et se complètent pour irriguer l'ensemble des secteurs d'habitat et d'équipement de Lauricisque.

Les différents pôles de ce quartier sont ainsi rapprochés et leurs liaisons fortement sécurisées. L'objectif est de restituer aux voies du quartier le statut de rue, lieu de partage équilibré entre les différents usagers, à savoir les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de véhicules motorisés. Le projet s'appuie pour cela :
-sur la faible densité de trafic routier constaté et projeté sur Lauricisque, les voies les plus largement sollicitées étant en marge de Lauricisque et notamment du secteur du projet,
-et le statut de desserte des voies motivant une orientation de mixité des circulations plutôt qu'une dissociation des flux.

C'est ainsi que cette dimension est prise en compte pour :
- le dimensionnement au plus juste de la voirie circulée, avec des chaussées de gabarit spécifiquement urbain, instituant des vitesses de déplacements limitées et limitant les points de conflit d'usage avec les voitures.
- et au contraire le dimensionnement confortable des espaces piétonniers.

Le projet prévoit en outre des dispositions réglementaires renforçant la coexistence des usagers dans les rues de Lauricisque :
-instauration d'une zone 30 couvrant le rue Gertrude Decorbin
-modification des priorités accordées aux carrefours afin de « casser » la vitesse des véhicules,
-la création d'un troisième ralentisseur sur le Bd de l'APC, au niveau de la diagonale du Front de Mer, ainsi que l'aménagement du rond-point entre la rue Euvremont Gêne et ce boulevard achèveront de faire de ce dernier une véritable voie urbaine, rompant ainsi définitivement avec l'image de voie rapide qu'il portait encore récemment.
-la création ponctuelle de ralentisseurs sur les voies secondaires, aux abords de la diagonale du Front de Mer et de la Plaine de Jeu de Grand-Camp sur la rue Gerty Archimède.



Orientation 2 - PRU de Lauricisque

B-Prescriptions secteur Gabarre

Situation







Introduction

Le quartier de Lauricisque a fait l'objet d'une présentation aux instances de l'ANRU, au titre de sa rénovation globale en termes de mode d'habitats, de déplacements et de dessertes, de requalification des espaces publics et privés, de mise en place de nouveaux équipements et d'offre de locaux d'activités.

Le traitement des espaces publics doit intégrer les abords des résidences de 671 logements réalisées, ainsi que ceux des équipements nouvellement créés dans le cadre de cette opération, ainsi que les équipements à maîtrise d'ouvrage Ville . Une harmonisation du traitement de ces espaces publics est donc une nécessité, afin de donner cohérence à ce projet complexe, mené par différents maîtres d'ouvrages.

Un cahier COMPLÉMENTAIRE de prescriptions, permettra de préciser les attentes et les desseins à l'usage des constructeurs sur le secteur GABARRE :
• Expression urbanistique et traitement du grand paysage urbain
• Aménagements de confort urbain (voies piétonnes, 2 roues, zones de commerce ou d'équipement de proximité)
• Prescriptions paysagères particulières (voie primaire, voies de distribution, voies de desserte) • Traitement des clôtures et des aires de stationnement
• Prescriptions architecturales particulières : homogénéité des aspects extérieurs, valorisation des entrées, des auvents, des escaliers, traitement des blocs de climatisation, traitement chromatique etc...)

Le schéma général d'intentions urbanistiques traduit dans un document graphique de référence :

-Les continuités à établir dans le quartier pour les piétons et deux roues notamment
-Les grandes perspectives urbaines à valoriser
-Les actions d'aménagement spécifiques sur les zones de vie

Il reprend également les objectifs d'une approche environnementale urbaine avec une étude ciblée des relations des bâtiments avec leur environnement immédiat : jalonnements, signalisation, accessibilité. Les objectifs de la cible environnementale « Relation des bâtiments avec leur environnement immédiat » ont été intégrés dès la première étape, au niveau de la conception du Schéma directeur qui constitue la première amorce des recommandations architecturales, urbanistiques et paysagères. Ces préoccupations se traduisent par les éléments suivants :

PARTI D'AMENAGEMENT POUR LES ESPACES PUBLICS :

1 Renforcement de la trame viaire afin de rompre avec l'image de «grands ensembles »

2 Création d'un maillage piétonnier vers le littoral et la plaine de jeux

3 Renforcement de lieux-clés en tant que lieux de vie : Place de l' AN 2000, Esplanade ORBAN, Port de Pêche, maison de la Cohésion Sociale, diagonale du Front de mer

Enjeux

● Les recommandations urbanistiques:

LES AMENAGEMENTS DE CONFORT URBAIN
Itinéraires piétonniers
Zones de vie

LA GESTION DES DECHETS
Déchets d'activités
Déchets ménagers

LES ALIGNEMENTS D'IMMEUBLES

PAYSAGEMENT DES PARCELLES ET DES VOIRIES
Organisation générale des parcelles
Paysagement de la voie d'accès principale bord de mer
Paysagement de la voie de distribution inter-quartier
Paysagement des voies de desserte

LES CLOTURES
Clôtures en limite périphérique du Quartier
Clôtures en façade le long des voies internes
Clôtures mitoyennes (latérales et fond de parcelle)

LES AIRES DE STATIONNEMENT
Une végétalisation nouvelle accompagnera obligatoirement les aires de stationnement à créer :

● Les recommandations architecturales

ADAPTATION AU SITE ET ASPECT EXTERIEUR

ASPECT DES OUVERTURES

ACCESSIBILITE PIETONNE

TRAITEMENT CHROMATIQUE

TRAITEMENT DU CONFORT THERMIQUE, ACOUSTIQUE ET VISUEL

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

TRAITEMENT DES ATTIQUES DU DERNIER NIVEAU

TRAITEMENT DES HALLS D'ENTREE

VERS UN ECO QUARTIER
Le plan de composition qui organisera les six îlots urbains du nouveau secteur Gabarre devra favoriser la mise en place d'un cadre de vie recentré sur les notions d'éco quartier qui devront trouver ici une application par la préservation et la valorisation de l'environnement,, la mise en valeur des représentations identitaires et patrimoniales, la lutte contre les maux de la ville.

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

B-Prescriptions secteur Gabarre

Périmètre

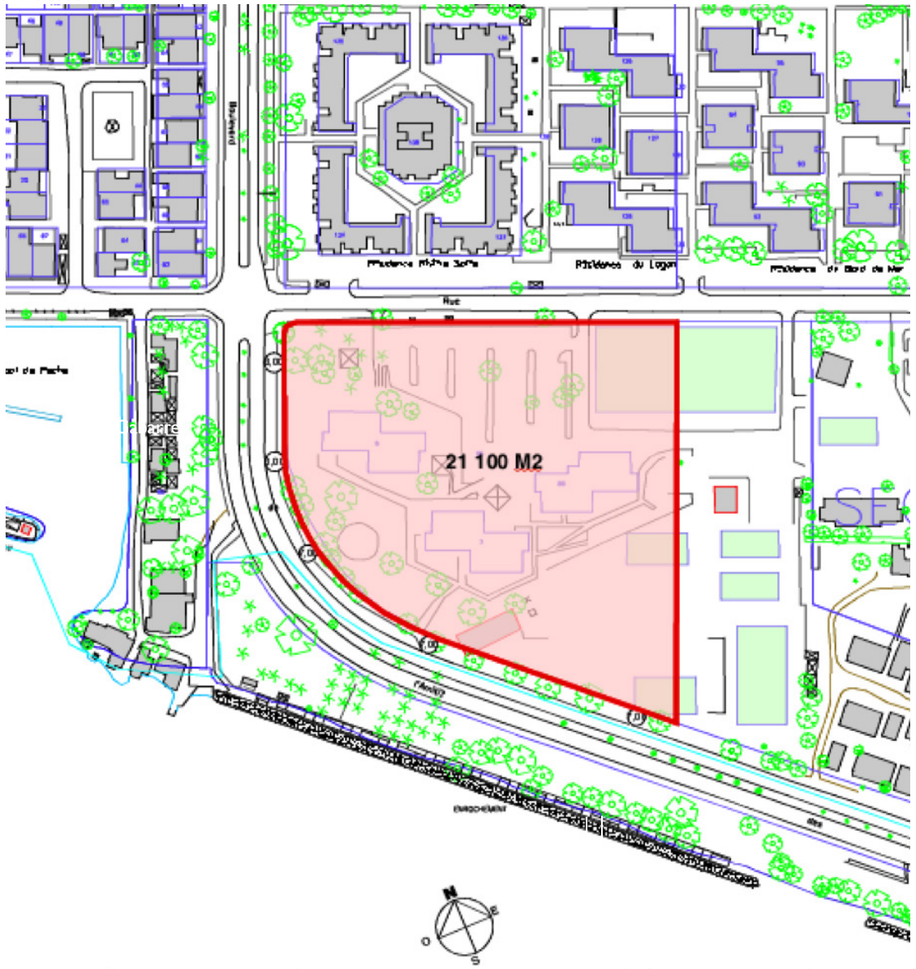



Le secteur Gabarre est composé des six nouveaux îlots urbains situés face au port de pêche, entre la rue Euvremont Gene, le boulevard de l'Amitié des peuples et le collège. Il est localisé à la place des anciennes tours Gabarre, démolies.

Les superficies des nouveaux îlots constructibles sont les suivantes :
- Ilot 1 sur Euvremont Gene : 2 275 m2
- Ilot 2 sur Euvremont Gene : 2 130 m2
- Ilot 3 sur Euvremont Gene : 2 231 m2
- Ilot 4 sur Bd de l'amitié : 1 690 m2
- Ilot 5 sur Bd de l'amitié : 2 636 m2
- Ilot 6 sur Bd de l'amitié : 4 089 m2

TOTAL ILOTS CONSTRUCTIBLES : 14 051 m2

Deux espaces constituent des emprises inconstructibles :
- Ilot 7 : Le triangle Sud et la diagonale du Front de Mer dévolus à un espace public piétonnier
- Une marge de recul de 4,00m Rue Euvremont Gene pour le confort piétonnier

Le Schéma Directeur des espaces publics souligne les secteurs à caractère piétonnier renforcé, les emprises d'habitat, les espaces associatifs et d'animation, les arbres d'alignement à planter, les porosités fonctionnelles à développer. **Un plan masse fortement ratachéà son contexte:**

Le plan masse des îlots Gabarre témoignera d'une expression urbanistique en rupture avec l'existant, mais fidèle à une certaine mémoire du passé, par:

→ **un urbanisme de quartier**

un espace vert d'accompagnement supplémentaire en interface avec les 6 îlots (le triangle central) / des rattachements forts et singularisés aux principaux lieux de vie : l'espace portuaire, le front de mer, la rue Euvremont Gene / un renforcement des ambiances paysagères urbaines par la plantation d'arbres ombrageant sur les parkings, et les itinéraires piétonniers exposés et d'arbres en alignement le long des voies de desserte / des équipements et commerces nouveaux complémentaires à ceux qui existent déjà

→ **une architecture de ville**

l'épannelage général retenu est en harmonie avec les secteurs limitrophes des résidences Rivière salée et du Lagon (R+4) / toutefois, afin d'inscrire dans le grand paysage un signal urbain en réponse à la place de l'an 2000 et à la mémoire des anciennes tours Gabarre un sous-secteur étalonnés en R+7 est localisé en partie Sud des îlots 4 et 5 au droit de l'espace public triangulaire / dans le schéma H4, l'épannelage de cet immeuble signal est poussé à R+9 dans l'îlot 4 / un bâtiment en R+1 est proposé à l'intérieur de l'îlot, destiné à des activités économiques et socioculturelles / une organisation et un positionnement aisément identifiables valoriseront les accès aux immeubles / les projets proposés justifieront d'une approche HQE permettant d'optimiser une ou plusieurs cibles environnementales

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

B-Prescriptions secteur Gabarre

Plan d'implantation des bâtiments
Schéma H3- principe de 3 unités de voisinage ouvertes sur un coeur d'îlot non bâti



Bande d'équipements sportifs intégrés

Volumétrie H3

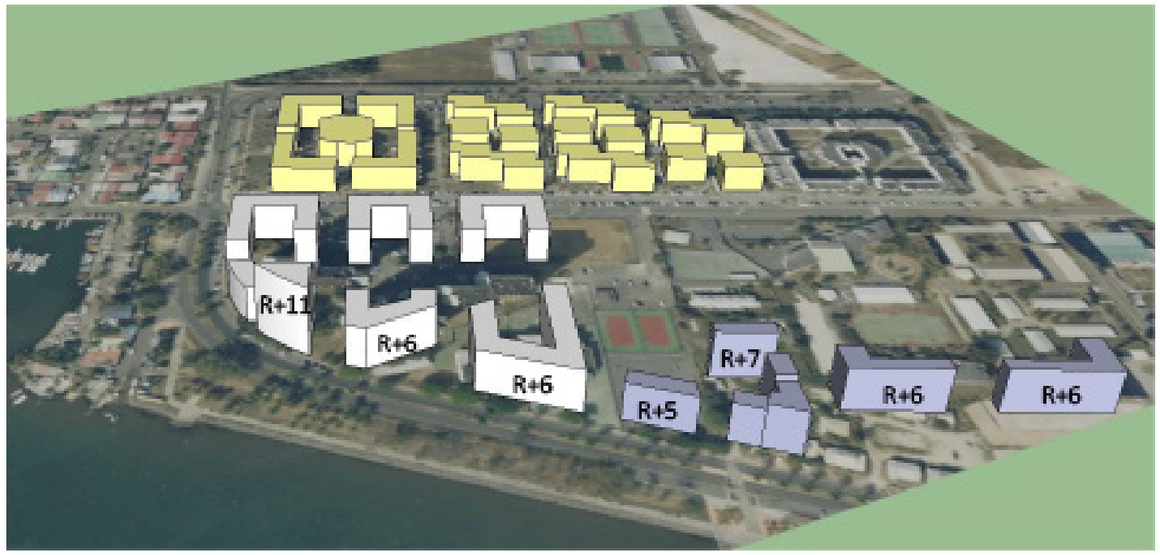

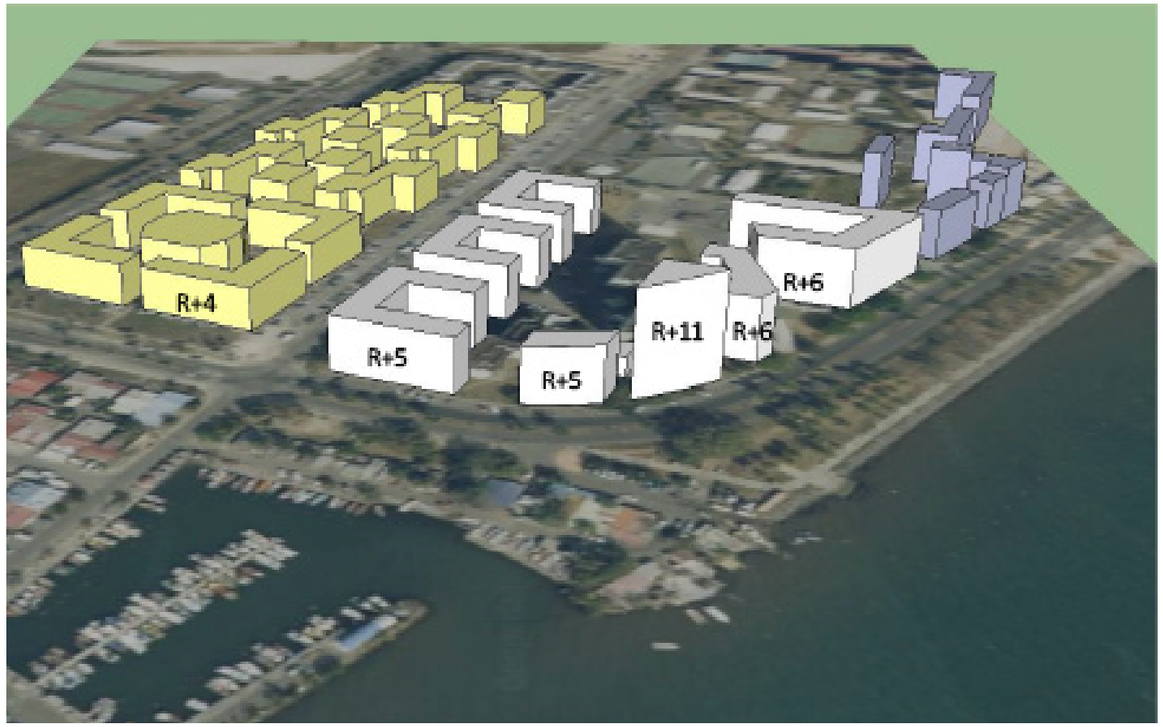

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

B-Prescriptions secteur Gabarre

Plan d'implantation des bâtiments

Schéma H4- principe d'îlots ouverts avec coeur de parcelle non-bâti, épannelage R+4 à R+9, et voirie de coeur d'îlot en mode doux (cheminements piétonniers, chaussée, stationnement).



Volumétrie H4



Profil de voie

Profil A

Emprise de 15m, avec chaussée en double-sens de 5m, places de stationnement longitudinales et bilatérales de 2x5m, cheminement doux bilatéral de 3m.

Ce type de profil est proposé aux entrées des voies nord-sud, le long des façades des bâtiments,

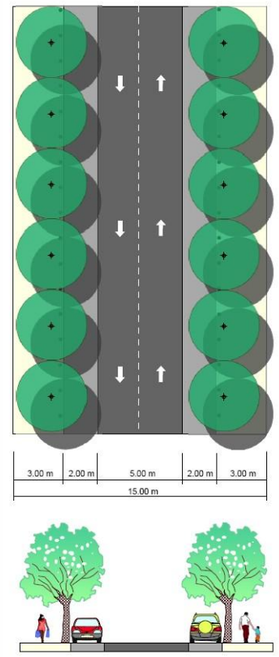

Profil B

Emprise de 22m, avec chaussée en double-sens de 5m, places de stationnement perpendiculaires et bilatérales de 2x5m, cheminement doux bilatéral de 3m.

Ce type de profil est proposé pour les voies nord-sud le long des espaces libres. L'emprise est en effet élargie pour disposer le stationnement perpendiculairement et accroître la capacité.

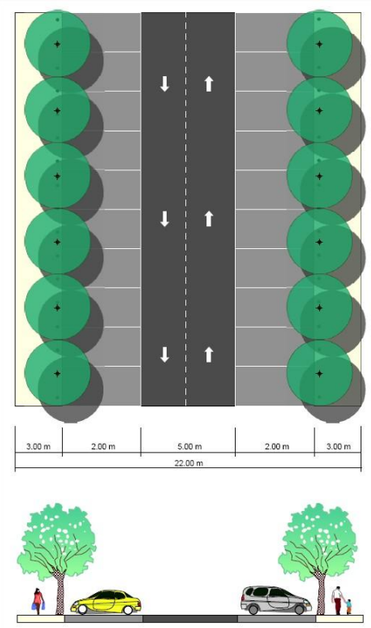

Profil C

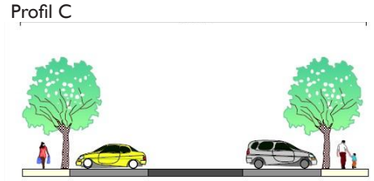

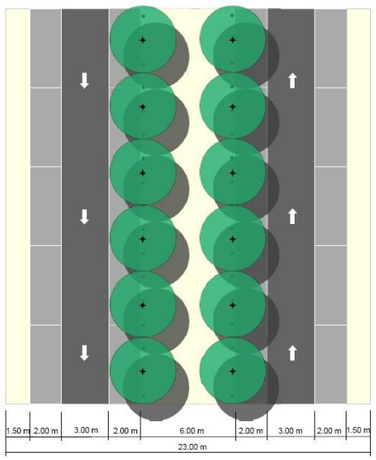

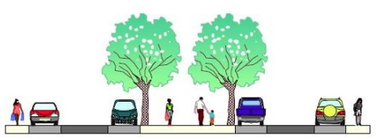

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / Le Village des pêcheurs

Situation



Site

Le site du projet est la zone arrière du port donne l'image d'un espace délaissé, zone de stockage déchets blancs, barques abîmées, containers, frigo.., entrepôts et baraques de tous genres et pourtant, nous sommes dans un espace à fort potentialités.

En effet, il est localisé à l'embouchure de la rivière salée et du grand cul de sac marin et dans la pointe de la ville côté ouest entre mangrove et arrière de ville.

Parti pris d'aménagement

L'aménagement du village des pêcheurs est l'occasion de réorganiser l'ensemble de la zone arrière port et ainsi de l'articuler avec le reste de la ville. L'axe fort (Bergevin port) est l'élément structurant de ce quartier. Cet axe permet de réorganiser les circulations, le stationnement ainsi que les dessertes intérieures. Parallèlement à cet axe routier, la continuité entre l'esplanade du port (marché aux poissons) et l'arrière port est marqué par une allée piétonne dite « allée pédagogique » structurée par les différentes activi- tés du port. (vente de poissons, mouillage, village, ateliers techniques et enfin la découverte, la formation à la voile et aux loisirs). Cette zone sera scindée en trois espaces bien distincts :

1 - le village proprement dit en retrouvant un véritable « bik » entre marins pêcheurs, plaisanciers, anciens camarades, touristes.... Ce qui a toujours fait la réputation du port de Lauricisque d'où les bancs du SENAT. Un point emblématique du port, l'espace Sénat sera réorganisé.







2 - Une articulation entre village et bassin de mouillage. Les cabanons des pêcheurs seront organisés autour de cette place. Un abri couvert est situé en position centrale, éventuellement pour la fabrication en commun des filets de pêche. La façade côté bassin de mouillage est marqué par une grande pergola rassemblant toutes les petites acti- vités et de la vie du port (machine à glaces, capitainerie, CDDMPPL, buvette ainsi que les magasins d'avitaillement.)

3 - Enfin la salle des bons amis, fera partie d'une reconstruction.
La façade maritime est ponctuée de quatre cabanons perchés permettant la fabrication des filets. Dans la lignée de la chapelle existante, un cheminement est crée tout au long de l'enrochement afin de créer un circuit jusqu'à la rivière salée en passant par « la pointe » de lauricisque ; un espace à valoriser, nous proposons une tour belvédère accompagné d'un jardin paysagé et inspiré du monde du voyage. « Une voile au vent » rappelant la navigation, la pêche. A cet endroit, nous proposons de greffer l'école de la ligue de la voile. Entre le village et l'espace de la LGV, se trouve la zone technique du port avec :
- les ateliers divers et réparation,
- les abris port sec,
- les cales de halage et de mise à l'eau.

Enfin , l'ouverture sur la rivière salée avec la zone loisirs, pêche à la ligne riverains et des jets ski, boucle la fin des deux axes forts du projets (allée pédagogique et axe Èvre- mont gène). Des équipement sont prévus (pontons de pêche, abris pergolas).

Les locaux à conteneurs déchets sont prévus le long des axes forts.

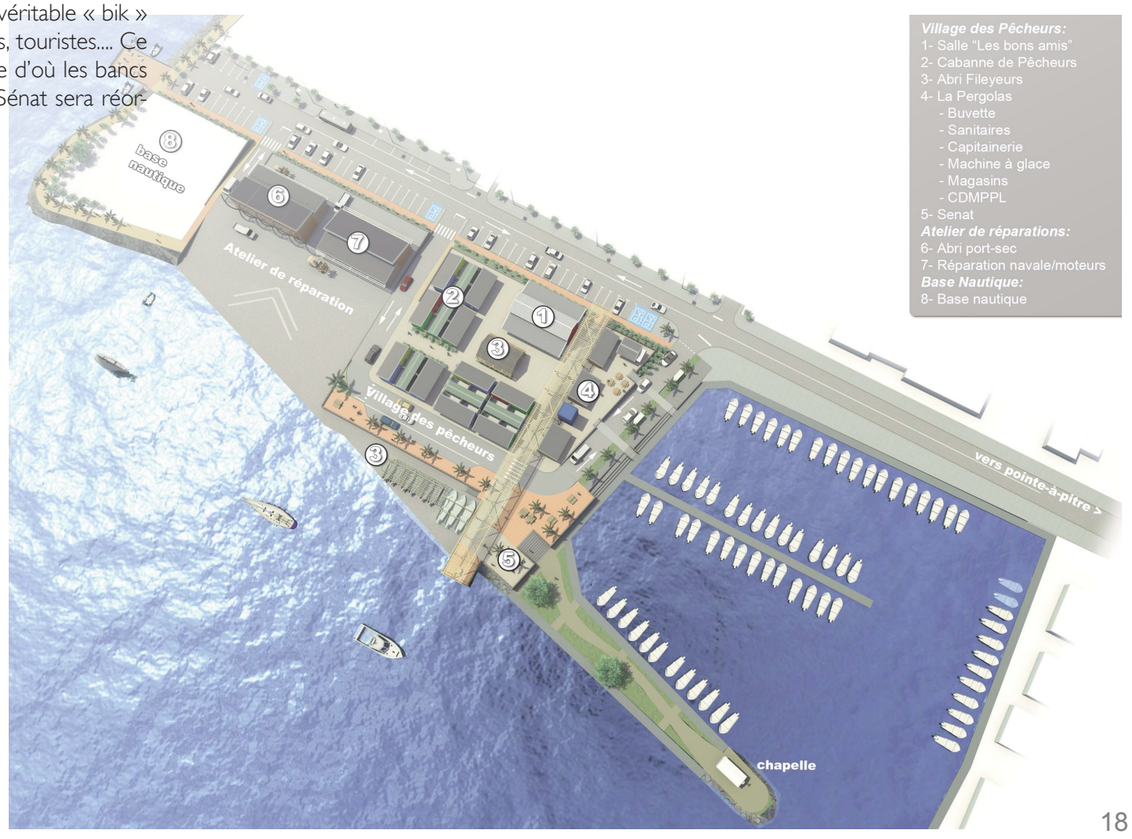

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / L' Esplanade du port

Situation







Parti pris d'aménagement

L'INTÉGRATION D'UN PROGRAMME EXIGEANT

Un programme définit les éléments constitutifs de la future organisation de l'activité de la pêche à Lauricisque, de telle sorte que celle ci se modernise en respect à la fois des exigences commerciales actuelles (c'est à dire pérenniser l'activité) et des normes sanitaires en vigueur (c'est à dire s'assurer que le poisson vendu est bien consommable). Le programme a donc édicté un certain nombre de recommandations fonctionnelles (par exemple une articulation bassin du port / marché qui soit la plus étroite possible) et a établi la liste des équipements devant être implantés sur le site de l'esplanade du port..

Plus largement, le programme a établi une reventilation des activités massées sur ce seul site, ou pure- ment et simplement absentes, entre le secteur Est, dénommé «esplanade du port», et le secteur Ouest, dénommé «village des pêcheurs». Le projet intègre ces diverses dimensions en prévoyant sur le site :

- Un marché au poisson
- Des locaux commerciaux et artisanaux en lien avec les métiers de la pêche et de la mer
- Une base assurant une fonction pédagogique un de déplacement maritime
- Des cabanes techniques pour les pêcheurs - Un espace public de qualité.

Le projet permettra d'assurer une fonctionnalité entre le bord à qui du bassin et le marché qui soit effi- cace. Le marché disposera de tous les équipements nécessaires au stockage et à la commercialisation du poisson.

Une diagonale est tracée entre les deux angles opposés Nord etSud du rectangle formé par le site. Elle assure une distribution de tous les lieux:

Le carrefour avec le Bd Maritime,
Le marché au poisson,
Les cabanes de pêcheurs,
L'esplanade centrale et lebord à quai (technique et paysager)
Les locaux artisanaux,
La base pédagogique,
Les navettes maritimes
La promenade du front de mer.

L'INTÉGRATION DES FONCTIONS

Le site de l'esplanade est une longue bande relativement étroite (148 m par 40 m), fortement contrainte sur ses quatre côtés. Au nord, la rue Euvremont Gêne prolongée rejoint le boulevard maritime, au Sud, il borde le plan d'eau du fond du petit Cul de Sac marin. À l'Ouest, il assure le contact avec le plan d'eau du port de pêche, tandis qu'à l'Est il fait le lien avec la promenade du Front de Mer et la base Kayak en construction.

Le projet conférera une fonction précise à chaque lieu tout en assurant une distribution directe et rapide entre chaque équipement. Les zones de stationnement seront implantées en marge du site, site qui sera exclusivement piétonnier.

UNE ARCHITECTURE URBAINE, CONTEMPORAINE ET LOCALE

La volumétrie des constructions sera à l'échelle du site. Perceptible mais mesurée, elle soulignera les prin- cipaux axes de composition. En particulier, le marché sera disposé en alignement du trottoir, comme en centre ville, et marquera un nouvel axe Ville / mer qui symbolise cette opération de reconquête urbaine de Lauricisque. Les principaux matériaux seront en bois, toujours aussi légers que possible, pour éviter la mise en oeuvre de couteuses fondations. Elles feront appel autant que possible aux énergies renouvelables.

Des recommandations seront faites pour les constructions à venir, de telle sorte que celles ci s'intègrent parfaitement dans ce nouvel ensemble. Ceci concerne le restaurant Dolmar et de nouvelles activités non connues à ce jour.



Plan général d'aménagement de l'Esplanade

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / L' Ecole de voile

Situation



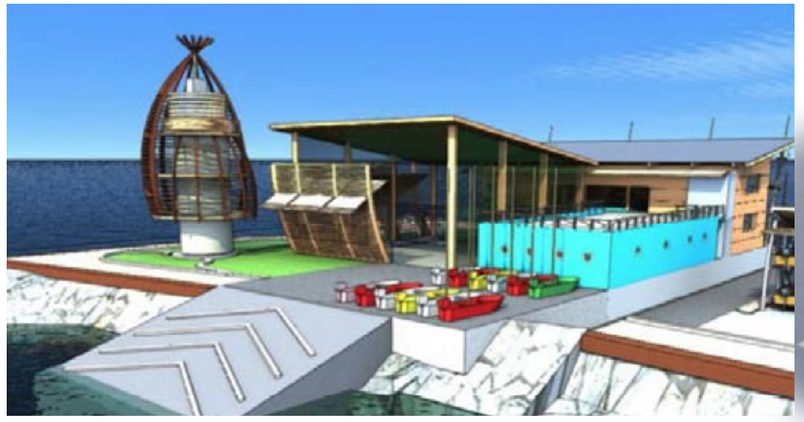

Introduction

Animée dans les années 1980 par Jean EUGENIE, la légendaire Ecole de voile de Lauriscisque à formé de nombreux champions et était un lieu de vie. Détruite par le cyclone Hugo en 1989, l'école de voile a été abandonné et l'activité vélique sur ce site maritime est cantonné au seul usage actuel comme chenal d'accès à la rivière saléee vers le grand cul de sac marin.

Crée en 1978, La Ligue Guadeloupéenne de Voile est la fédération des clubs de Voile de Guadeloupe, qui a pour vocation de développer ce sport dans son ensemble: organisation réglementaire et administrative, développement et promotion des activités, formation des cadres er arbitres. Historiquement implantée à Pointe-à-Pitre, la LGV, possède un petit local à la Marina. Afin de remplir ses missions, la Ligue doit systématiquement occuper d'aurtres installations: emprunt ou location de salles, location de structures.... d'ou la necessité de réaliser de nouveaux locaux pouvant accueillir dignement le Club.

Site

Situé à l'entrée de la rivière saléee et possédant peu de dégagement en façade, le plan d'eau devrai faire l'objet d'un balisage et d'une police de circulation plus adaptée à la sécurité des usagers, en particulier lors des phases d'embarquement et de débarquement sur les cales et les pontons, ainsi que lors du convoyage vers la zone de navigation. La situation géographique du terrain devra permettre d'envisager une architecture qui valorise la site.





Parti pris d'aménagement

La future base de voile de Pointe-à-Pitre sera une structure dédiée à l'accueil de différents publics pour la pratique, l'enseignement et la promotion de la Voile:
Les sportifs accueillis sur la base sont issus de la ville de Pointe-à-Pitre mais aussi de toute la Guadeloupe. Le niveau de la pratique va du débutant au niveau d'expertise le plmus élevé grace au centre d'excellence Régional.
Les disciplines pratiquées seront:
- le dériveur
- la voile traditionnelle
- la planche à voile
- le quillard
- la voile pour personnes handicapées
- le catamaran

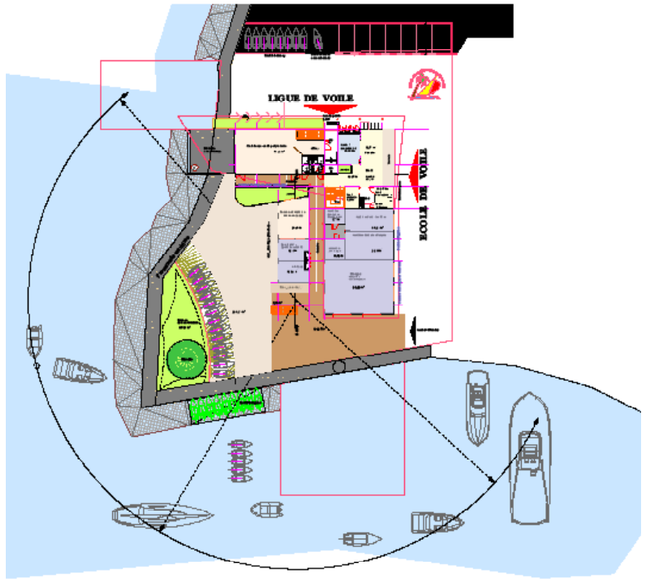

Plan général d'aménagement de l'Esplanade

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / La Place Henri Bangou

Situation

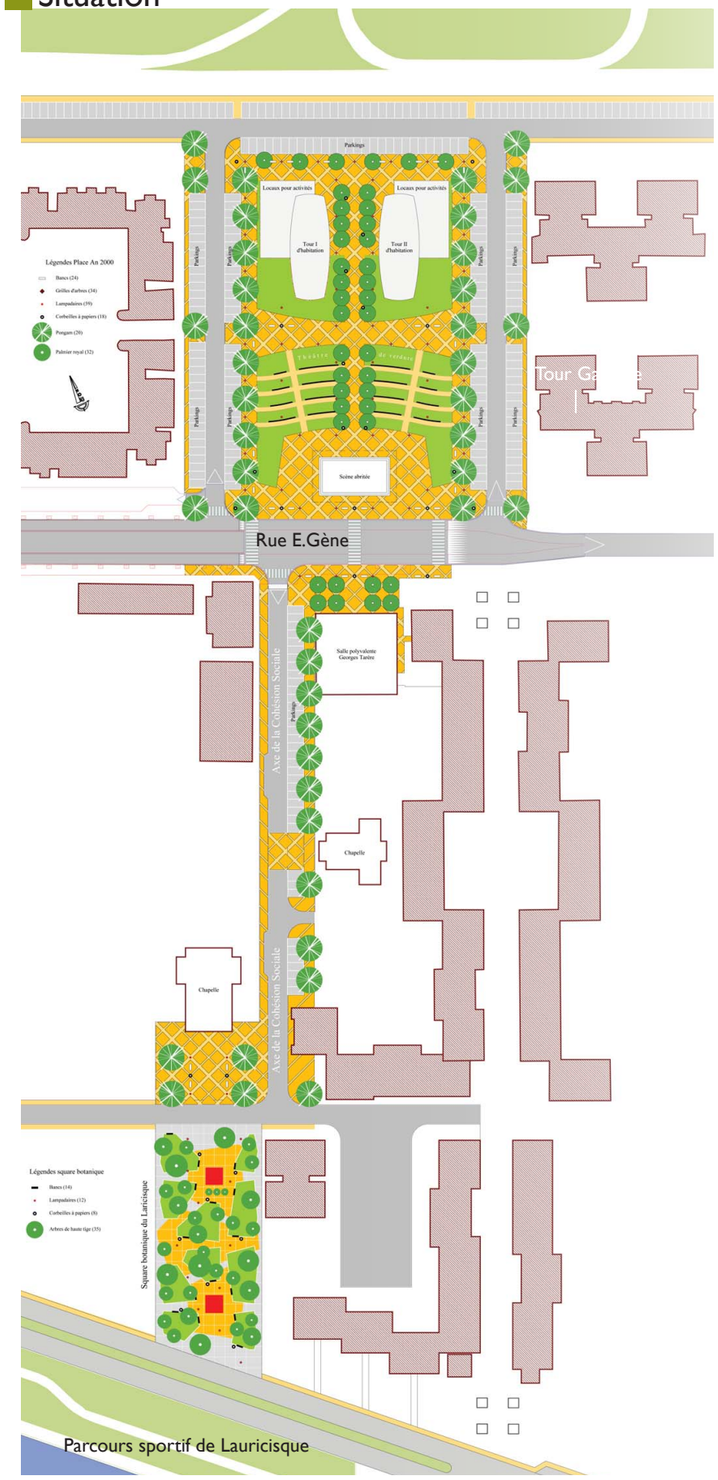

Introduction

L'aménagement de la Place de l'An 2000 et de l'Axe de la Cohésion Sociale articulent trois volontés fortes

• La première volonté est urbaine ;
Elle aspire à l'émergence d'un axe fédérateur vers qui convergera les regards et les intérêts de l'ensemble du quartier de Lauricisque. Elle aspire également à créer du lien social par le maillage des frontières.

• La deuxième volonté est architecturale ;
Elle vise, à travers la demande de logements et de locaux d'activités, à transcender la morphologie actuelle. Le Quartier de Lauricisque est dans l'attente d'un signal architectural fort et d'un édifice singulier auquel on l'identifiera à l'instar des Tours qui vont être détruite.

• La troisième volonté est paysagère ;
Elle exprime le désir d'offrir aux flâneurs, un parcours raisonné de situations variées qui les mènera, via l'Axe de la Cohésion Sociale, depuis le Front de Mer, jusqu'à la Plaine de Jeux et offre la possibilité d'accéder à Grand-Camp

Parti pris d'aménagement

La création de la Place de l'An 2000 et la requalification de l'Axe de la Cohésion sociale est une occasion de donner au quartier de Lauricisque un nouvel élan par la qualité de leurs aménagements. C'est aussi l'occasion, de porter une réflexion au delà du territoire de la Ville de Pointe à Pitre, en menant des actions fortes, qui reliront la ville à celle des Abymes.

Places de villes et Places de Quartiers
La place figure ce qu'est la ville pour ses habitants ; C'est un espace d'accumulation de ce qu'ils ont et auront à vivre en citoyens unis par des liens multiples et variés. Fille de la nécessité de s'y plaire, de se rencontrer et de faire commerce d'idées et de biens, la place joue la fonction et la forme : on la veut à la fois belle et facile à vivre. A ces caractéristiques communes à beaucoup de places publiques s'ajoutent, dans le cadre précis du Quartier de Lauricisque, deux équipements phares : Le Collège Front de Mer et la Salle Polyvalente Georges Tarer. Mais de quel genre de Place le quartier de Lauricisque à t'il besoin ? D'une Place de parade?, d'apparat?, d'une Place ludique?, d'une Place «Jardin» ?. L'hypothèse retenue pour notre projet, fait le pari de la polyvalence des fonctions.

La Place sera conçue avec une faible déclivité s'élevant vers les tours. Cette pente, accueillera des gradins qui auront leur scène au pied de la Salle Polyvalente Georges Tarer qui en sera le fond de scène.

Le Nord de la Place accueillera deux tours dédiées aux logements aux commerces et aux activités. Il s'agit de deux volumes élancés, placés de part et d'autre de l'axe longitudinal de la Place et faisant signal d'ap-pel au lointain.

La partie Sud est réservée aux activités traditionnelles d'une Place. Elle est organisée autour d'un vaste espace scénique doté d'une fontaine et de gradins : C'est le cour battant de la place. Le Centre Polyvalent Georges Tarer fera office de fond de scène. La fontaine, conçue au niveau du sol, pourra être recouverte d'un platelage lors de spectacles. La Place pourra aussi accueillir des activités foraines : Marché, Foires, spectacles de type son et lumière, rassemblements carnavalesques.

Le couvert végétal est composé de trois espèces d'arbres faisant contraste de formes et de textures. Un mail de Palmiers Royaux mettra en valeur les directions cardinales de la place. Des alignements de Sabliers feront contraste de masse avec la silhouette élancée des palmiers. La troisième espèce, de forme inter- médiaire (Pongam, Lagerstroemia) ou équivalent, complétera le dispositif végétal. Cet agencement traduit notre volonté de faire un clin d'oeil à la Place de la Victoire, en rappelant la silhouette massive des Sabliers.

L'organisation matérielle de la Place telle que nous la proposons, repose sur le choix d'une trame en maté- riaux clairs, selon un angle de 45° et uniformément étalé sur l'ensemble de la place, nous a semblé être le meilleur garant de l'unité formelle du projet. Cette armature, rigoureuse est ensuite remplie d'un deuxième matériau faisant contraste de couleur et de texture avec la trame. Ce couvert de matériaux contrastés, est ensuite étendu au tronçon de route séparant la Place d'avec le parvis du Centre Georges Tarer.

Une ligne de mobiliers urbains (Bancs, corbeilles à papier, plots lumineux), et d'éclairage d'ambiance, ponc- tuera l'ensemble de la place et of-frira aux usagers autant d'aménités urbaines.
La Place de l'An 2000 et l'Axe de la Cohésion sociale seront aménagés par des pergolas qui feront ombres afin de protéger les promeneurs du soleil. Ce n'est que, suivant les opportunités, qu'elles auront une cou- verture étanche, afin d'éviter leurs squattérisassions. Une aire de jeux pour enfants sera aménagée dans chacun de ces deux espaces.

L'Axe de la Cohésion Sociale
Le Front de Mer, la Salle Polyvalente G. Tarer, la future Place de l'An 2000, mais aussi la Plaine de Jeux de Grand Camp en cours de réalisation, sont autant de lieux phares de Lauricisque et de ses abords immédiats. La tentation de voir ces lieux s'articulés les uns aux autres est en effet, très grande. L'axe dit « de la Cohésion Sociale » qui peut s'appeler par la même occasion «Axe de l'intercommunalité» est l'occasion rêvée pour donner forme à cette tentation.

Nous voyons cet axe comme une authentique enfilade de lieux se succédant le long d'un parcours unifié par un cheminement piétonnier, sinueux, offrant tantôt un tableau paysager, tantôt une scène animée, une aire de jeux pour enfants, etc... Un circuit guidé pouvant prendre une plus value le soir et la nuit par un éclairage balisant la promenade entre Mer et Stade.

La Place doit être imbriquée dans la ville et le quartier ; Aussi, doit elle contribuer à faire vivre des activités sociales et économiques qui font la ville. C'est pourquoi, il est impor- tant que les différentes fonctions urbaines attendues, soient implantées de façon perti- nente et harmonieuse. Ainsi peuvent elle répondre aux besoins.

Dans ce sens, il nous est apparu important d'implanter les différentes activités de la façon suivante : Les immeubles d'habitation, de bureaux et de commerces (mixtes), seront implantés sur la Place en bordure de l'ancienne Route Nationale afin de créer une façade urbaine depuis Grand Camp, valorisant l'urbanité de Pointe à Pitre, depuis tout en constituant une porte urbaine, symbole de l'axe Pointe à Pitre /Abymes.

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / La Place Henri Bangou

La Place Henri Bangou









Urbanité



Festivités

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / L'aménagement de la rue Euvremont Gène

Situation





Parti pris d'aménagement

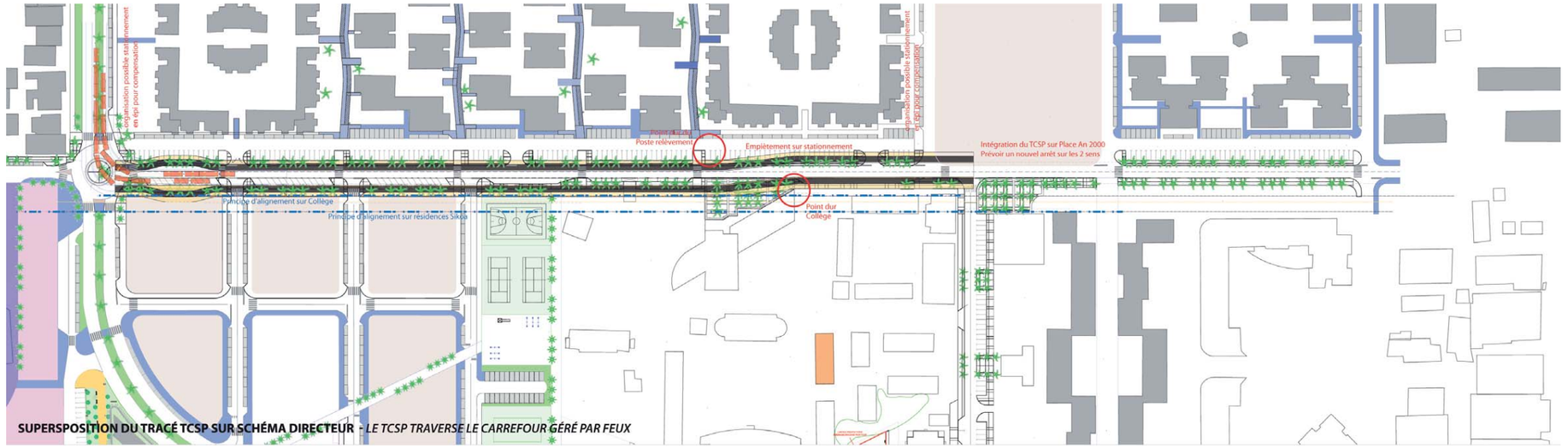

SUPERSPOSITION DU TRACÉ TCSP SUR SCHÉMA DIRECTEUR - *LE TCSP TRAVERSE LE CARREFOUR GÉRÉ PAR FEUX*

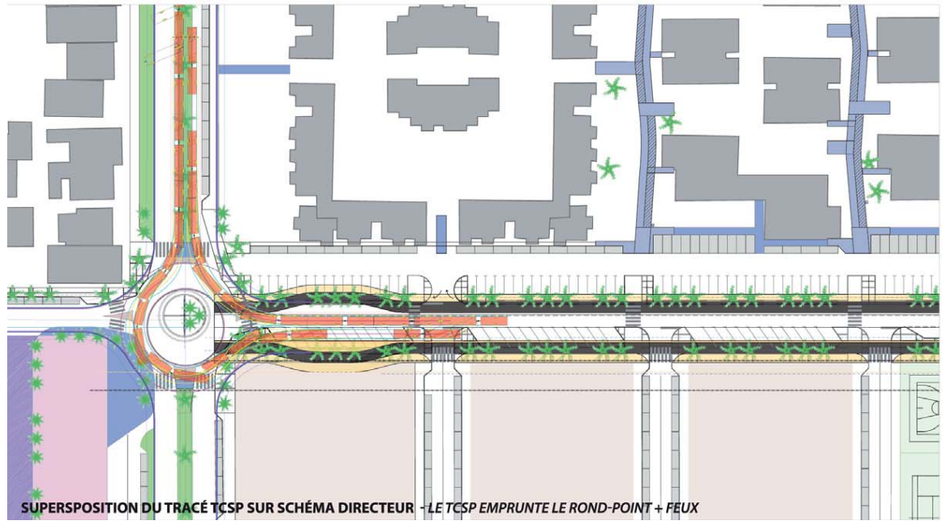

SUPERSPOSITION DU TRACÉ TCSP SUR SCHÉMA DIRECTEUR - *LE TCSP EMPRUNTE LE ROND-POINT + FEUX*

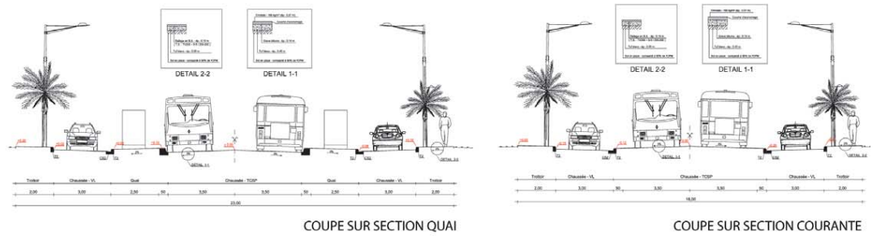

COUPE SUR SECTION QUAI

COUPE SUR SECTION COURANTE

AMÉNAGEMENT DE LA RUE EUVREMONT GENE

AVANT - PROJET





Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / L'aménagement des allées piétonnes

E.Gene / Bd Maritime





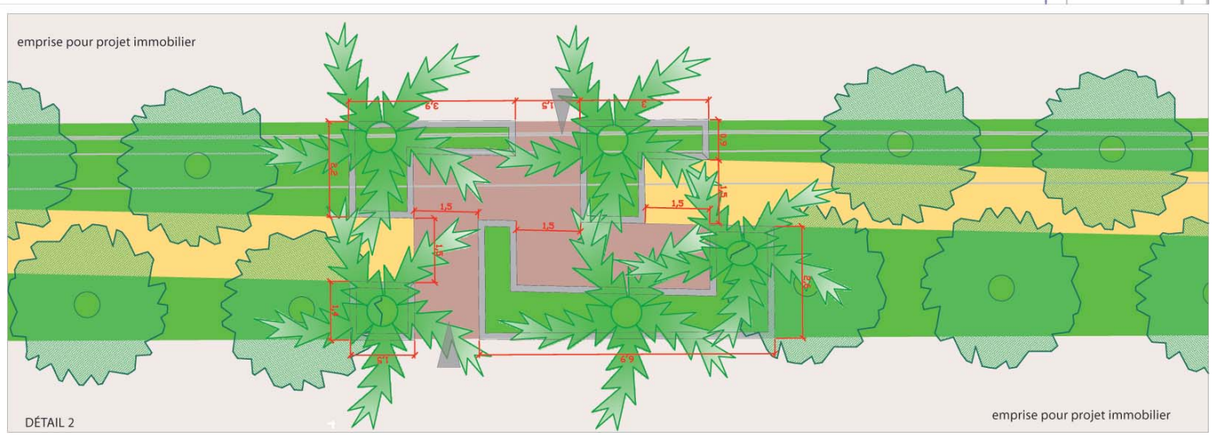

- Allée piétonne (béton balayé)
- accès et chicane (pavé vieille terre)
- Trottoir banalisé
- Engazonnement sur "evergreen"
- Continuité piétonne
- Engazonnement
- Muret des jardinières
- Voies
- Arbre, palmier
- Mât d'éclairage 3 feux
- Accès aux allées

AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE PIÉTONNE E.GENE / BD MARITIME

AVANT PROJET

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / L'aménagement des allées piétonnes

Allées piétonnes Nord

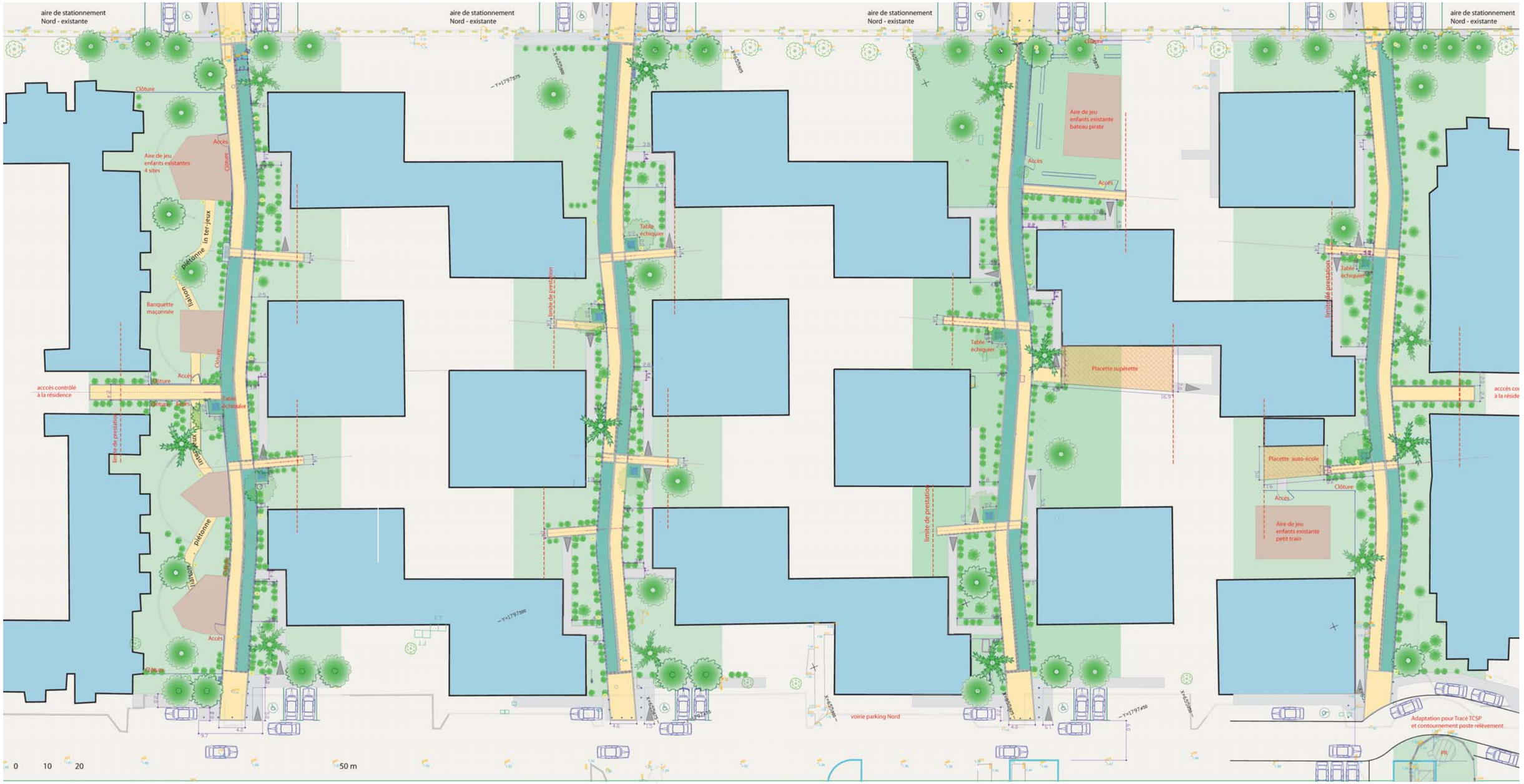

AMÉNAGEMENT DES ALLÉES PIÉTONNES NORD (RÉSIDENCES SIKOA)

PROJET

Orientation 2 - PRU de Lauricisque

C - Les autres projets de la Rénovation Urbaine / L'aménagement des allées piétonnes

Allée piétonne Diagonale





AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE PIÉTONNE "DIAGONALE"

AVANT PROJET





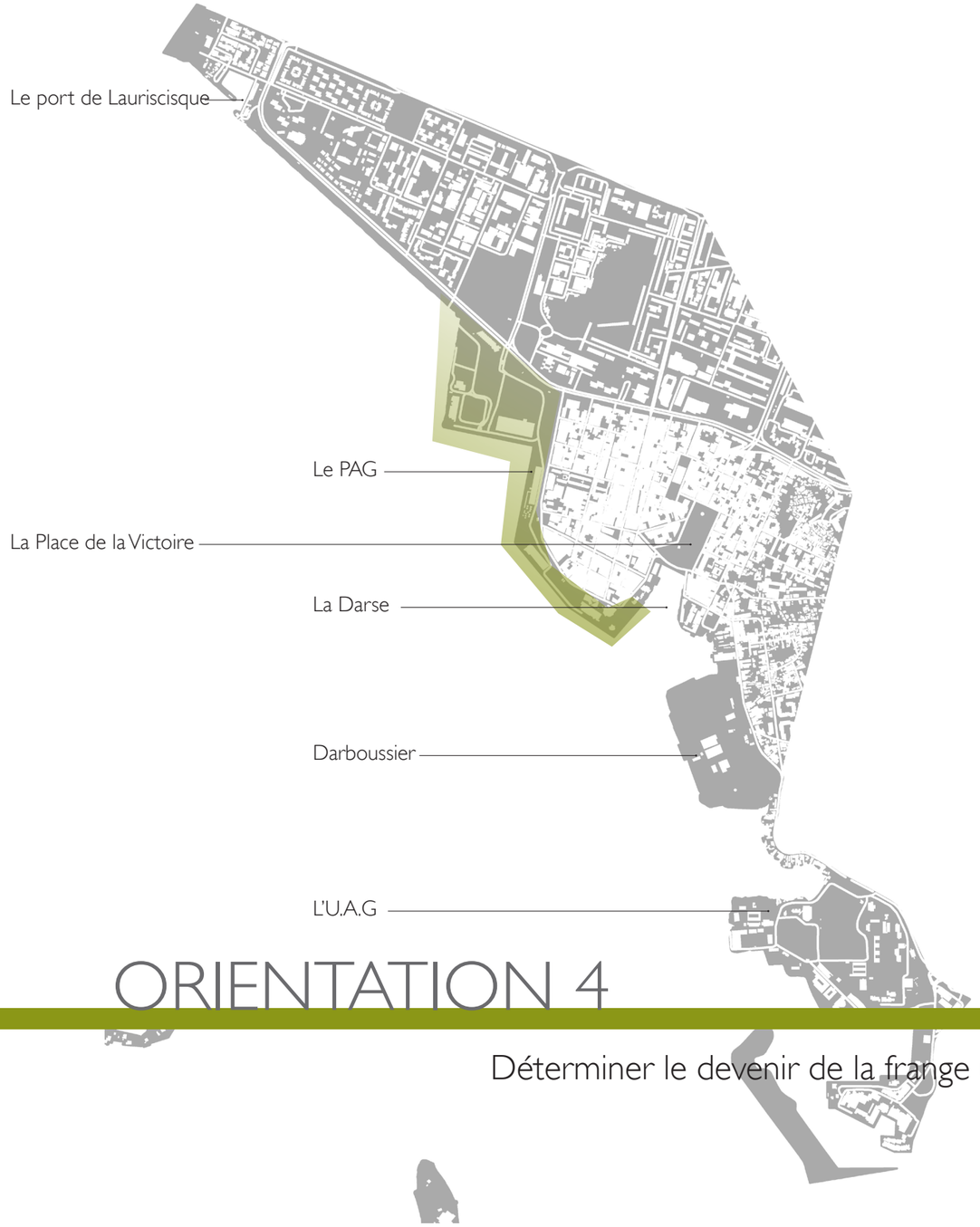

Le littoral pointois

ORIENTATION 4

4 Interface Portuaire

Déterminer le devenir de la frange urbaine littorale dans laquelle cohabitent des activités diverses et multi-modales...

Orientation 4 - Interface Portuaire

Penser le devenir de cette frange urbaine dans laquelle cohabitent des activités portuaires et multi modales, des activités commerciales, des activités tertiaires...

Situation



un littoral confisqué... à réoffrir

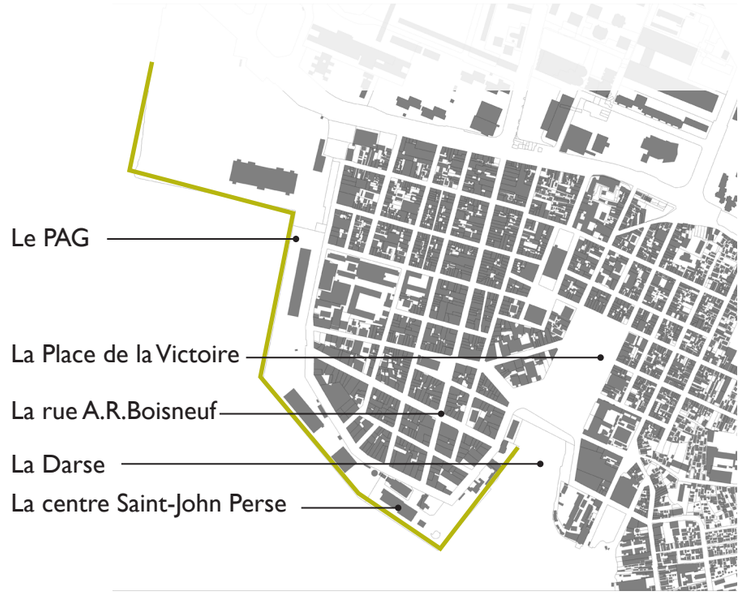

Introduction

La ville de Pointe-à-Pitre développe une interface importante dont elle a pourtant été lontgtemps privée, par l'implantation d'industries ou de structures portuaires qui ont en quelque sorte confisquée l'usage. Afin de retrouver le rapport de la ville à son littoral, la collectivité a entrepris d'acquérir le site de Darboussier pour y développer une nouvelle dimension urbaine définie dans le PLU, et de permettre concrètement d'offrir la fréquentation du littoral au piblic ainsi que le suggère la loi littoral à travers des principes réaffirmés par le Grennelle I.

Dans cette même logique l'interface Ville-Port fait l'objet d'une nouvelle ambition de développement urbain permis à tra vers la mise à disposition d'une partie des trrains du port à travers un bail emphytéotique.

Enjeux

L'objectif de ce cadrage est d'accompagner le développement futur du front urbain littoral du centre-bourg de Pointe-à-Pitre, au contact du projet d'aménagement du Port Autonome. Cette façade urbaine à l'interface ville-littoral, ville-port, possède une fonction de porte d'entrée, ou de sortie, vers le centre-ville, ou vers la mer, qu'il faut revaloriser et renforcer par des actions fortes de réhabilitation, de reconstruction, de revitalisation commerciale. L'épannelage de cette vitrine urbaine doit être ambitieux, et novateur, tout en respectant l'identité et l'échelle de la ville.

La réintérrogation de ce front de ville est l'amorce d'une réflexion plus globale, à l'échelle du centre ville, qui affiche trois amitions majeures: relancer la dynamique urbaine du centre ancien, ouvrir ce centre sur la ville et les espaces urbains et naturels qui l'encadrent, et inscrire le centre ancien dans la perspective de l'évolution du centre élargi.

Logique d'aménagement

Rendre perméable l'interface Ville-Port

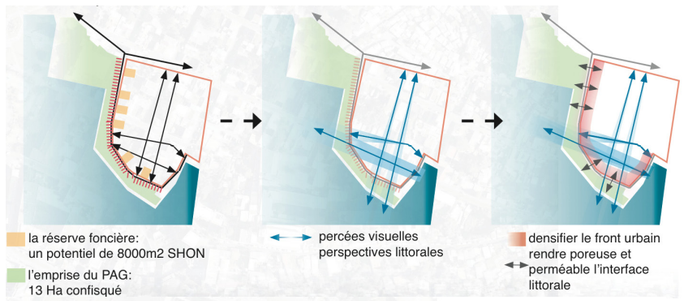



Orientations, objectifs, vocation des espaces







Orientation 4 - Interface Portuaire

Penser le devenir de cette frange urbaine dans laquelle cohabitent des activités portuaires et multi modales, des activités commerciales, des activités tertiaires...

Orientations, objectifs, vocation des espaces

Redonner vie à la façade maritime

L'aménagement proposé pour l'ensemble de cette zone, qui va de la Darse au siège actuel du Port favorisera l'implantation d'activités ouvertes sur la villle, ouvertes aux habitants comme aux touristes, ouvertes et en dialogue avec les autres projets de la ville,. Il proposera également de nouvelles activités, de l'hôtellerie ou du logement haut de gamme par exemple, tant le potentiel de construction proposé offre de possibilité (10 000m2).



Le quai Lefèbvre devient un boulevard animé ouvert sur le littoral



Réaffirmer la façade urbaine littorale à travers un épannelage ambitieux

Les épannelages existants le long des quais Lefebvre et Foulon sont très variés, grimpant de 2 à 6 niveaux. Cet axe structurant, de part son gabarit, sa fonction d'entrée de ville urbaineet maritime, mérite d'accueillir des façades urbaines très ambitieuses afin de s'affirmer en tant que vitrine urbaine. Cepandant la hauteur moyenne de R+5, bien qu'encouragée, doit systématiquement être réinterrogée afin de tenir compte dees occupations actuelles, de l'échelle et de l»identité du centre ancien. Il s'agit de ne pas dépasser une hauteur de six nivaux.

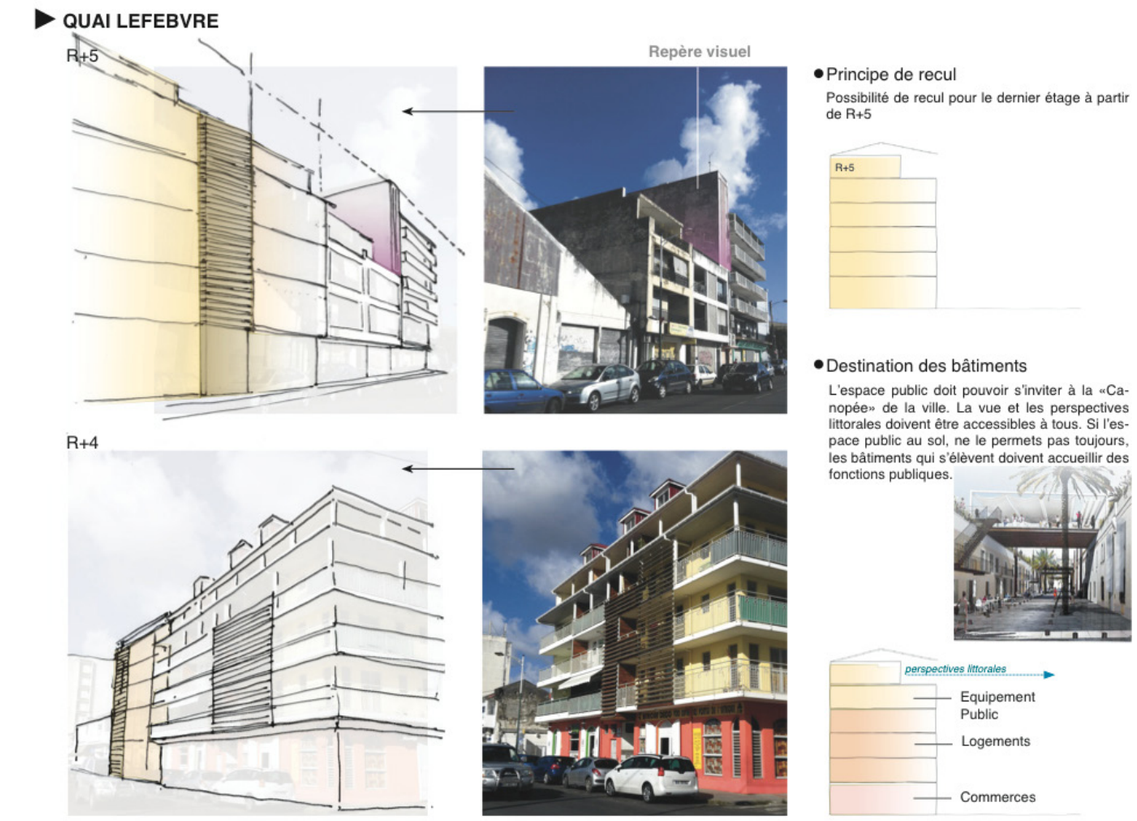

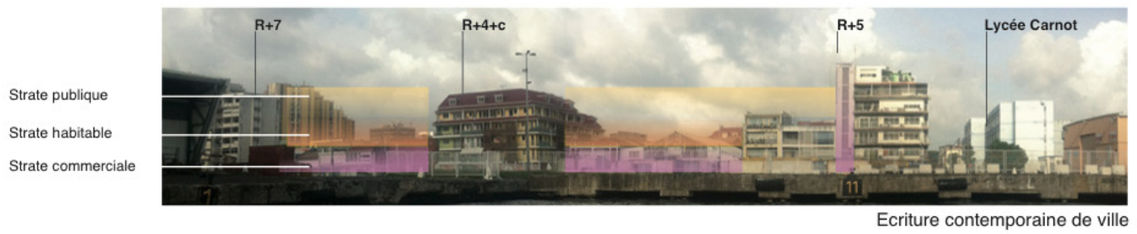

Ecriture contemporaine de ville

Orientation 4 - Interface Portuaire

Penser le devenir de cette frange urbaine dans laquelle cohabitent des activités portuaires et multi modales, des activités commerciales, des activités tertiaires...

Orientations, objectifs, vocation des espaces

Requalifier l'espace intersticiel entre le Port et la Ville

Les quais deviennent de véritables lieux de promenade qui invitent touristes, croisiéristes et habitants à emprunter un parcours où le piéton déambulera en toute sécurité. Espaces plantés que l'on parcoure à pied, en toute tranquilitéé, ils offrent un premier contact avec la ville, pour les touristes et propose de multiples échapées visuelles au coeur du quartier. Cette perméabilité nouvelle constitue une invitation pour les citoyens et habitants à déambuler vers le littoral.

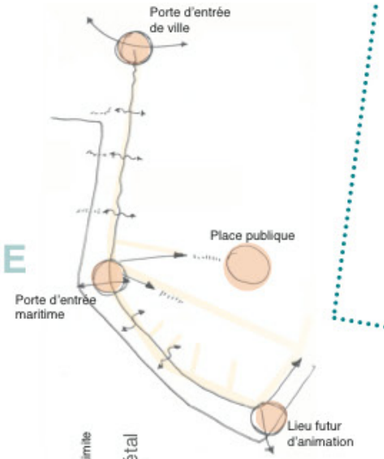

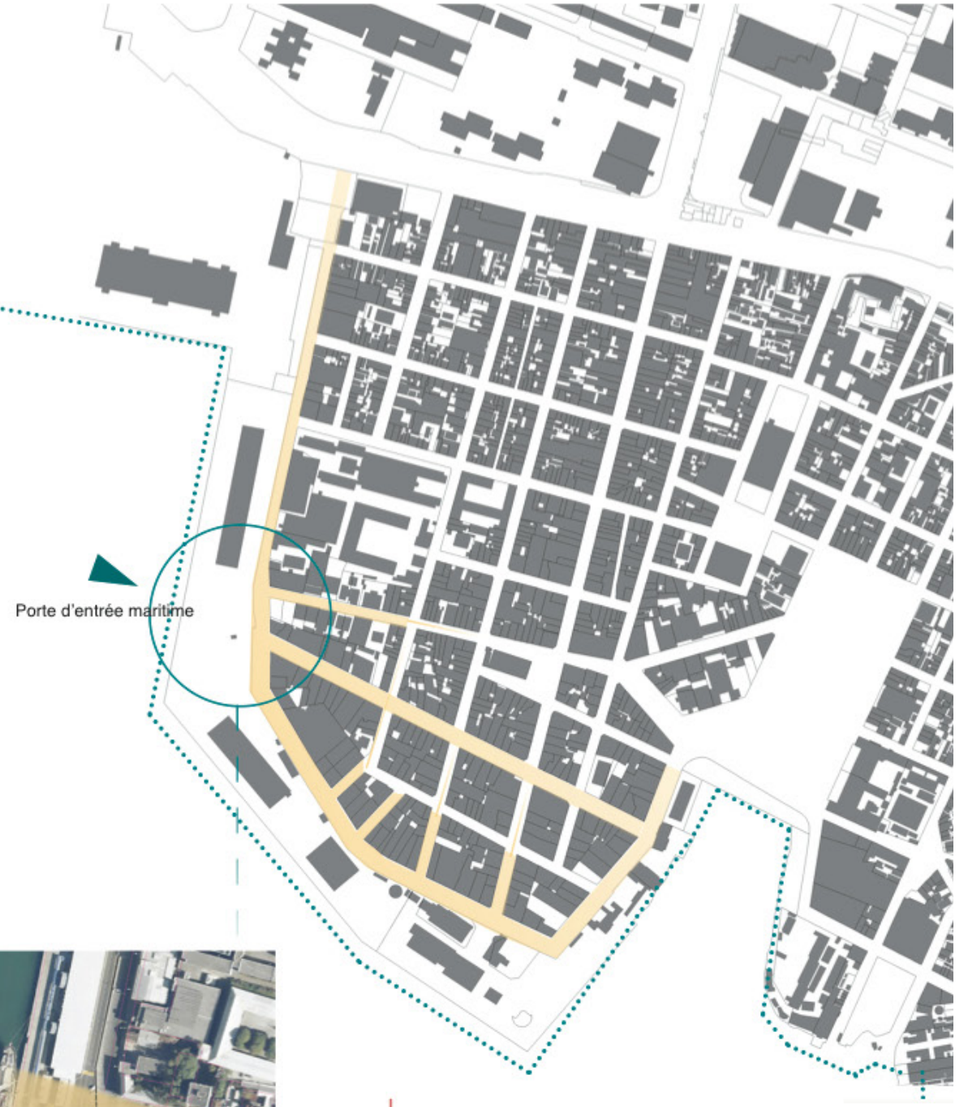

▶ QUAI LEFEBVRE **AXE DE DIFFUSION, ESPACE PARTAGE**



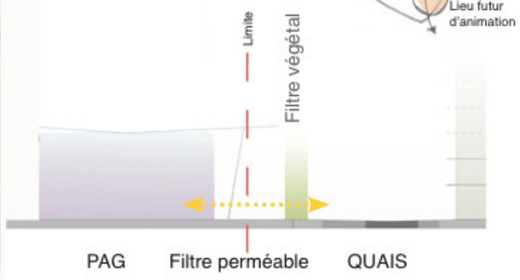

L'espace public se diffuse...

FILTRE POREUX, PERMEABLE



▶ **ARRIVEE CROISIERISTES**





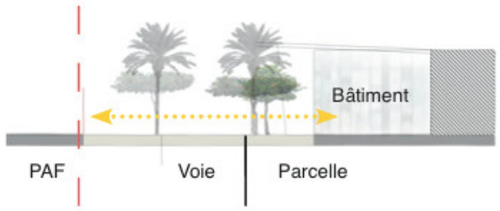

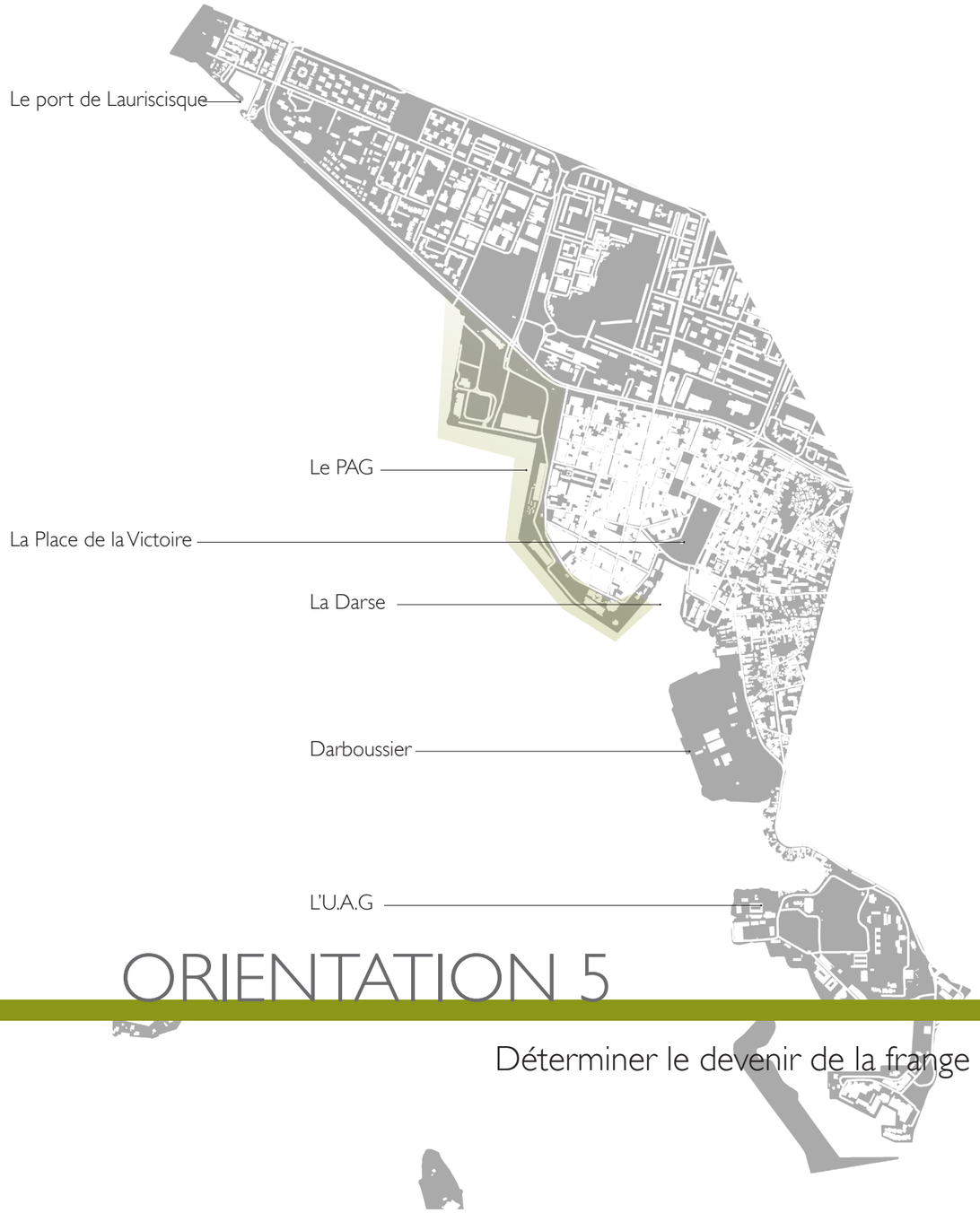

Le littoral pointois

ORIENTATION 5

5 Projet du Port Autonome

Déterminer le devenir de la frange urbaine littorale dans laquelle cohabitent des activités diverses et multi modales...

Orientation 5 - Projet du Port Autonome

Penser le devenir de cette frange urbaine dans laquelle cohabitent des activités portuaires et multi modales, des activités commerciales, des activités tertiaires...

Situation



Donner l'occasion à la ville de retrouver une relation à la mer, directe par l'occupation du front de mer ou indirecte par la création de percées visuelles dans le prolongement des artères qui qualifient aujourd'hui le vieux Pointe-à-Pitre.



Introduction

La ville de Pointe-à-Pitre développe une interface importante dont elle a pourtant été lontgtemps privée, par l'implantation d'industries ou de structures portuaires qui ont en quelque sorte confisquée l'usage. Afin de retrouver le rapport de la ville à son littoral, la collectivité a entrepris d'acquérir le site de Darboussier pour y développer une nouvelle dimension urbaine définie dans le PLU, et de permettre concrètement d'offrir la fréquentation du littoral au piblic ainsi que le suggère la loi littoral à travers des principes réaffirmés par le Grennelle I.

Dans cette même logique l'interface Ville-Port fait l'objet d'une nouvelle ambition de développement urbain permis à tra vers la mise à disposition d'une partie des trrains du port à travers un bail emphytéotique.

Enjeux

La mise à disposition de terrains jusqu'alors captés par l'activité portuaire est une opportunité pour la ville d'établir un nouveau rapport à son littoral particulièrement stratégique puisqu'elle concerne les façades du centre historique et celles des quartiers concernés par la rénovation urbaine en cours de réalisation. Le PAG entend promouvoir cet espace littoral à travers un projet dont les objectifs sont de participer à développer l'économie touristique à une nouvelle échelle, d'améliorer l'interface ville-port et le développement urbain, d'améliorer le fonctionnement du port et de favoriser l'accueil de nouvelles activités.

Ces ambitions se conjugent avec celles de la ville qui visent à renforcer l'animation urbaine, en particulier sur les auais, tout en permettant à la ville de se développer dans des conditions maîtrisées qui garantissent son épanouissement tout en assurant la pérénnité de l'expression historique du centre ancien.

Logique d'aménagement
Rendre perméable l'interface Ville-Port

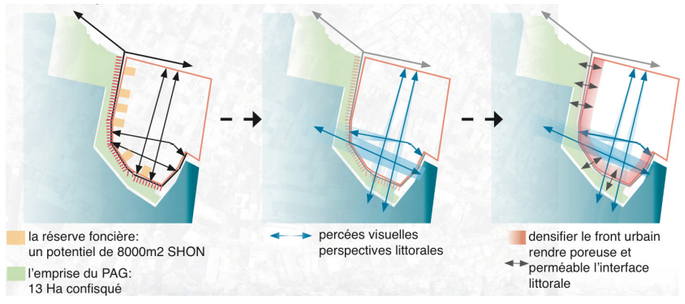

Orientations, objectifs, vocation des espaces

Que ce soit en matière de sûreté et de sécurité ou en termes d'aménagement et de développement, tous les projets étudiés ou à venir posent en des termes nouveaux la relation à établir entre le Port Autonome et la « Ville », dans sa globalité et dans sa diversité. Dans le cas particulier de la commune de Pointe-à-Pitre qui accueille notamment l'activité croisière du Port. Il convient de mettre en place un projet d'aménagement, global et cohérent, de l'ensemble du secteur et orchestrer les interventions en leur donnant des priorités. Ce projet doit être porteur de solutions pour chacun des problèmes posés (accueil des croisiéristes, installation de l'activité réparation navale, augmentation des stationnements, implantation d'activités nouvelles, ouverture de la ville sur la mer…)et fédérateur de l'ensemble des projets en cours. Il doit offrir aux populations et aux acteurs économiques de nouvelles réponses à leurs attentes et besoins.

Les grands Thèmes...

La perméabilité fonctionnelle de la zone de Bergevin

Perméabilité qui se décline triplement:
-du point de vue de sa pratique multi modale grâce à une plate forme d'échange riche de la diversité des modes présents (la mobilité et l'échange comme source de permébilité est un support prédominant à la réussite d'une interface): gare maritime inter îles, gare routière inter villes, aire de location de véhicules particuliers ou d'attente de taxis. Et demain bus en site propre ou/et bus des mers.
-du point de vue de sa pratique commerciale à travers l'installation des maraîchers et des pacotilleuses qui symbolisent ce lien entre les clients locaux, ceux d'une autre ville ou ceux d'une autre île voir d'un autre pays.
-enfin, la dernière et faible activité portuaire industrielle maintenue par l'implantation du mode de transport et de déchargement RoRo qui fait de cet espace une entité d'échange économique particulier.

Les débouchés urbains à créer

Ce thème est fondamental car, non seulement il est le garant de l'adhésion partagée des différents partenaires de l'interface, mais surtout il permet de répondre à la paupérisation du domaine public interstitiel. En effet, la voie de desserte entre la frange portuaire et la vieille ville joue un véritable rôle de rempart isolant la structure urbaine de « sa mer ». Les propositions d'intervention s'attacheront à définir quels lieux devront, prioritairement, être ouverts/rendus à la pratique collective.

La vitrine commerciale du Port

Malgré la présence de ses locaux de direction, d'un effort méritoire dans le traitement de l'accueil et l'orientation des croisiéristes et de plusieurs structures hôtelières ou de restauration, l'image du Port est peu valorisée. Ce constat est paradoxal sachant le potentiel d'attractivité habituel « d'un bord de mer ».



Orientation 5 - Projet du Port Autonome

Penser le devenir de cette frange urbaine dans laquelle cohabitent des activités portuaires et multi modales, des activités commerciales, des activités tertiaires...

Plan d'aménagement

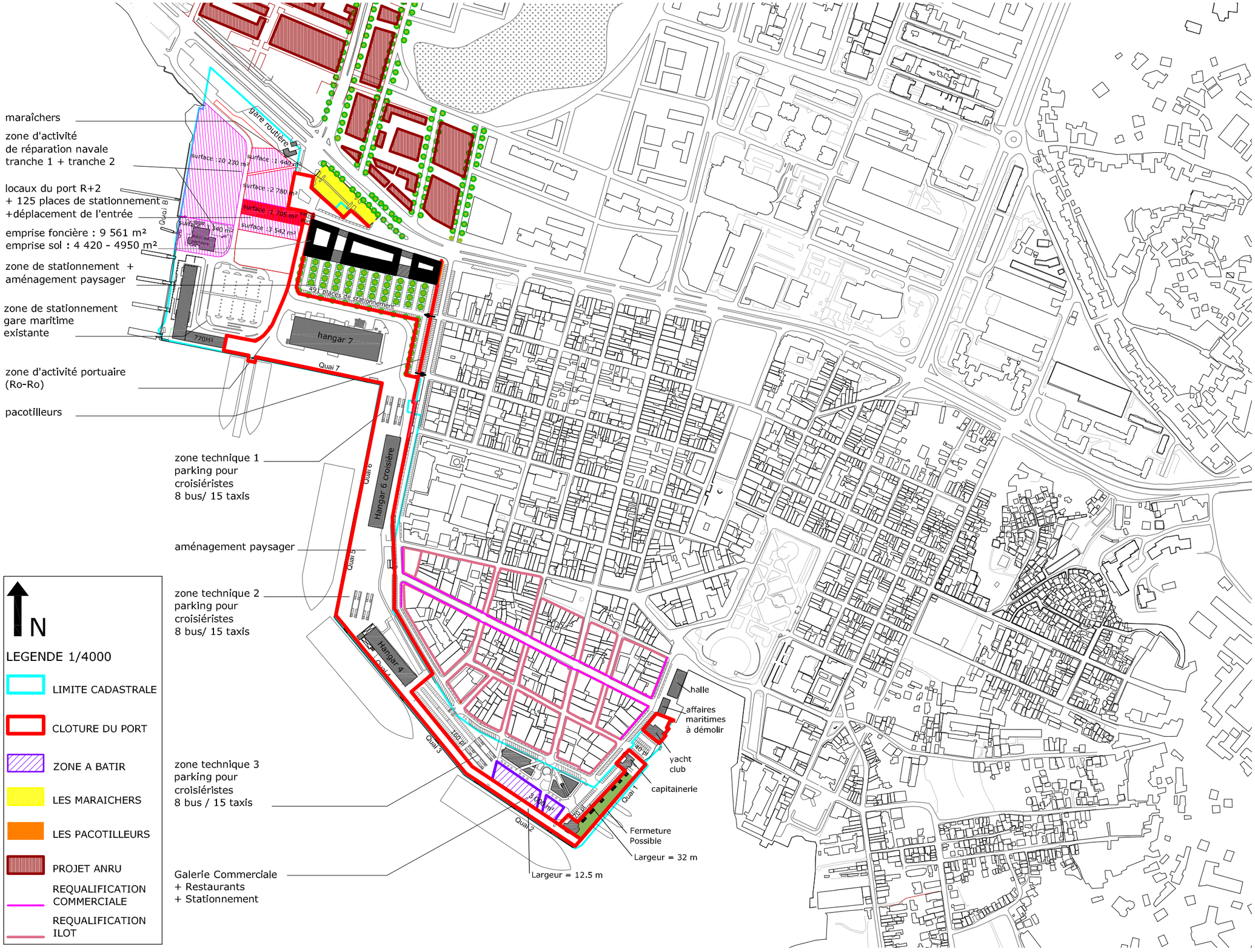

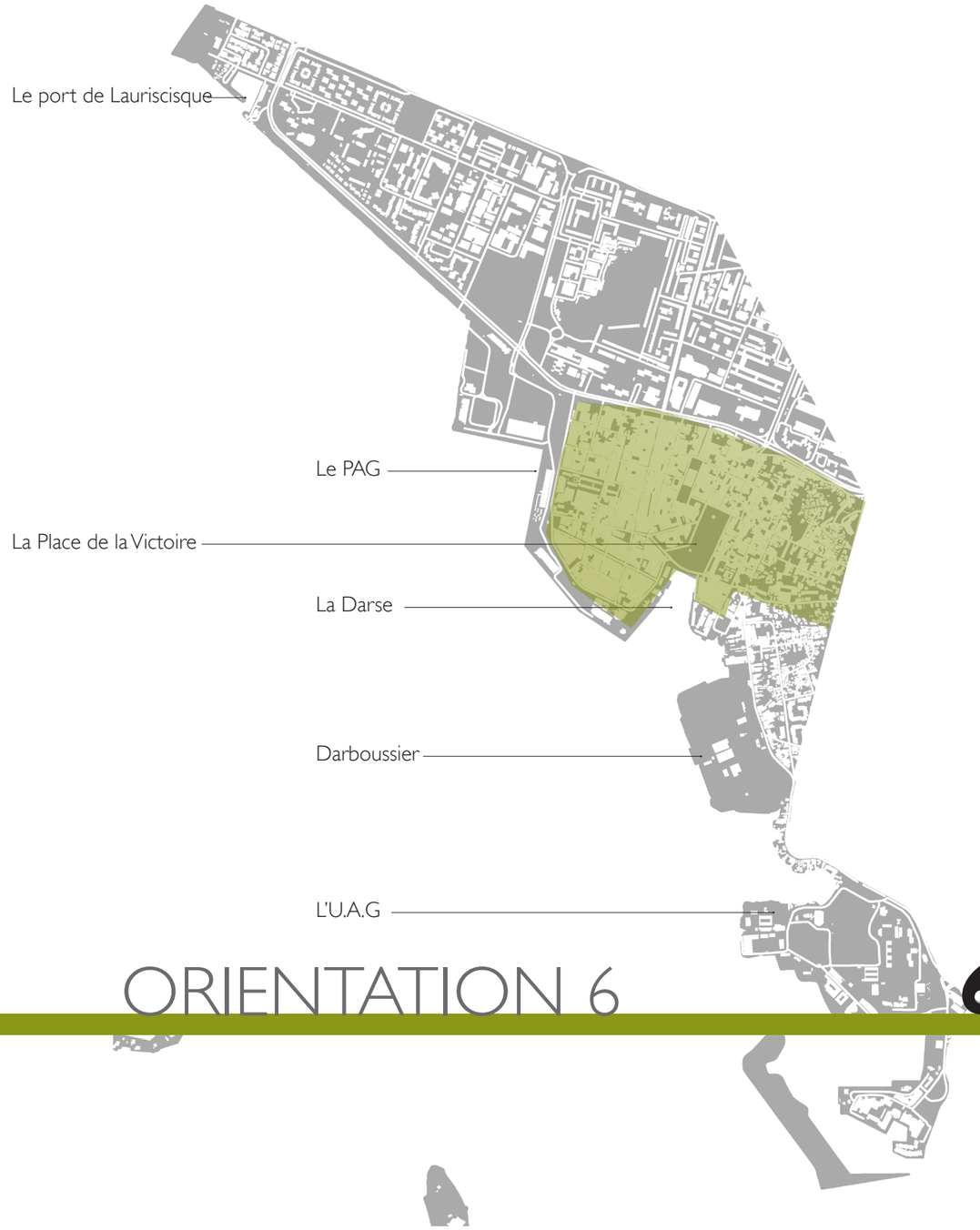

Le centre ville

ORIENTATION 6

6 Opération d'Amélioration de l'Habitat

Orientation 6 - Opération d'Amélioration de l'Habitat

Introduction

L'OPAH-RU concerne essentiellement le centre ancien ; son périmètre s'étend jusqu'aux faubourgs Est (Fond-Laugier, Rue Vatable, …).
Cette ouverture est d'autant plus importante et pertinente qu'elle s'inscrit en complémentarité de l'Union Européenne de renforcer les coopérations dans les régions Ultra Périphériques.

Mais, aujourd'hui, les services disponibles dans le cadre universitaire souffrent d'un manque de lisibilité....

Contexte

OPAH de Renouvellement urbain (OPAH-RU) intéresse tout particulièrement des territoires urbains confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux qui impliquent que la collectivité territoriale et ses partenaires Etat et Anah mettent en place des dispositifs volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, relevant du droit public et complétant les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat, afin d'inverser les phénomènes de dévalorisation et d'assurer des conditions de vie et d'habitat décentes à la population résidente. Les OPAH-RU sont conçues pour répondre à deux grands types de situations urbaines marquées par la dévalorisation, qui peuvent parfois se cumuler sur un même territoire et qui requièrent une action foncière ou immobilière forte : - là où l'insalubrité de l'habitat est un phénomène prégnant et concentré qui doit être prioritairement traité ; - là où d'autres phénomènes - friches urbaines, vacance et extrême vétusté des immeubles, morphologie urbaine - posent d'importants problèmes d'habitabilité. Dans ces deux cas de figure, les modalités de financement de cette OPAH-RU par l'Anah sont différentes, le traitement de l'insalubrité nécessitant un travail particulier auprès des habitants et des propriétaires. De telles situations urbaines se rencontrent dans des régions en crise économique, en déclin démographique, mais aussi dans des quartiers en difficulté de régions prospères, dans des zones de marchés tendus, dans des quartiers concentrant l'accueil de population en difficulté, quartiers captifs d'un habitat dégradé onéreux. Plus encore que toute OPAH, l'OPAH-RU intègre nécessairement un volet urbain, un volet immobilier, un volet social, des actions foncières, des actions coordonnées de lutte contre l'habitat indigne (insalubre notamment) et en tant que de besoin les actions dans le domaine économique. L'OPAH-RU, qui se concrétise par une convention d'une durée de cinq ans, bénéficie de subventions fortement majorées de l'Anah pour mener à bien les études pré-opérationnelles.

Objectif

Il s'agit tout à la fois de :
- remobiliser un parc de logements souvent fermés et participer ainsi à étoffer l'offre locative en plein centre ville,
- préserver des unités bâties dont le caractère architectural participe à fonder l'identité du centre ancien de Pointe-à-Pitre.

Périmètre

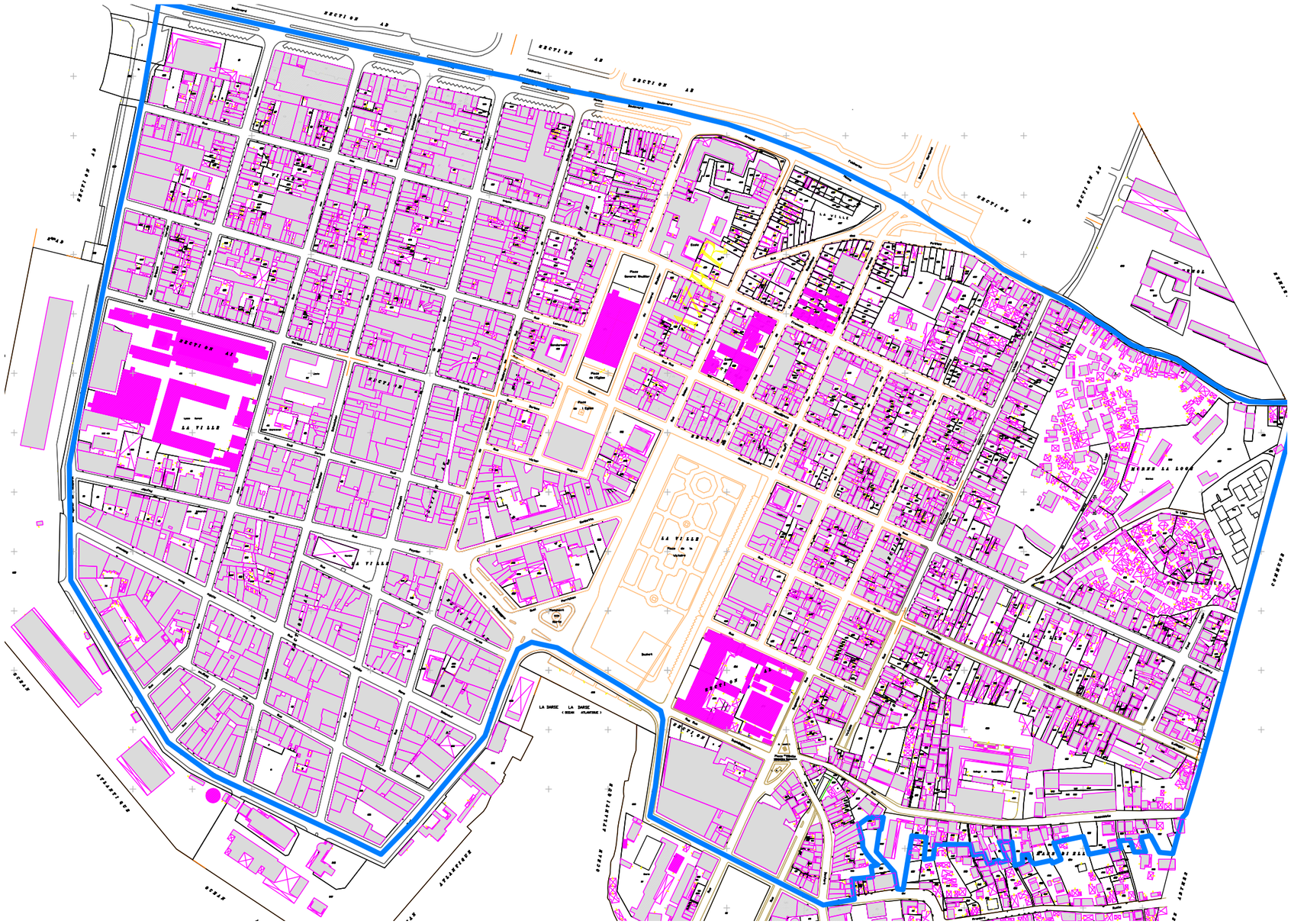

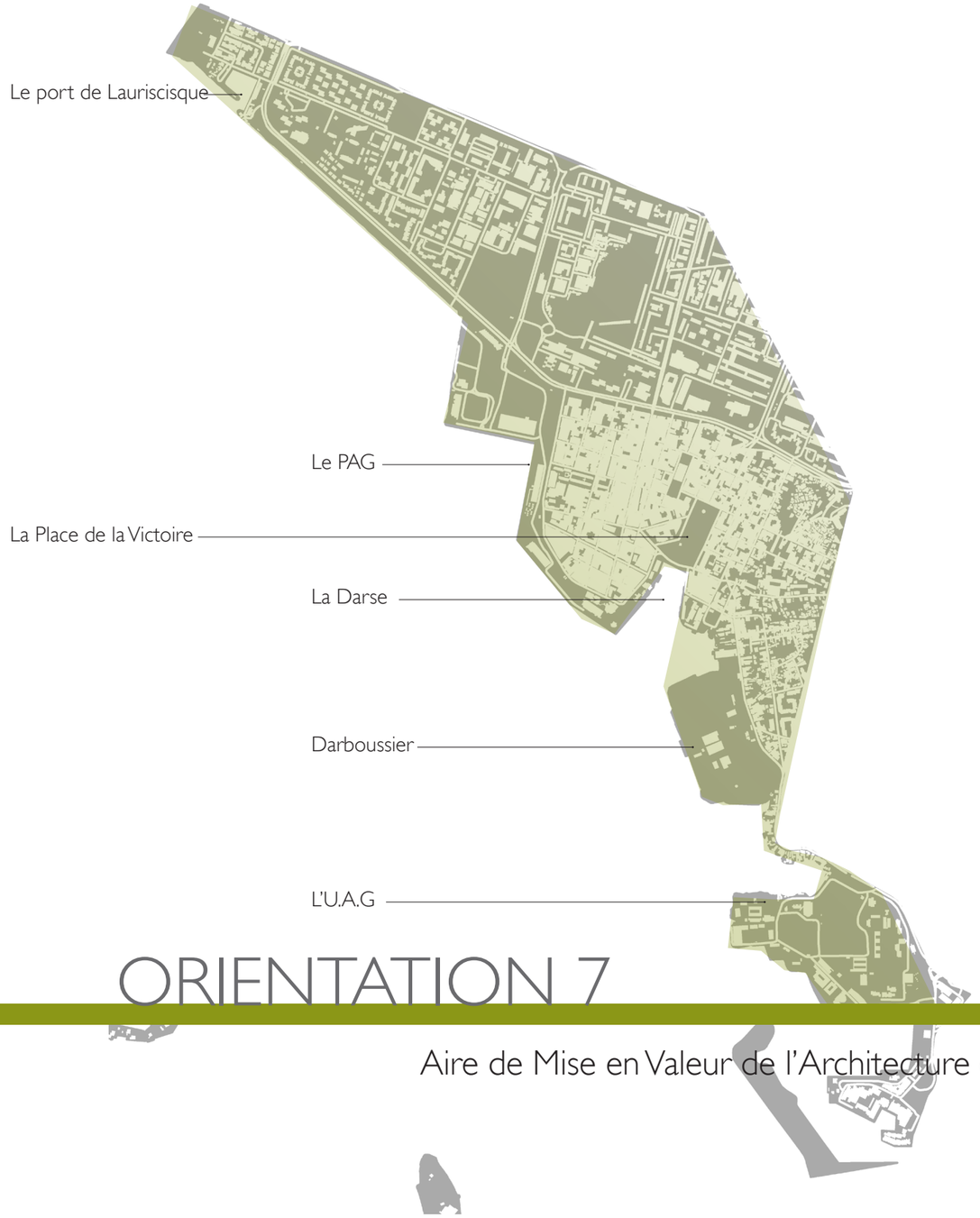

Le centre ville

ORIENTATION 7

7 AMVAP

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -Recherches et réflexion pour la mise en place d'une AMVAP

Orientation 7- AMVAP

Un périmètre de protection pour garantir une cohérence architecturale, urbaine et paysagère

Situation

Le champ d'investigation est l'ensemble du territoire communal

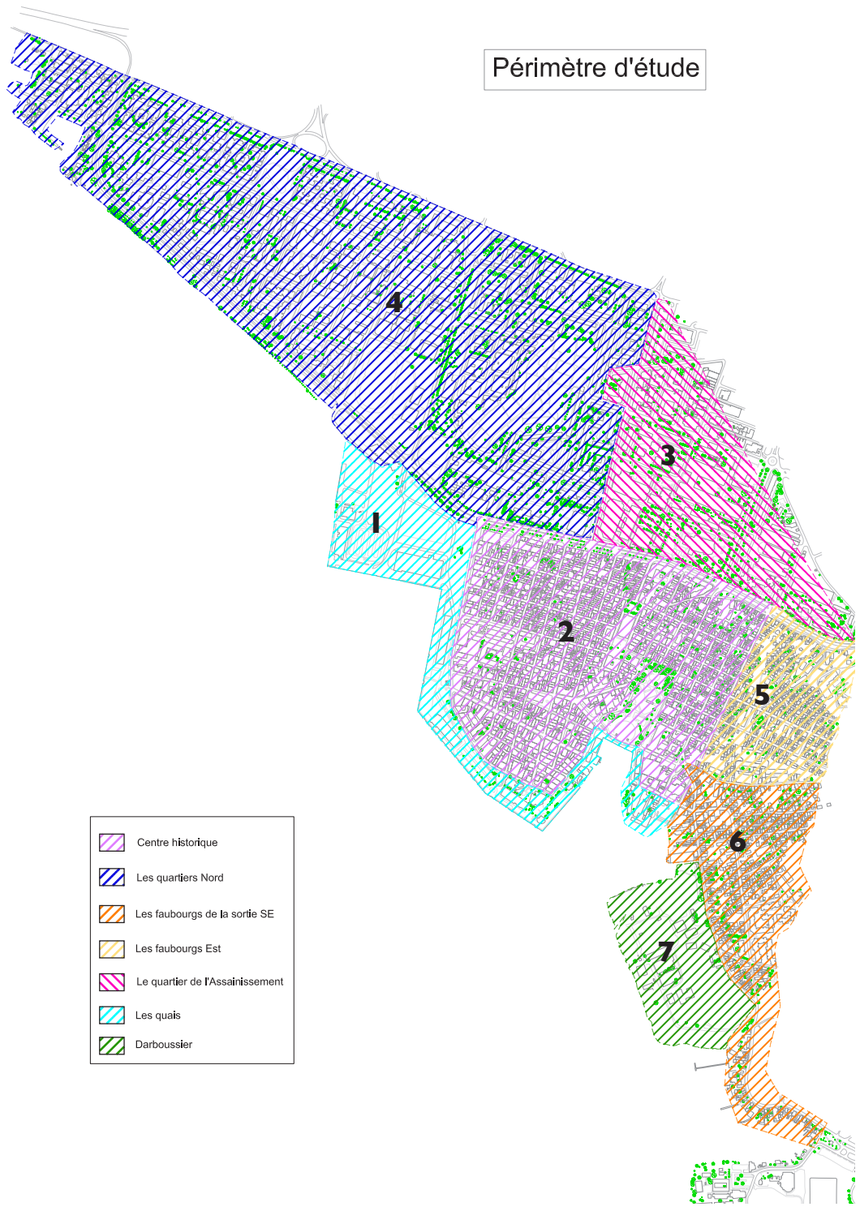

Le périmètre d'étude est celui du territoire communal. Il est décomposé en zones figurant les diverses facettes de la ville

1) Les quais et le front de mer

Cette zone concerne le parcours continu des quais, du front de mer récemment aménagé au voisinage du Boulevard de l'Amitié des Peuples de la Caraïbe, aux quais de la Darse. Une importante séquence de ce parcours est la propriété du Port Autonome de la Guadeloupe dont l'accès est réglementé. D'où un rapport direct à la mer inexistant par endroits.

2) Le centre historique

Cette zone est délimitée par les quais au Sud et à l'Ouest, les boulevards Chanzy et Armand Hanne au Nord et la rue Vatable à l'Est. Ce périmètre correspond à l'emprise du centre ancien et de la Nouvelle Ville en 1863. On entend par Nouvelle Ville les quartiers développés à partir des années 1820, au Nord et à l'Est de la Place de la Victoire. Les séquences architecturales du centre historique présentent des alignements d'immeubles construits de la fin du XIXe siècle jusqu'à une période très récente. Elles témoignent donc de l'évolution des dispositions de l'immeuble pointois dont les typologies reflètent à chaque période l'adaptation d'un art d'habiter, aux techniques modernes.

3) Le quartier de l'assainissement

Ce quartier est délimité au Sud par le boulevard Faidherbe, par le boulevard Légitimus à l'Ouest, par le boulevard Mortenol à l'Est et la rue Félix Eboué au Nord. Les séquences bâties de ce périmètre sont issues d'opérations exécutées des années 1930 aux années 1960-1970. Elles mettent en scène les étapes importantes de la mise en œuvre du béton et de l'architecture de style international. Elles déclinent des bâtiments publics mais aussi de nombreux HLM. Le quartier de l'Assainissement chevauche au Nord-Est la commune des Abymes. La partie correspondante présente un alignement d'habitats civils datant de la fin du XIXe siècle aux années 1950-1960.

4) Les quartiers du Nord

Ils sont délimités par les boulevards de l'Amitié des Peuples de la Caraïbe et Faidherbe au Sud, le boulevard Légiti- mus à l'Est, la Nationale 1 au Nord et le lotissement de la Rivière-Salée à l'Ouest. Les quartiers du Nord résultent de la Rénovation Urbaine des années 1960-1970 basée sur l'application des théories corbuséennes. La voie de dégagement du port les divise en deux grands ensembles construits, couramment appelés Bergevin et Lauricisque et qui présentent tous les caractères des cités-dortoirs métropolitaines. Le périmètre dans lequel s'insère l'ensemble désigné par Bergevin, comprend également l'emprise du cimetière communal d'une valeur patrimoniale reconnue.

5) Les faubourgs Est

Ils sont délimités par la rue Vatable à l'Ouest, la rue des Petites Abymes au Nord, la rue Massabielle au Sud et la limite du territoire communal à l'Est. Ces faubourgs sont nés de l'extension des faubourgs à l'Est de la Place de la Victoire dans les années 1950.
Ce périmètre comprend les quartiers des Mornes la Loge et Massabielle, le faubourg Victor Hugo et le quartier du Fond Laugier.

6/ Les quartiers de la Sortie Sud Est

Limitée au Sud, par l'emprise de l'Université de Fouillole, cette zone comprend trois secteurs. Le premier se développe en bordure de mer entre l'emprise de l'université et celle de la friche industrielle Darbous- sier. Il se compose d'un ensemble d'ateliers de chantiers navals. Le second situé à l'extrême Sud, comprend les faubourgs générés par l'ancienne usine centrale Darboussier : les quartiers du Carénage et du Chemin Neuf ou quartiers du Bas de la source. Le troisième s'élève au Nord du premier et compte le faubourg Massabielle ainsi que le quartier du Morne la loge. Le Morne Massabielle est avec le Morne la Loge l'un des derniers témoins de la topographie accidentée du site à ses origines.

7) L'ancienne friche industrielle de Darboussier

Située en contrebas du Morne Darboussier, l'ancienne friche industrielle se développe en bordure de mer selon une direction Nord-Sud sur 11 hectares environ. De l'ancienne usine centrale perdurent, le bâtiment administratif, des vestiges de hangars datant des années 1940 et d'installations sportives ainsi que d'anciens logements de fonction contemporains de la construction de l'usine. Au sommet du Morne Darboussier, domine une ancienne maison dite de maître. Les anciens logements et la maison de maître présentent une ossature en fer témoignant du parti constructif des années 1870.






Orientation 7- AMVAP

Un périmètre de protection pour garantir une cohérence architecturale, urbaine et paysagère







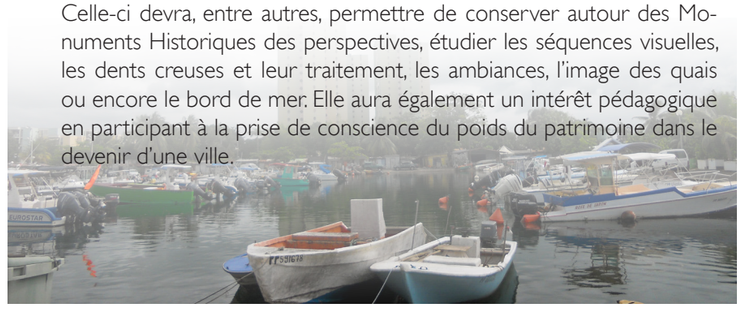

Introduction

Le centre-ville de Pointe-à-Pitre est remarquable par la présence d'un grand nombre de constructions et édifices classés Monuments Historiques mais aussi de maisons traditionnelles en bois, de constructions à structures métal- liques (influence Eiffel, début du XXe siècle) et de constructions en béton datant des années 1940 et 1950, inspirées de l'architecture des édifices publics des années 1930 conçus par Ali Tur, reflet de l'histoire et des influences croisées entre la Guadeloupe et la métropole.

Il n'est pas besoin de s'appesantir sur le fait que ces bâtiments vieux de plus de 100 ans, pour certains, ne répondent plus aux modes d'habiter, ni aux normes d'hygiène d'aujourd'hui. Un patrimoine architectural mal entretenu, à l'aban- don, en ruine rejaillit immanquablement sur l'image et l'attractivité d'une ville.

La ville de Pointe-à-Pitre a ainsi décidé de mettre en place sur le centre ancien et les faubourgs une Opération Pro- grammée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain. Cependant, la réhabilitation de ce patrimoine, sans règle clairement établie aboutira inexorablement à la perte d'une grande part de celui-ci.

Un document réglementaire, comme l'AMVAP, Aire de de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, dont les servitudes seront annexées au Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours d'élaboration, permettra de redonner dynamisme et intérêt à ce patrimoine vécu au quotidien par les habitants de Pointe-à-Pitre mais aussi par tous ceux qui y viennent pour sa zone de chalandise ou pour son intérêt touristique.

Une première étude de ZPPAU a été réalisée en septembre 1991. Cette étude, circonscrite au centre ancien de la sous-préfecture, «a permis de dégager différents secteurs dans la vil- le qui constituent une image globale» du centre ancien. L'objectif de cette étude était la mise en place d'un règlement qui aurait permis « d'affirmer la spécificité de chacun des quartiers par un traitement adapté, de créer des relations inter-quartiers à travers des espaces structurants, de renforcer l'image de Pointe-à-Pitre basée sur une importante activité portuaire et commerçante ».

Depuis 1991, Pointe-à-Pitre a beaucoup évolué, il est donc nécessaire aujourd'hui de relancer cette procédure.

Celle-ci devra, entre autres, permettre de conserver autour des Monuments Historiques des perspectives, étudier les séquences visuelles, les dents creuses et leur traitement, les ambiances, l'image des quais ou encore le bord de mer. Elle aura également un intérêt pédagogique en participant à la prise de conscience du poids du patrimoine dans le devenir d'une ville.

Enjeux

La procédure de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager a pour objectifs l'identification des enjeux patrimoniaux et la mise en place de mesures visant à assurer la protection ainsi que la mise en place de modalités permettant la gestion raisonnée de ce patrimoine. L'ensemble donnant lieu à la définition d'un périmètre d'application de ces règles.
La définition du champ d'étude est la première étape. Elle répond a une logique architecturale, urbaine et paysagère (unité d'un quartier, axes ou perspectives, bâtiments repères, végétation, relief ou co-visibilité avec un Monument Historique). L'analyse de ces éléments justifiera la pertinence d'une délimitation.

La mise en place d'une AMVAP est motivée par la nécessité :

- de proteger et revitaliser le centre-ville ;
- de proteger et de mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural témoin d'un passé et d'une histoire ;
- de renforcemer la cohérence urbaine, architecturale et paysagère d'un site cadré et encadré par des éléments forts : le front de mer et ses quais, les mornes.
- d'adapter les périmètres de protection de 500 mètres autour des monuments historiques, il s'agit de conserver et de mettre en valeur les perspectives majeures sur les édifices protégés au titre des Monuments Historiques tout en éliminant les espaces dénués d'intérêt ;
- d'adapter la règle de co-visibilité : la qualité intrinsèque des espaces architecturaux, urbains et paysagers s'impose à la règle de co-visibilité des monuments protégés ;
- de mettre en valeur les ensembles urbains ou architecturaux remarquables ;
- d'harmoniser et de compléter les dispositifs de protection existants ;
- d'établir un règlement clair soumis à enquête publique et opposable au tiers.

Orientations, objectifs

L'identification et l'analyse du patrimoine s'opèrent à travers l'observation et le repérage sur le terrain des éléments patrimoniaux, que ceux-ci soient bâtis ou non, des séquences visuelles, des ambiances urbaines, ainsi qu'à travers l'analyse historique et morphologique de l'évolution des lieux.

Un état des lieux, architectural, urbain et paysager, très exhaustif a été réalisé. Couplés à l'approche sensible de la ville, il renforce la conscience de l'identité de Pointe-à-Pitre, du patrimoine pointois à protéger, de l'attachement à cette ville. Parallèlement à cette dimension patrimoniale, historique et identitaire, il faut aussi considérer les projets, les chantiers, les études en cours.

En effet, l'élaboration d'une AMVAP doit contribuer à rechercher la cohérence entre le développement de la ville et son identité.

Ainsi l'ambition de la Ville, son « Projet de Ville » pour les années à venir, doit se fondre aux motivations de la mise en place d'une AMVAP. Protéger le patrimoine, le mettre en valeur, c'est aussi marquer l'identité d'une ville.

Orientation 7- AMVAP

Un périmètre de protection pour garantir une cohérence architecturale, urbaine et paysagère

Cartographies extraites de l'état des lieux

● MONUMENTS ET AIRES DE PROTECTION

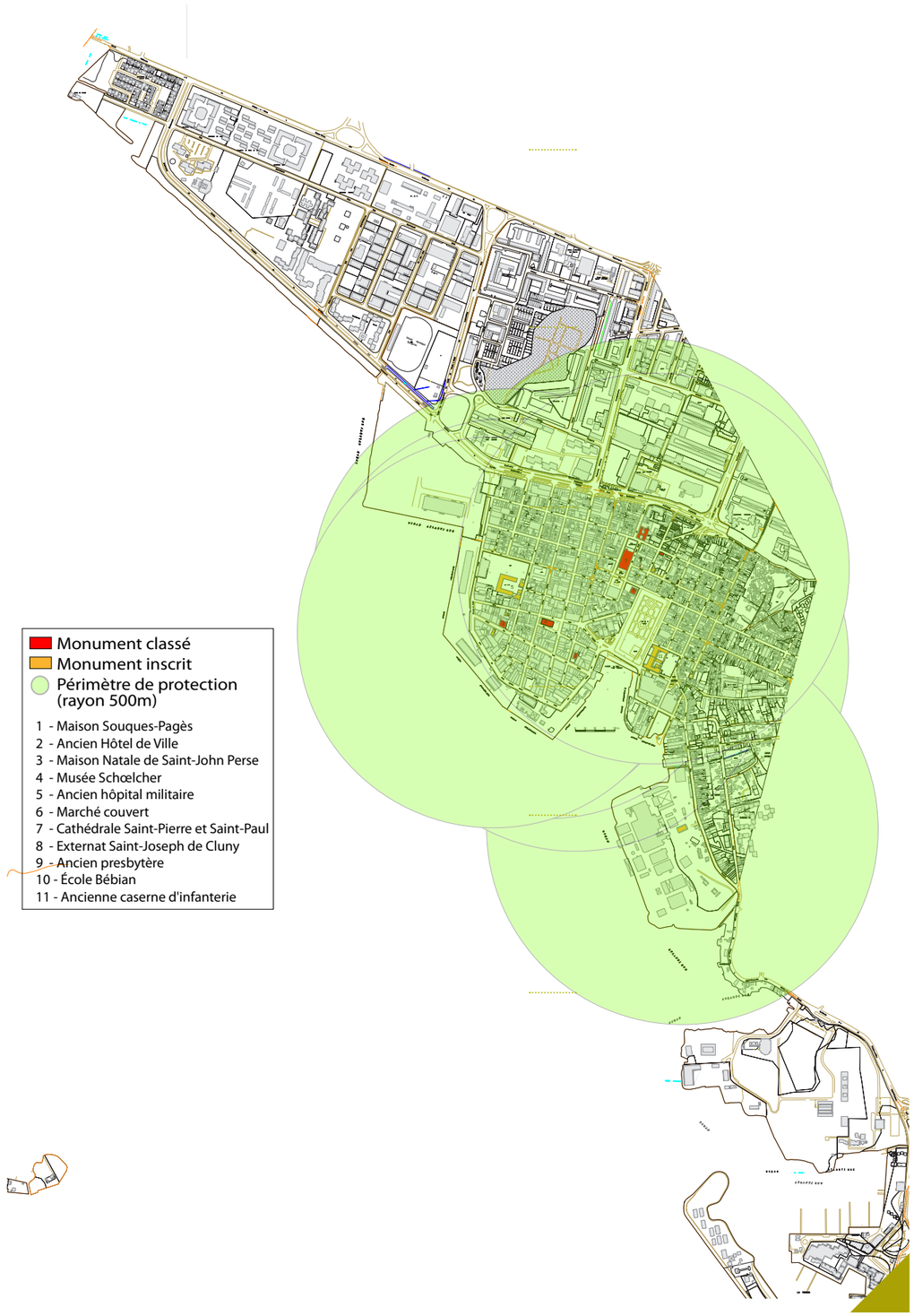

● CO-VISIBILITE DES MONUMENTS HISTORIQUES

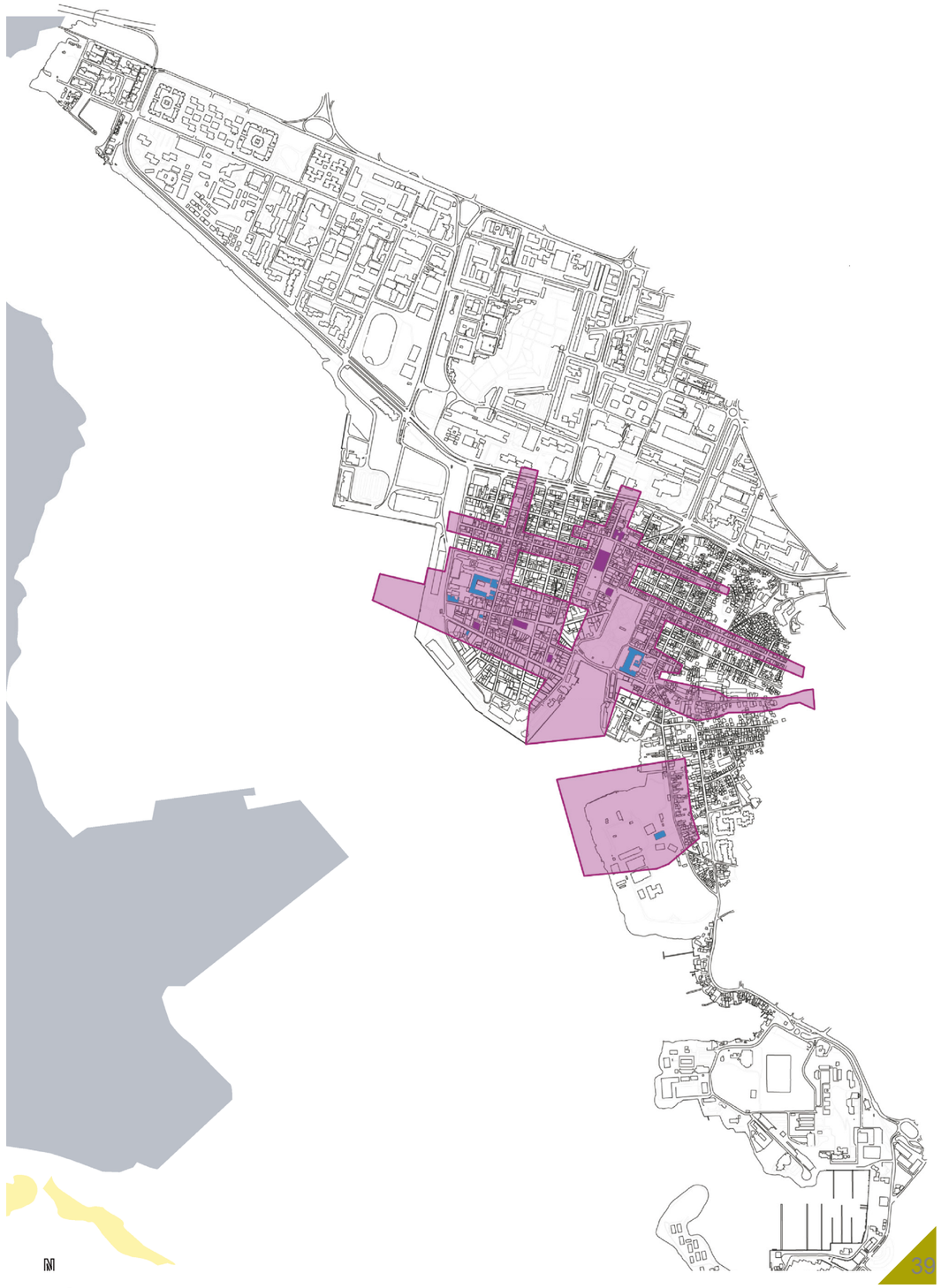

Orientation 7- AMVAP

Un périmètre de protection pour garantir une cohérence architecturale, urbaine et paysagère

Cartographies extraites de l'état des lieux

● PATRIMOINE ARCHITECTURAL

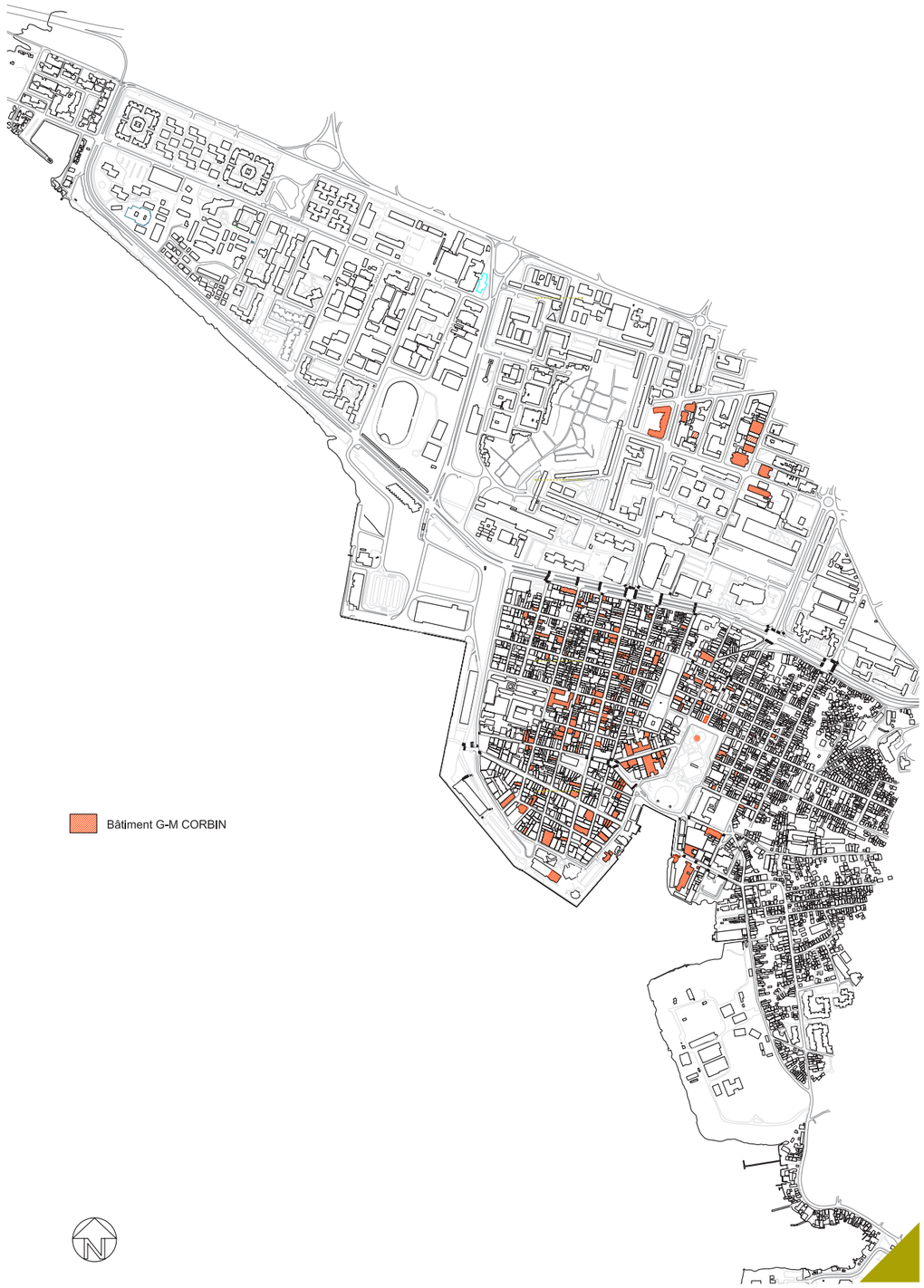

● EPANNELAGES

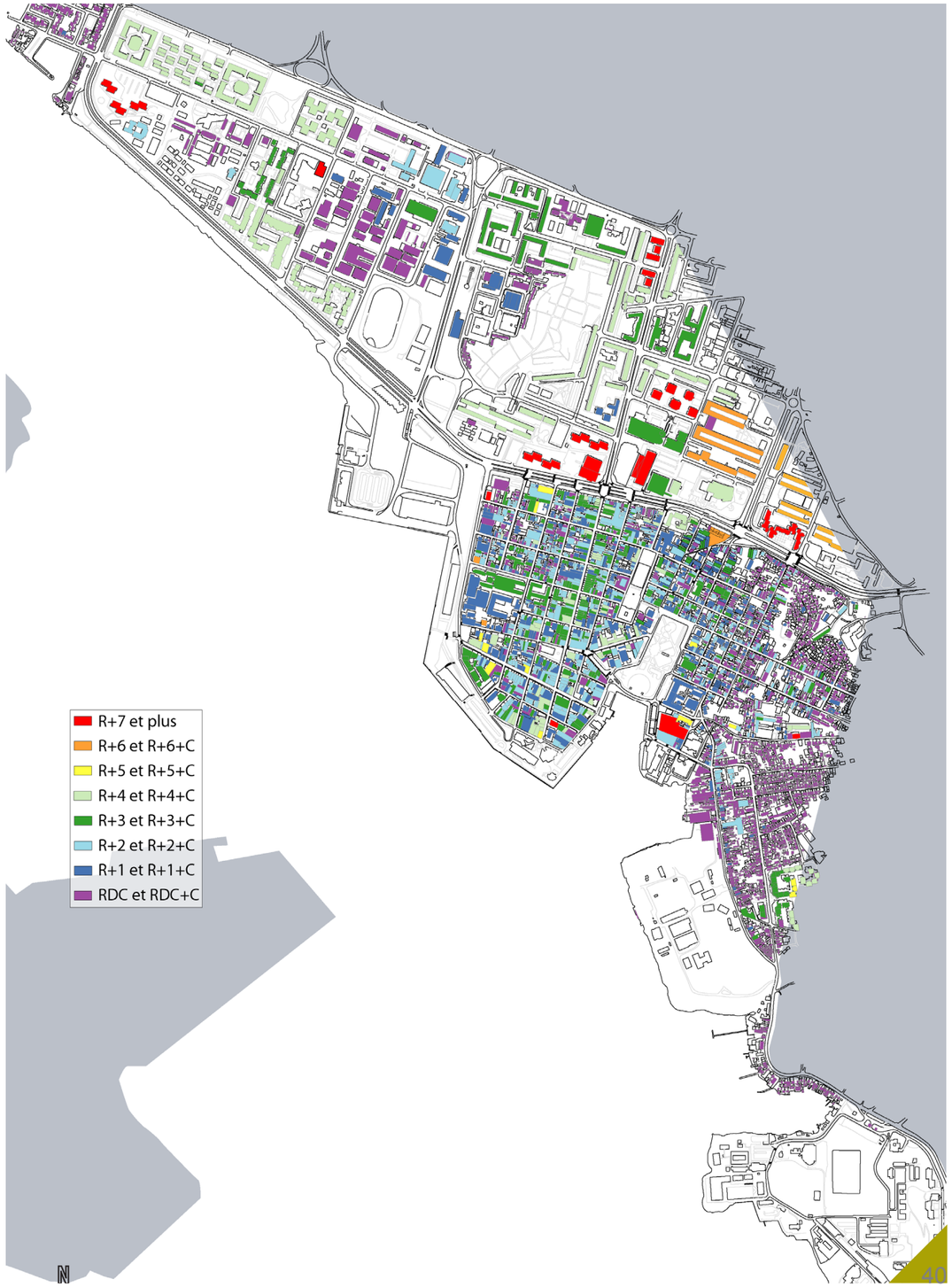

Orientation 7- AMVAP

Un périmètre de protection pour garantir une cohérence architecturale, urbaine et paysagère

Cartographies extraites de l'état des lieux

● ENTITES PAYSAGERES

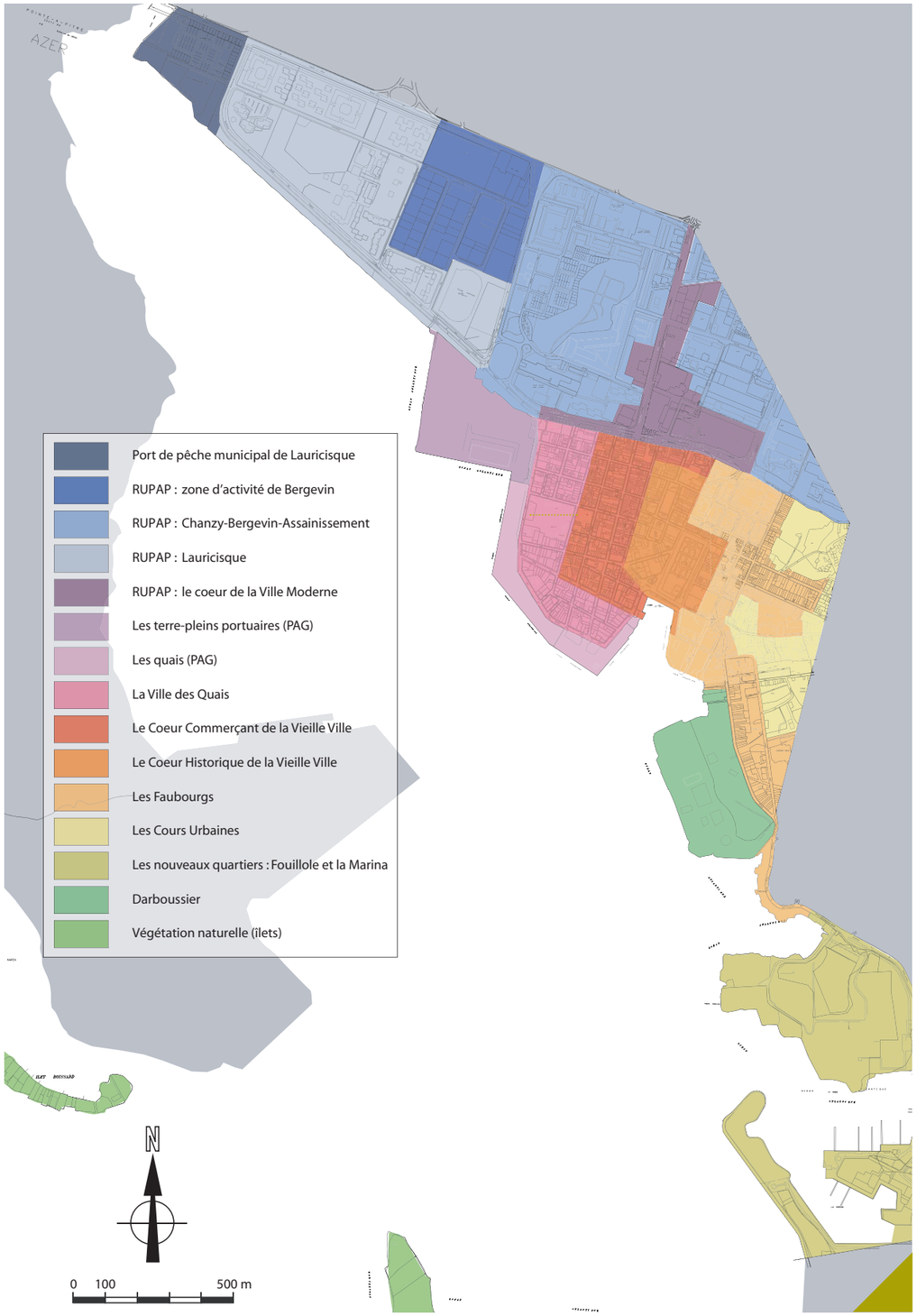

● ENTITES PAYSAGERES ET PERSPECTIVES VISUELLES

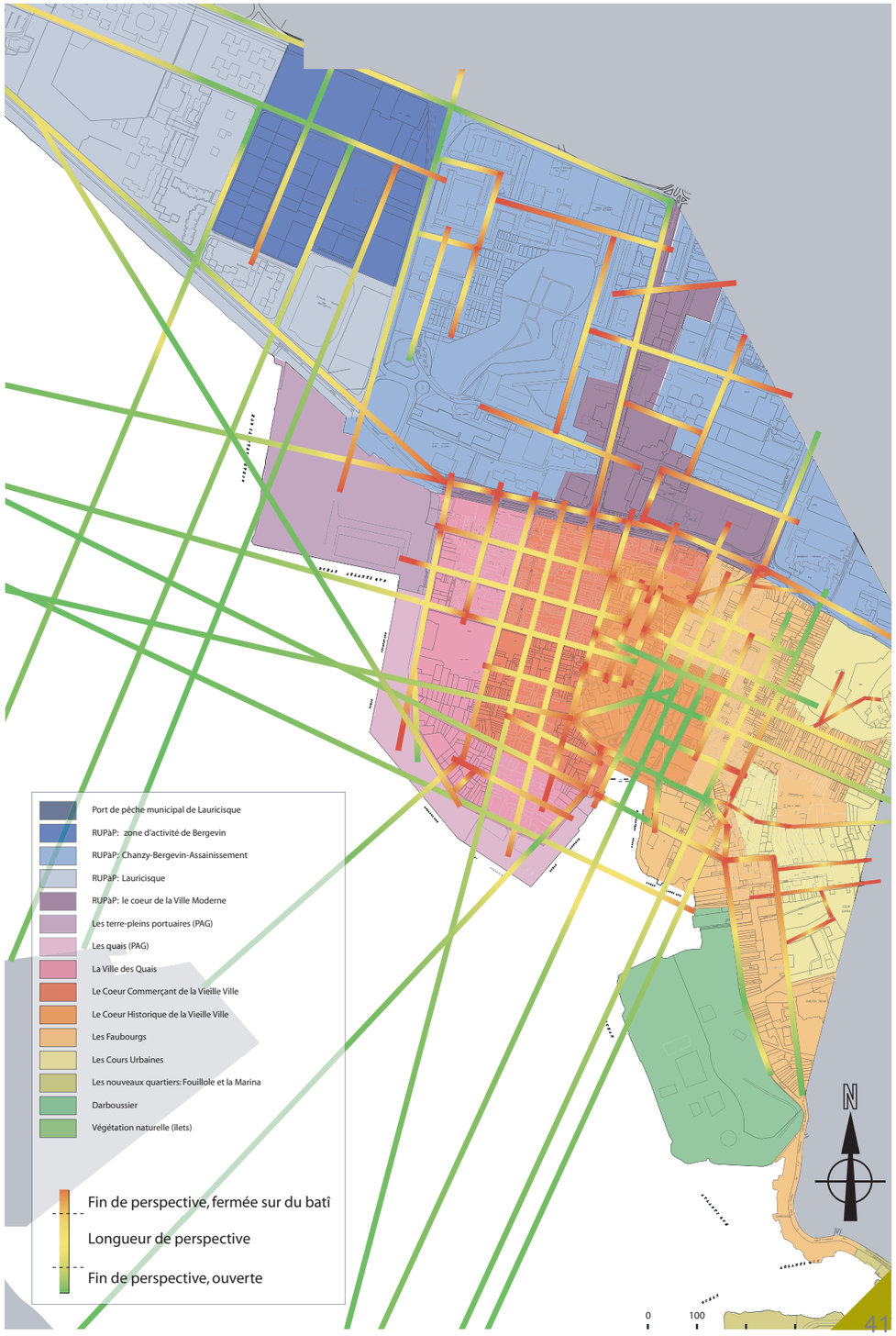

Orientation 7- AMVAP

Un périmètre de protection pour garantir une cohérence architecturale, urbaine et paysagère

Cartographies extraites de l'état des lieux

● VEGETATION

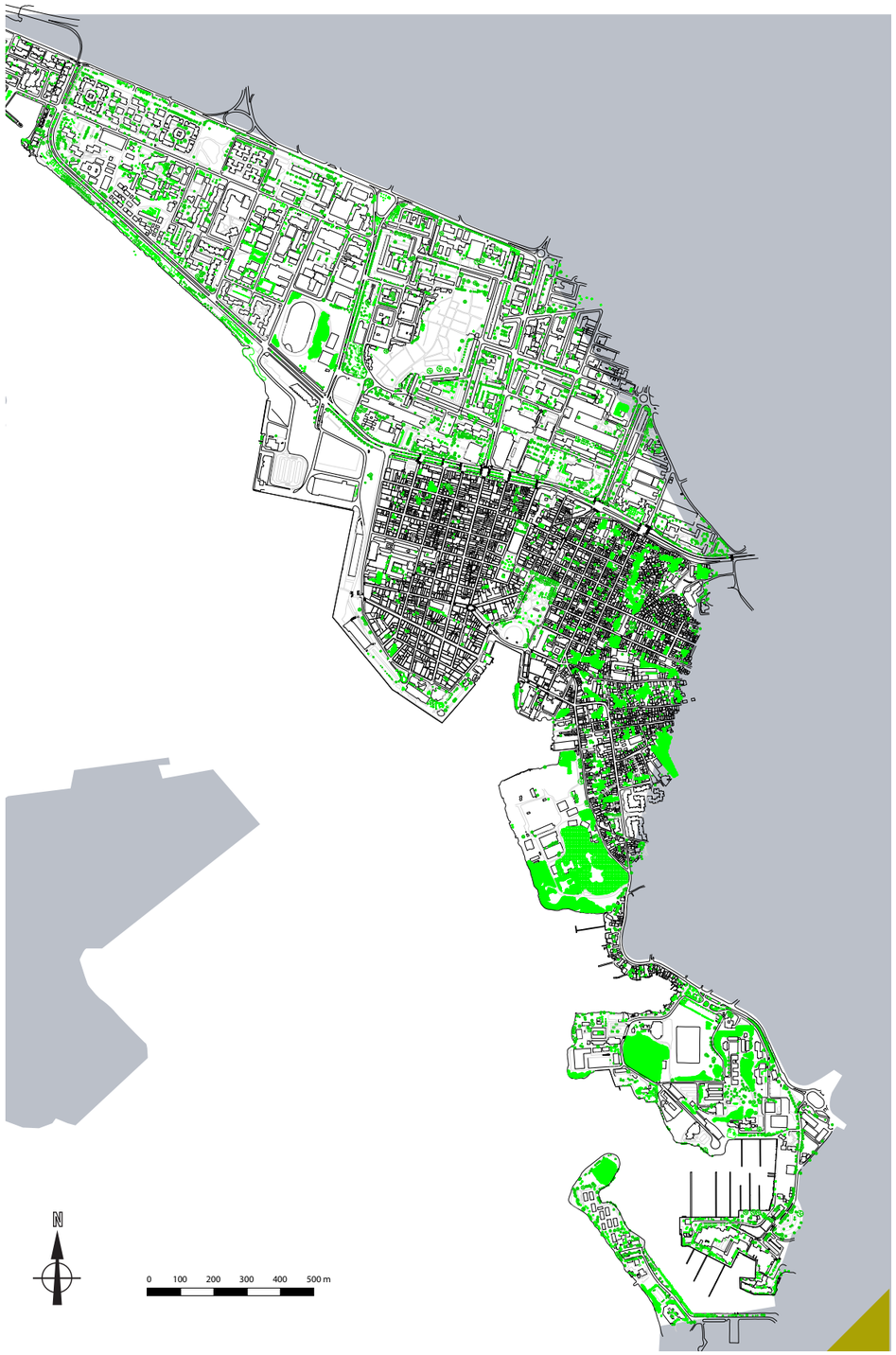

● SYNTHESE - CARTOGRAPHIE ANALYTIQUE

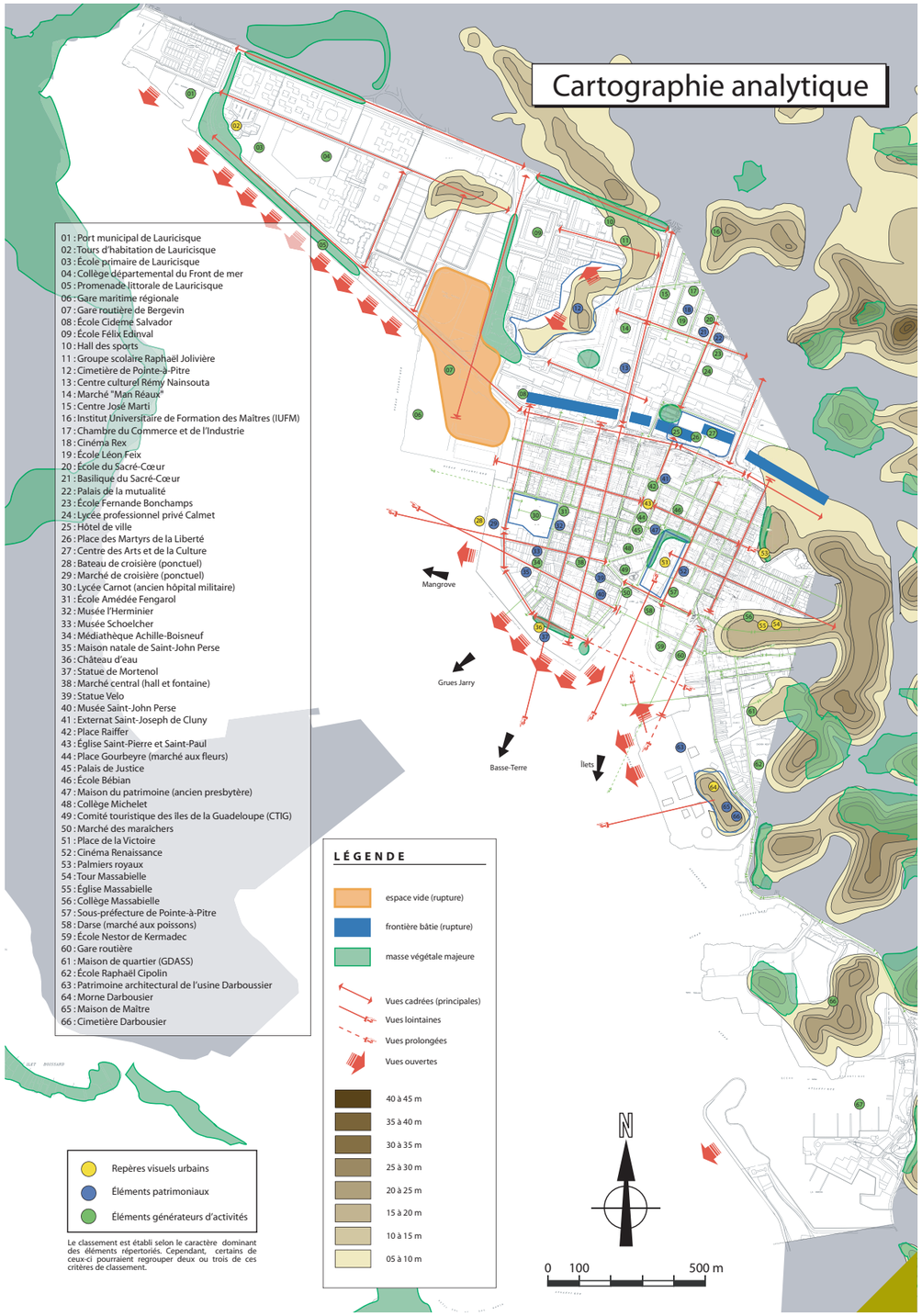

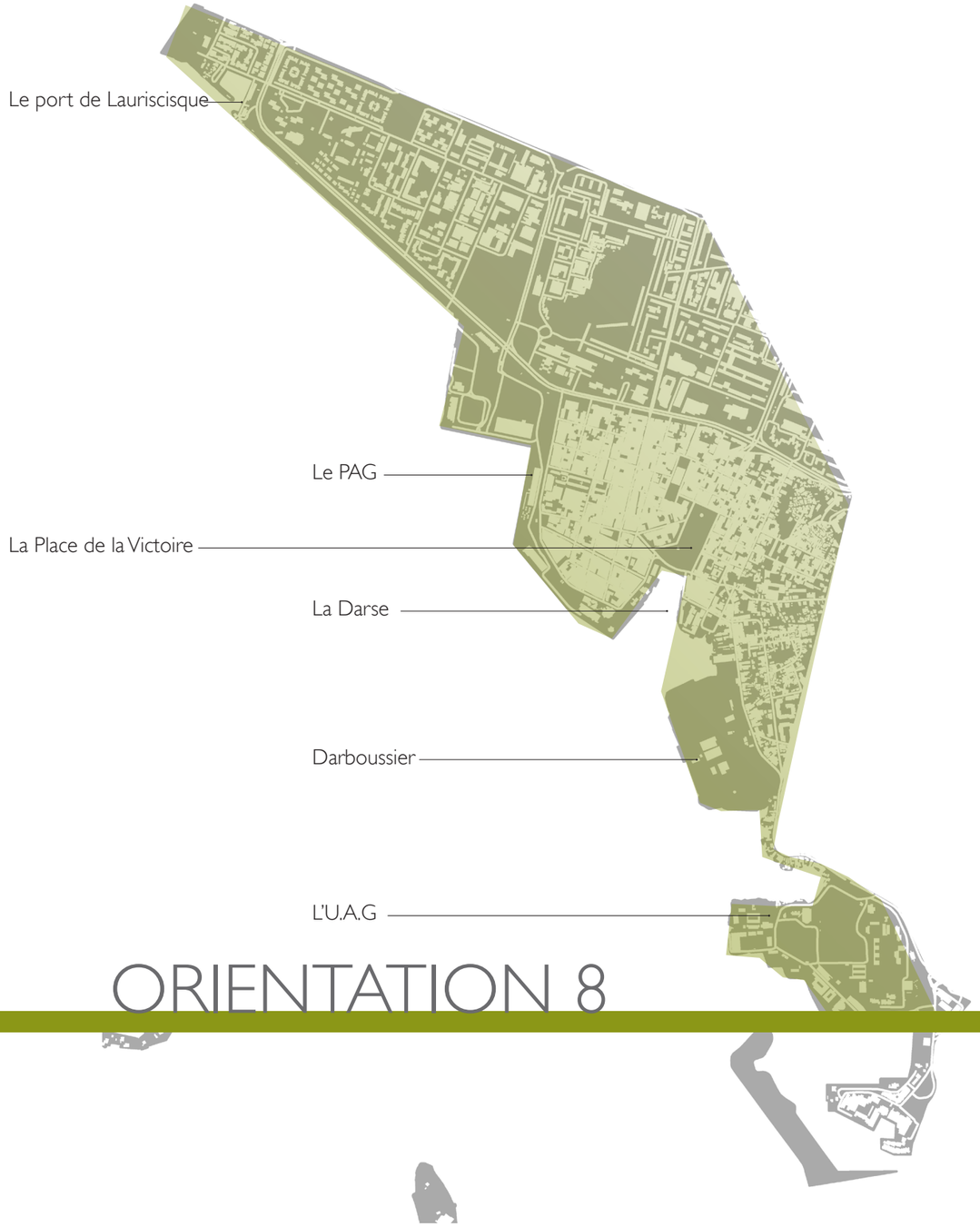

Les faubourgs

ORIENTATION 8

8 Résorption de l'Habitat Insalubre

Vers de nouveaux quartiers de ville... RHI Sortie Sud Est - Zamia Carénage

Orientation 8- Résorption de l'habitat insalubre

Vers de nouveaux quartiers de ville... RHI Sorite Sud Est - Zamia Carénage

Situation

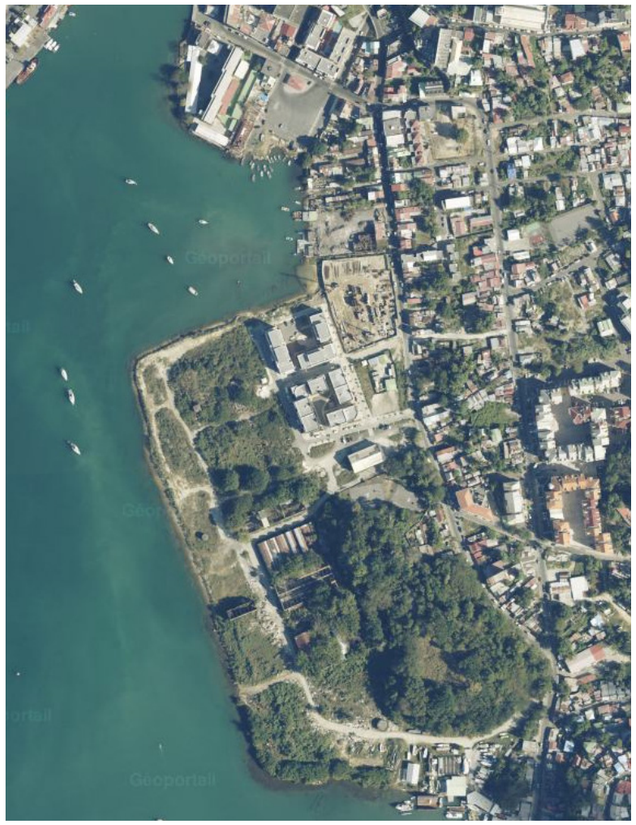





Enjeux

Ces quartiers accueillent près de 600 ménages vivant pour l'essentiel dans des conditions de précarité et d'insalubrité soulignées. Dès la fin des années 1990, un projet d'aménagement d'ensemble a défini les grands principes d'organisation imposant une meilleure irrigation des tissus recomposés sur la base d'une large remise en cause des constructions existantes.

La requalification urbaine suppose d'imposer une trame urbaine nouvelle favorisant l'intégration du quartier aux tissus des quartiers proches constitués (centre ancien, université, marina) ou aux projets à venir (Darboussier).

L'ambition d'aménagement exprimée sur ce quartier vise une large remise en cause du bâti afin de transformer les formes urbaines du quartier tout en prenant soin de respecter les éléments d'identité de ce morceau de ville. La formulation nouvelle du quartier devra permettre le relogement des familles concernées par la démolition, maintiendra l'expression de la rue Raspail, lieu d'animation économique et sociale et axe de liaison majeur avec la vieille ville, devra favoriser l'ouverture du quartier sur la mer où la pérennisation des activités qui lui sont liées (Carénage) sera favorisée.





Plan d'aménagement

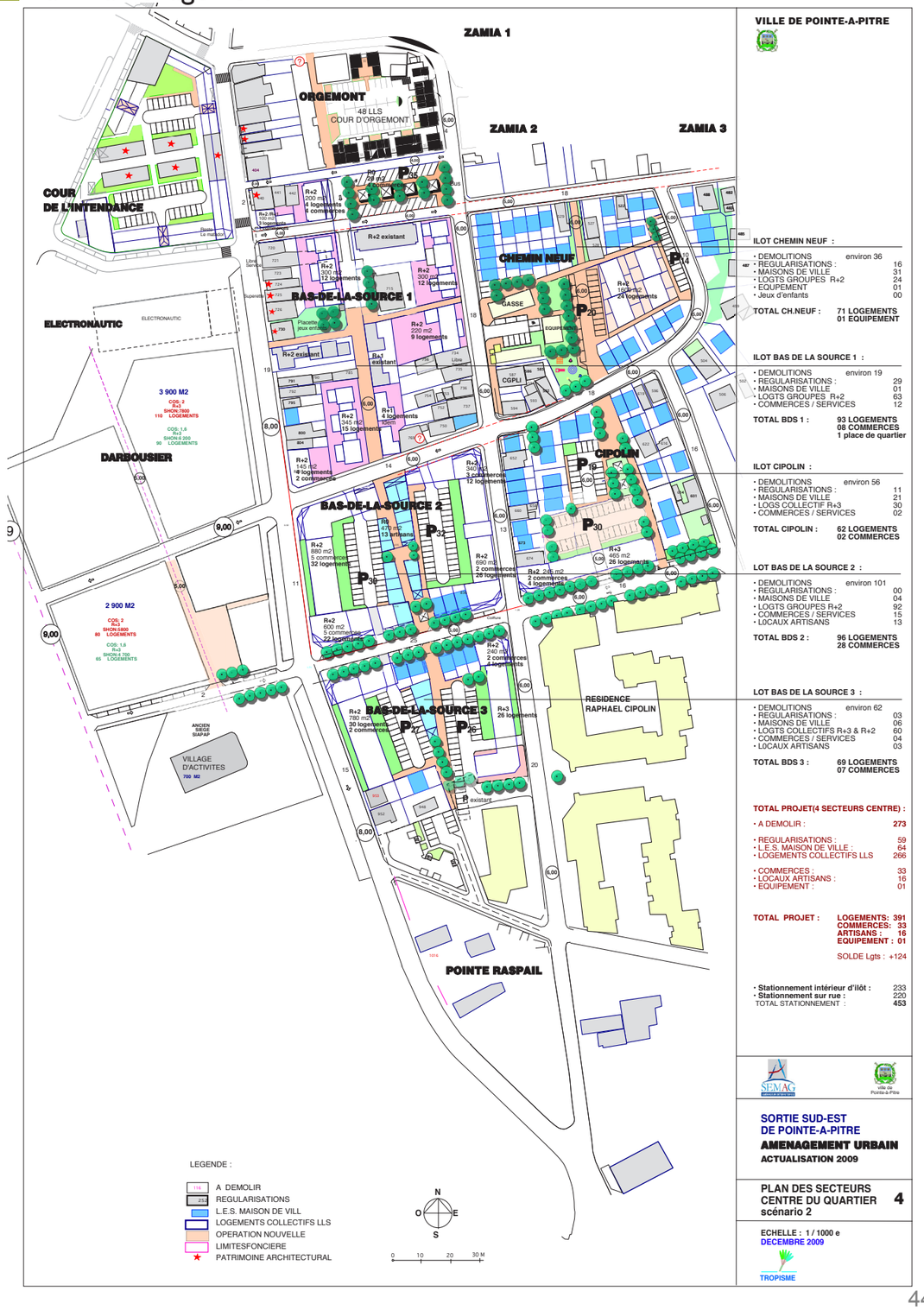

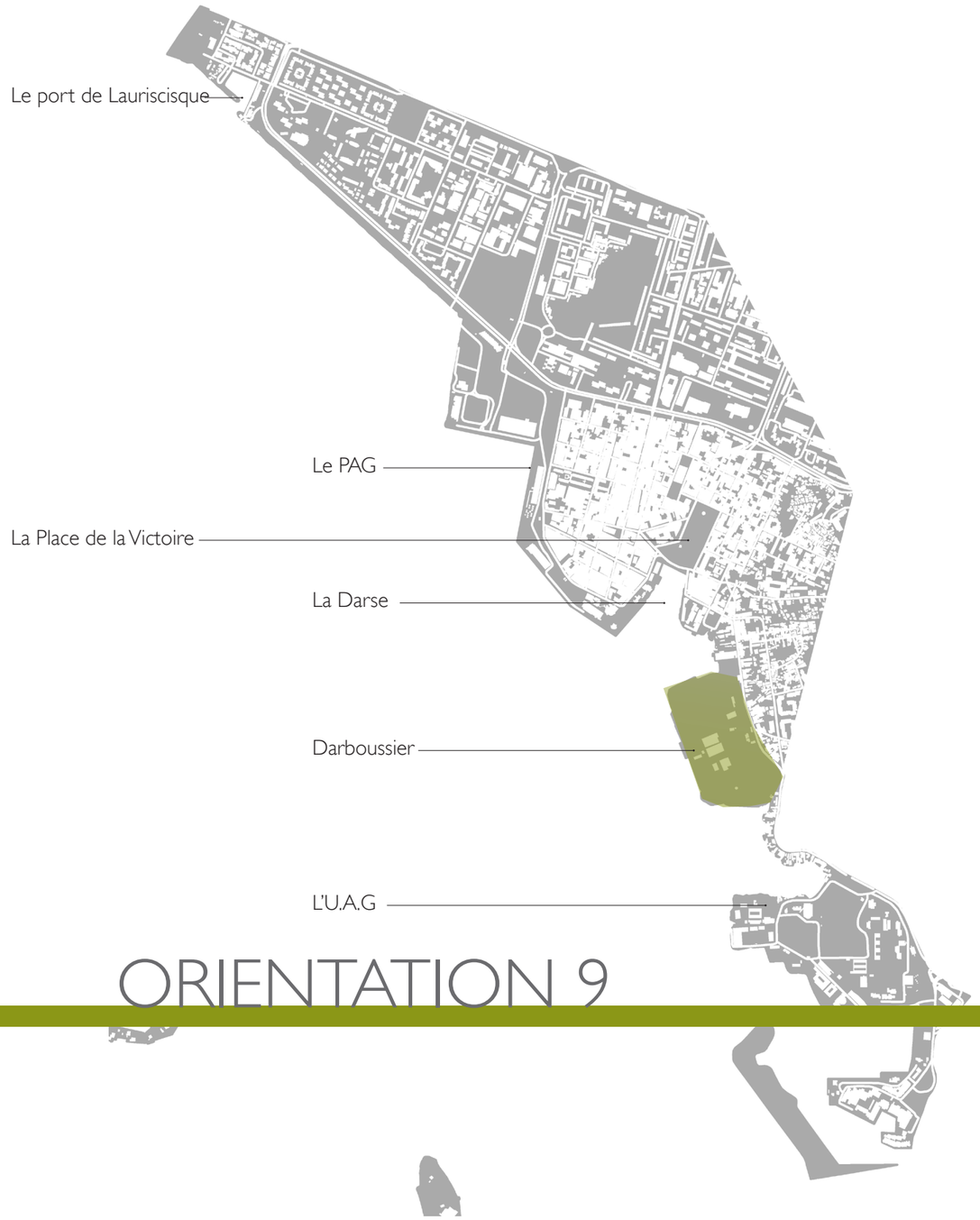

Darboussier

ORIENTATION 9

9 Le M.ACTe

Le centre caribéen d'expression de la mémoire de la traite et de l'esclavage

Orientation 9- Le M.ACTe

Le centre caribéen d'expression de la mémoire de la traite et de l'esclavage

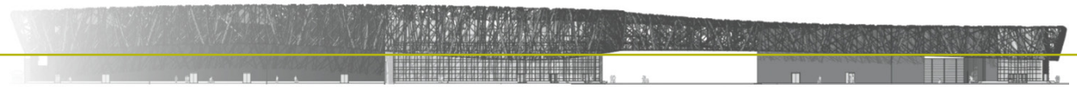

Situation





Mémorial ACTe

CENTRE CARIBEEN D'EXPRESSIONS ET DE MEMOIRE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE



Introduction

Le Mémorial ACTe est un projet de centre caribéen de la mémoire et de l'esclavage. Il s'inscrit sur le site de Darboussier, sur un ensemble de terrains historiquement dédiés à la production sucrière. Le Mémorial ACT.e sera construit sur le terrain de l'ancienne usine demantelée après sa cessation d'activités en 1980. Certains bâtiments et traces de cette activité sont conservés pour intégrer le passé sucrier du site de l'usine de Darboussier au projet du mémorial.

L'ensemble du site a fait l'objet d!une programmation urbaine définie par la ville.. Le MACTe venu s'intégrer à cette programmation constitue l'amorce opérationnelle de cette reconquête urbaine. L'ensemble bâti viendra s'établir dans une zone actuellement libérée de l'essentiel des des bâtiments qui composaient l'usine, à l'écart des axes routiers existants. Une desserte provisioire sera réalisée afin de faire fonctionner l'ensemble avant que ne soit opérée la requalification de l'ensemble du site.

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les parcelles AP 175 & 176.
AP 175 Surface totale: 42 640m2 / Emprise projet: 11 000m2
AP 176 Surface totale: 66 175m2 / Emprise projet: 19 900m2

Enjeux

Le Mémorial ACTe (M.ACTe) de Pointe-à-Pitre traduit un projet politique, scientifique et éducatif ambitieux : créer un lieu de transmission de la mémoire ainsi que de l'histoire de la traite et de l'esclavage. En Guadeloupe, près de 160 après son abolition, cette histoire est encore largement méconnue et cette mémoire difficilement partagée. Aussi cette transmission concerne-t-elle en premier lieu les guadeloupéens eux-mêmes.

Le mémorial sera donc avant tout un outil didactique encourageant la connaissance de ce passé longtemps occulté. Davantage, pour qu'il y ait effectivement partage de cette mémoire collective, il est essentiel que les Guadeloupéens puissent s'approprier et s'identifier à ce lieu, qu'ils y retrouvent les représentations qu'ils se font de l'esclavage ; aujourd'hui, l'on observe trois grandes tendances commémoratives en Guadeloupe: l'abolition de 1848, la résistance et la lutte pour la liberté et la reconnaissance de la valeur des parents esclaves et de leur souffrance.

Le mémorial devra ainsi révéler ou accommoder cette pluralité de représentations sociales de l'esclavage. L'intervention des maîtres d'oeuvre et des artistes doit intégrer ces trois dimensions ou veiller à n'en exclure aucune, car il est important que le M.ACTe contribue in fine au «vivre ensemble».

Par ailleurs, la visée à la fois humaniste et universaliste du projet et les prévisions de fréquentation du site imposent que le M.ACTe s'adresse également aux autres communautés humaines, qu'elles soient ou non le produit de l'esclavage et soit, à ce titre, ouvert sur le monde d'aujourd'hui. Cette logique inclusive a trois conséquences majeures sur la conception globale du projet :

-l'importance accordée à l'interprétation mais aussi aux interprétations de l'esclavage : plutôt que d'affirmer avec la force du figuratif, il s'agit davantage de questionner et de suggérer dans un parti plus abstrait ;
-l'évolutivité et la modularité, en partie conditionnées par le phasage du projet, sont également deux notions clés qui doivent permettre au M.ACTe de ne pas se figer et d'intégrer l'évolution dans le temps de ces représentations et de cette mémoire en construction ;
-le choix d'un parti qui transcende les représentations concurrentes ou complémentaires et qui soit également porteur de cohésion sociale : le parti de la Fondation.

L'idée de Fondation, c'est-à-dire que l'esclavage est la naissance de la communauté guadeloupéenne, est nouvelle. Elle n'a pu s'élaborer qu'à mesure que la relation des guadeloupéens à l'esclavage s'est apaisée. Il est, en effet, éminemment difficile de penser ce crime contre l'humanité comme l'acte de fondation d'une communauté. Or, cette approche semble répondre le mieux aux objectifs de mieux vivre ensemble, de commémoration - de mobilisation collective autour de la mémoire - de l'esclavage et d'affirmation au monde d'un rapport singulier à cette histoire.

Orientations, objectifs, vocation des espaces

Des racines d'argent sur une boîte noire

L'on pourrait résumer ainsi le parti architectural du bâtiment du centre caribéen d'expression de la mémoire de la traite et de l'esclavage. La boîte noire abrite les expositions et représente ainsi le socle renfermant la richesse que constitue la connaissance du passé et sur lequel se construit en partie la mémoire collective. Cette boîte est donc traitée comme un bijou à protéger et à valoriser. Les aménagements limitrophes ont donc été conçus sous l'angle de l'écrin devant magnifier le bâtiment tout en le protégeant des nuisances urbaines. Cette notion est déclinée en écrin végétal et minéral (parc urbain) et maritime (traitement des quais).

De même, la façade noire quartzée de cette boîte vise la qualité du traitement (le noir étant une couleur noble en architecture), tout autant que l'hommage symbolique aux victimes de la traite et de l'esclavage (la constellation quartzée représentant les millions d'âmes disparues). Cette boîte constitue le socle, physique cette fois, d'un développement racinaire matérialisé par une résille argentée aux formes audacieuses. Ces racines peuvent évoquer la quête des origines à laquelle renvoie l'histoire de la traite et de l'esclavage. Mais au-delà, elles visent à traduire le parti global en suggérant une croissance, un élan, un mouvement : à l'image du figuier maudit, cet arbre capable de lancer des racines conquérantes sur des distances impressionnantes, la communauté guadeloupéenne est, forte du partage de ce passé fondateur, aujourd'hui capable de rayonner sur le monde. Ces racines confèrent ainsi une forme épurée, dynamique et résolument moderne au bâtiment, signifiant que le passé permet de mieux appréhender le présent et de se tourner vers le futur.

Le concept du «bâtiment racine» peut également trouver une application originale dans le patio du hall d'entrée du bâtiment, comme décrit sur l'image suivante. Une contribution d'artiste pourra affiner cette option ou proposera une solution qui servira à l'objet de cet espace central du bâtiment : offrir un apport de lumière naturelle, contribuer à la solennité de l'ensemble et mettre les visiteurs en condition. La boîte noire et la résille argentée contribuent à doter le bâtiment principal d'une emprise au sol et d'un volume qui tranchent, en termes paysagers, avec l'environnement bâti relativement bas et ramassé de la ville de Pointe à Pitre. La topographie est déterminée par la coexistence de l'horizontalité du bord de mer et la présence du morne. L'implantation du bâtiment constituera une nouvelle échelle territoriale, à la fois locale et universelle. Cette échelle se retrouve avec la mise en tension, de l'ensemble du quartier grâce à la place de commémoration.

Orientation 9- Le M.ACTe

Le centre caribéen d'expression de la mémoire de la traite et de l'esclavage

Orientations, objectifs, vocation des espaces

Le bâtiment du Mémorial ACTe est un ensemble composé de plusieurs éléments un bâtiment abritant une salle d'exposition permanente et une salle d'exposition temporaire avec des services connexes, un bâtiment lié au premier par une arche métallique abritant une salle polyvalente et un restaurant bistrot de bord de mer, une passerelle reliant les bâtiments au Morne Darboussier et plus précisément, au glacier et restaurant panoramique du jardin paysager.

Sont définies sur le terrain trois zones : La zone 1 est constituée du bâtiment principal et de la passerelle. La zone 2 concerne le bâtiment abritant la salle polyvalente de 380 places et l'espace restaurant bistrot. Enfin, la zone 3 est réservée au Morne Darboussier.

L'ensemble bâti intervient dans une zone actuellement constituée de terrains vagues à l'abandon. Les bâtiments restent néanmoins, éloignés des axes routiers existants et une desserte provisoire sera réalisée afin de faire fonctionner l'ensemble avant l'aménagement de l'ensemble du quartier. La desserte conduira aux parkings provisoires ainsi qu'à une aire permettant aux bus de pouvoir desservir l'établissement. Compte tenu de la circulation attendue sur l'ensemble du quartier à rénover et de la présence de nombreux logements sociaux présent sur le site, un aménagement tampon de qualité minéral est prévu. La balade de Darboussier sera constituée d'un aménagement minimaliste composé de mobiliers urbains et d'éclairages harmonieusement répartis.



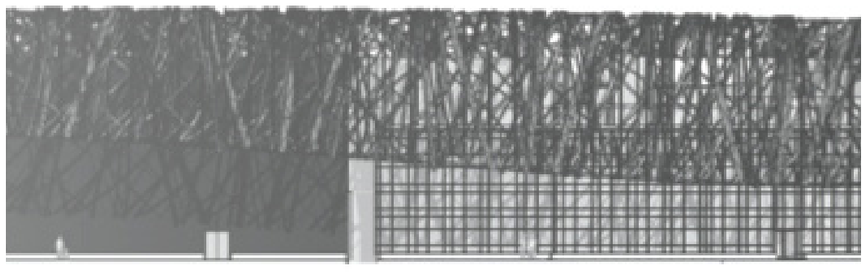



Le bâtiment racine, mémoire et passé

Des racines d'argent sur une boite noire



Vues du littoral



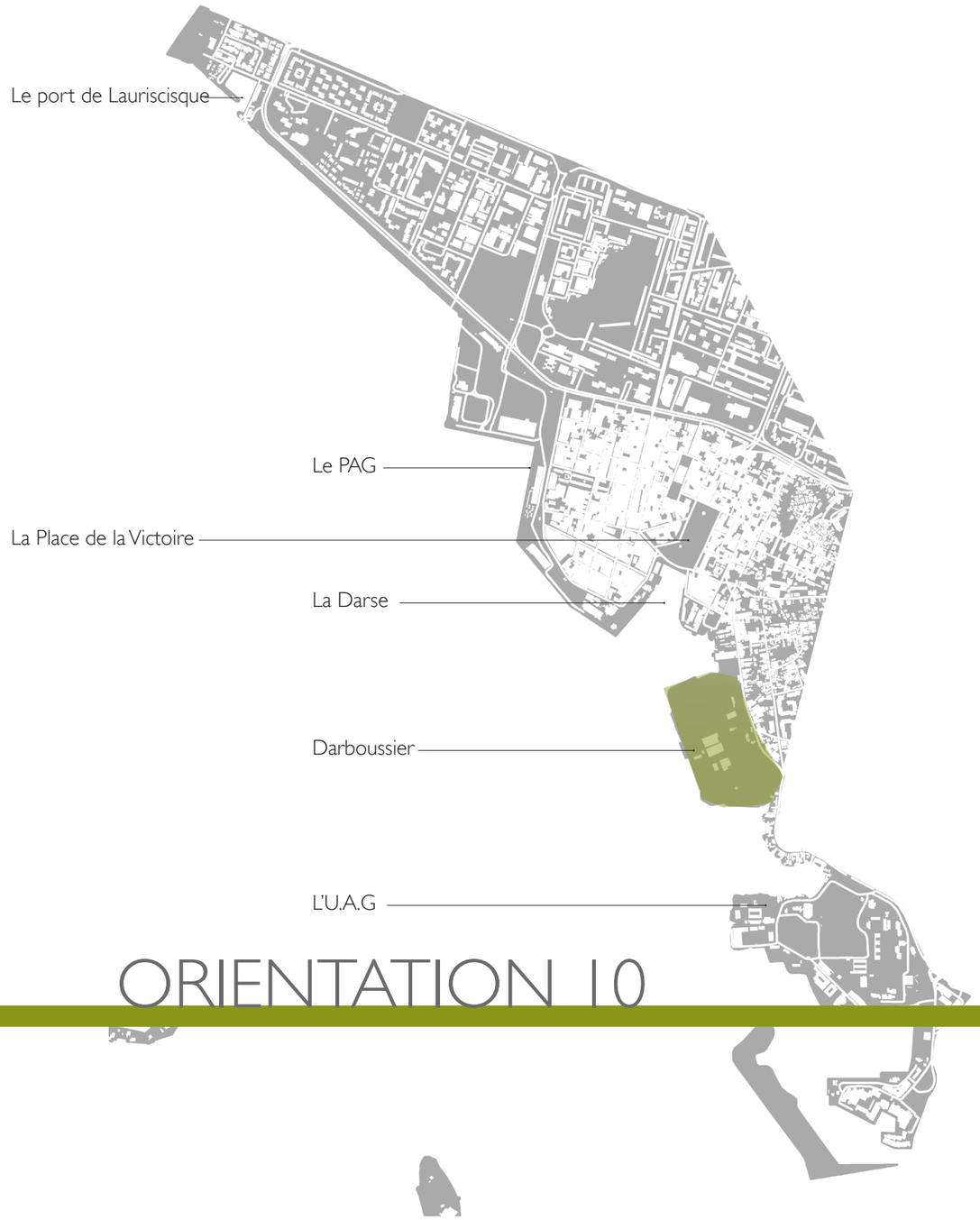

Darboussier

ORIENTATION 10

Maîtrise d'oeuvre **10** urbaine du quartier de Darboussier

La reconversion d'une friche industrielle en un nouveau quartier

Orientation 10- Maîtrise d'oeuvre urbaine du quartier de Darboussier

La reconversion d'une friche industrielle en un nouveau quartier



Situation



Un site exceptionnel situé en bord de mer & reliant le centre et la périphérie

Le site, d'une superficie d'environ 11 hectares, fait face, dans sa partie nord aux quartiers du centre ville et donne, au sud sur une zone d'artisanat liée à la mer. Il doit contribuer à réguler la circulation le long de la rue Raspail grâce à un nouvel accès qui le traverse de part en part.

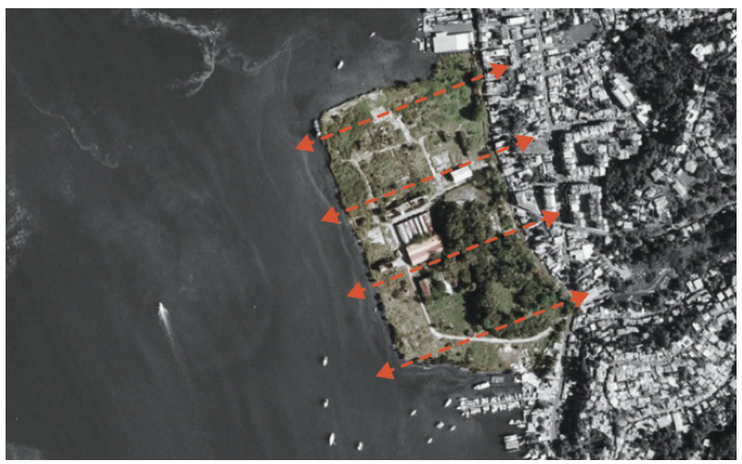

Introduction

La commune de Pointe à Pitre a décidé de procéder à une opération d'aménagement ayant pour objet la recon- version de la friche industrielle de Darboussier, ancienne usine sucrière, qui s'étend sur une superficie d'environ 11hectares.

L'opération d'aménagement intervient en complémen- tarité avec un projet de rénovation d'habitat insalubre (RHI) qui vise à transformer le quartier en restructurant habitat et équipements publics. Elle intègre la création d'un bâtiment culturel majeur, dédié à la mémoire de l'esclavage, le Mémorial ACT'e.

Le site de Darboussier constitue une opportunité de développement pour la ville qui dispose de peu de réserves foncières disponibles, proches du centre ville. Son aménagement doit compléter une offre de services actuellement insuffisante sur le territoire communal, mais également guadeloupéen (complexe cinématographique, logements en accession, hôtel d'affaires, centre de conférences), offre qui sera organisée autour du Mémorial ACTe.

Enfin, l'aménagement du site parachèvera la requalification du quartier sud entamée avec les opérations de RHI et constituera un nouveau débouché pour la ville, trait d'union entre le centre et la partie sud-est du territoire communal, vers la marina et l'université.

Un site exceptionnel situé en bord de mer, et reliant le centre et la périphérie.

A l'échelle territoriale, le quartier facilite les accès à la ville historique, permet le passage d'une nouvelle voie d'accès au centre et accueille un transport en commun en site propre afin de faciliter les liaisons intra communales en évitant l'utilisation systématique de la voiture.
Le plan d'urbanisme s'organise donc autour d'une nouvelle voie urbaine, équipée, qui dessert le quartier, le relie au reste du territoire et définit des ambiances urbaines différenciées. Au niveau communal, l'aménagement du quartier Darboussier ouvre la ville et le quartier de la rue Raspail sur la mer. Après des décennies de fermeture de l'accès public à la mer, l'aménagement privilégie la constitution d'une grande promenade en bord de mer, ouverte aux piétons et aux vélos, laquelle, de jour comme de nuit, va permettre aux habitants de séjourner, de se promener, et d'avoir des loisirs au bord de l'eau. L'organisation de la déambulation sur cette promenade doit en faire un lieu public actif qui, à terme pourrait être prolongé vers le centre de Point à Pitre comme vers l'uni- versité avec des modes de transport doux.
Le quartier doit être pensé en relation avec la construction du Mémorial ACTe. Ce dernier doit en constituer le centre et le cœur symbolique. La longue esplanade qui s'ouvre sur la Place de la commémoration doit conforter son échelle monumentale, notamment depuis la mer.

Une dimension historique

Au plan symbolique, l'histoire du quartier est un des points de référence du projet.

Avant l'usine, avant la ville même, la géographie des mornes, rasés depuis pour faciliter l'urbanisation, marquait le territoire. Le projet urbain se propose de revaloriser le morne qui subsiste sur sa frange. La mémoire de l'usine sera également conservée. Elle qui pendant des années a rythmé l'activité du quartier, a suscité sa croissance et obligé les ménagères à se protéger des fumées! De l'usine on gardera des traces comme des travées du chemin de fer, ou encore le siège du SIAP, conservé et valorisé par l'architecture des constructions qui vont l'encadrer.

La dynamique de la restructuration

Darboussier est aussi un quartier à vivre pour ses habitants, dans des situations diverses, dans une optique de mixité sociale, mais aussi de variété des ambiances urbaines et paysagères. Enfin le quartier Darboussier doit construire une nouvelle façade de la ville sur la mer, dans une séquence enchainant le Mémorial ACT'e, les hôtels, les cafés, le Centre de conventions, les restaurants implantés au bord du rivage et les immeubles de logements. Le bord de mer devra donc bénéficier d'une architecture à la hauteur de l'enjeu, pour assurer une nouvelle image sur la rade pour les grands bateaux de croisières comme pour les plaisanciers.

Les invariants

- Des typologies urbaines diversifiées
- La liaison Est/ Ouest, une traversante qui mène du quartier à la mer
- Réconcilier ville et mer
- Valoriser le Mact'e



Enjeux

Le projet du quartier Darboussier répond à différents enjeux importants pour l'avenir du territoire, pour la vie des habitants comme pour l'accueil des visiteurs et des touristes. Ces enjeux sont déclinés à plusieurs échelles qui s'emboitent les unes dans les autres et sont complémentaires.

A l'échelle territoriale, il facilite les accès à la ville historique, permet le passage d'une nouvelle voie d'accès en son centre et accueille un transport en commun en site propre (TCSP) afin de faciliter les liaisons intra communales, en évitant l'utilisation systématique de la voiture.
Le plan guide s'organise donc autour d'une nouvelle voie urbaine, éclairée, équipée, qui dessert le quartier, le relie au reste du territoire et définit des ambiances urbaines différenciées. D'autres voies servent de desserte pour les habitants du quartier ou pour les services.

A l'échelle du quartier, le projet établit des relations avec la promenade publique du bord de mer.

Orientation 10- Maîtrise d'oeuvre urbaine du quartier de Darboussier

La reconversion d'une friche industrielle en un nouveau quartier

retisser le territoire

Enjeux

Le bâtiment du Mémorial ACTe est un ensemble composé de plusieurs éléments un bâtiment abritant une salle d'exposition permanente et une salle d'exposition temporaire avec des services connexes, un bâtiment lié au premier par une arche métallique abritant une salle polyvalente et un restaurant bistrot de bord de mer, une passerelle reliant les bâtiments au Morne Darboussier et plus précisément, au glacier et restaurant panoramique du jardin paysager.

Sont définies sur le terrain trois zones : La zone 1 est constituée du bâtiment principal et de la passerelle. La zone 2 concerne le bâtiment abritant la salle polyvalente de 380 places et l'espace restaurant bistrot. Enfin, la zone 3 est réservée au Morne Darboussier.

L'ensemble bâti intervient dans une zone actuellement constituée de terrains vagues à l'abandon. Les bâtiments restent néanmoins, éloignés des axes routiers existants et une desserte provisoire sera réalisée afin de faire fonctionner l'ensemble avant l'aménagement de l'ensemble du quartier. La desserte conduira aux parkings provisoires ainsi qu'à une aire permettant aux bus de pouvoir desservir l'établissement. Compte tenu de la circulation attendue sur l'ensemble du quartier à rénover et de la présence de nombreux logements sociaux présent sur le site, un aménagement tampon de qualité minéral est prévu. La balade de Darboussier sera constituée d'un aménagement minimaliste composé de mobiliers urbains et d'éclairages harmonieusement répartis.

L'organisation de la déambulation piétonne et vélo est particulièrement soignée, pour créer un lieu public actif lequel, à terme, pourrait être prolongé vers le centre de Pointe-à-Pitre, mais aussi vers l'Université, pour les modes de transport doux.

A cette même échelle, le Mémorial ACT'e constitue le centre et le cœur du quartier. Une longue esplanade ouverte sur une place publique confirme son statut de monument à l'échelle régionale et internationale, et répond au projet des architectes concepteurs.

Symboliquement, l'histoire du quartier est utilisée comme des fils conducteurs sur l'identité spécifique. Celle-ci repose sur la reconnaissance de la mémoire des lieux. Le projet se propose de revaloriser et de souligner le morne qui y subsiste sur sa frange. Sa présence est amplifiée par la construction d'un ensemble de logements, le «Morne habité» où, dans une végétation abondante, sont nichés des petits immeubles disposés de manière à bénéficier du maximum de vue sur la mer, de part et d'autre d'une voie centrale qui permet d'accéder à la promenade du bord de mer.

La mémoire de l'usine est rappelé par l'exploitation de ses traces, sous la forme d'objets conservés comme des travées du chemin de fer, ou encore la réhabilitation du siège du SIAP valorisé par l'architecture des immeubles qui vont l'entourer.

Darboussier est aussi un quartier fait pour ses habitants, lesquels pourront y vivre dans des situations variées et diversifiées, afin de favoriser la mixité sociale d'une part, et la variété des ambiances d'autre part. Quatre séquences, quatre ambiances différentes sont proposées pour les logements et les commerces :
• une voie urbaine et commerçante, • le «Morne habité», • l'esplanade, • le littoral.

Enfin, le quartier Darboussier doit construire une nouvelle façade de la ville sur la mer. Le bord de mer doit donc bénéficier d'une architecture à la hauteur de cet enjeu, pour assurer une nouvelle image de la ville environnante par la rade pour les grands bateaux de croisière comme pour les plaisanciers. Cette architecture doit compléter et composer avec le MACT'e.

Plan guide





Schéma des circulations

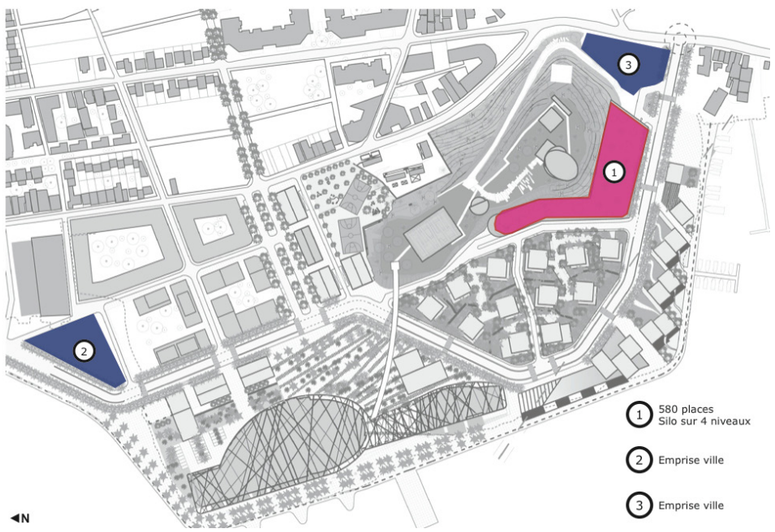

Schéma des implantations parking public

Orientation 10- Maîtrise d'oeuvre urbaine du quartier de Darboussier

La reconversion d'une friche industrielle en un nouveau quartier

Orientations, objectifs, vocation des espaces

La promenade située sur le bord de mer comprend deux séquences

Une première section longe le MACT'e et permet de voir sa façade côté mer. Elle permet aussi au visiteur de s'arrêter, de s'asseoir seul ou en famille, pour regarder la mer et le paysage. Cette section accueille un jardin de sculptures d'art contemporains de grand formats en plein air, quelques emplacements pour des kiosques de vente de boissons et de snacks. Elle est bordée de bancs, et comporte un éclairage nocturne soigné en relation avec les modes d'éclairage choisis pour le MACT'e. Le passage des vélos est matérialisé par un simple changement de sol.

La deuxième section est plus animée, elle comprend des emplacements réservés pour l'accès des lolos et des bancs. Elle accueille les terrasses des restaurants et des cafés installés sous les immeubles en bordure de mer. Ces immeubles comportent un RDC réservé aux restaurants et cafés/commerces et en hauteur des logements et hôtel. L'hôtel comprend une piscine en étage donnant sur la mer. La promenade est accessible aux véhicules de services et de sécurité. La bande de cir- culation des vélos se prolonge jusqu'aux limites Nord et Sud du quartier.



une nouvelle façade de la ville sur la mer

Le mail central

Une esplanade sportive et des terrains de jeux pour la jeunesse, sont proposés sur la rue Raspail, dans la continuité de ceux existants et des espaces sportifs de l'ancienne usine, à destination du quartier de la rue Raspail (la rue des Champions..).
Ces terrains seraient complétés par une place publique ayant vocation à accueillir des pratiques sportives et des activités urbaines (roller, skate, etc..)





Le Morne habité

Le «Morne Habité» est le nouveau secteur résidentiel du quartier. Il comprend une centaine de logements et environ 200 places de stationnements attribués exclusive- ment aux logements. Le «Morne habité» se compose de petits immeubles installés au cœur de jardins luxuriants, où la lumière est filtrée par des plantations nombreuses étagées sur plusieurs hauteurs.

Les limites de propriété sont formées par des haies fleuries surmontant des murets, qui retiennent le terrain en terrasses du point haut à proximité de l'esplanade au point bas vers «la marina». L'arrosage se fait avec l'eau récupérée des toitures dans des réservoirs situés dans les garages au RDC.

Les bâtiments doivent privilégier une ventilation naturelle. Les cages d'escaliers de- vraient être ouvertes pour aménager des courants d'air pour rafraichir l'intérieur des immeubles.
Des loggias doivent protéger les façades exposées au Sud. Idéalement tous les logements devraient être à double orientation pour favoriser la ventilation. Les terrasses devront servir à recueillir l'eau de pluie et des panneaux solaires seront disposés en toiture. La vue sur la mer sera systématiquement recherchée. Les façades seront ombragées par les plantations.



de nouvelles ambiances urbaines



Programme

04

Programme

01 Répartition programmatique générale

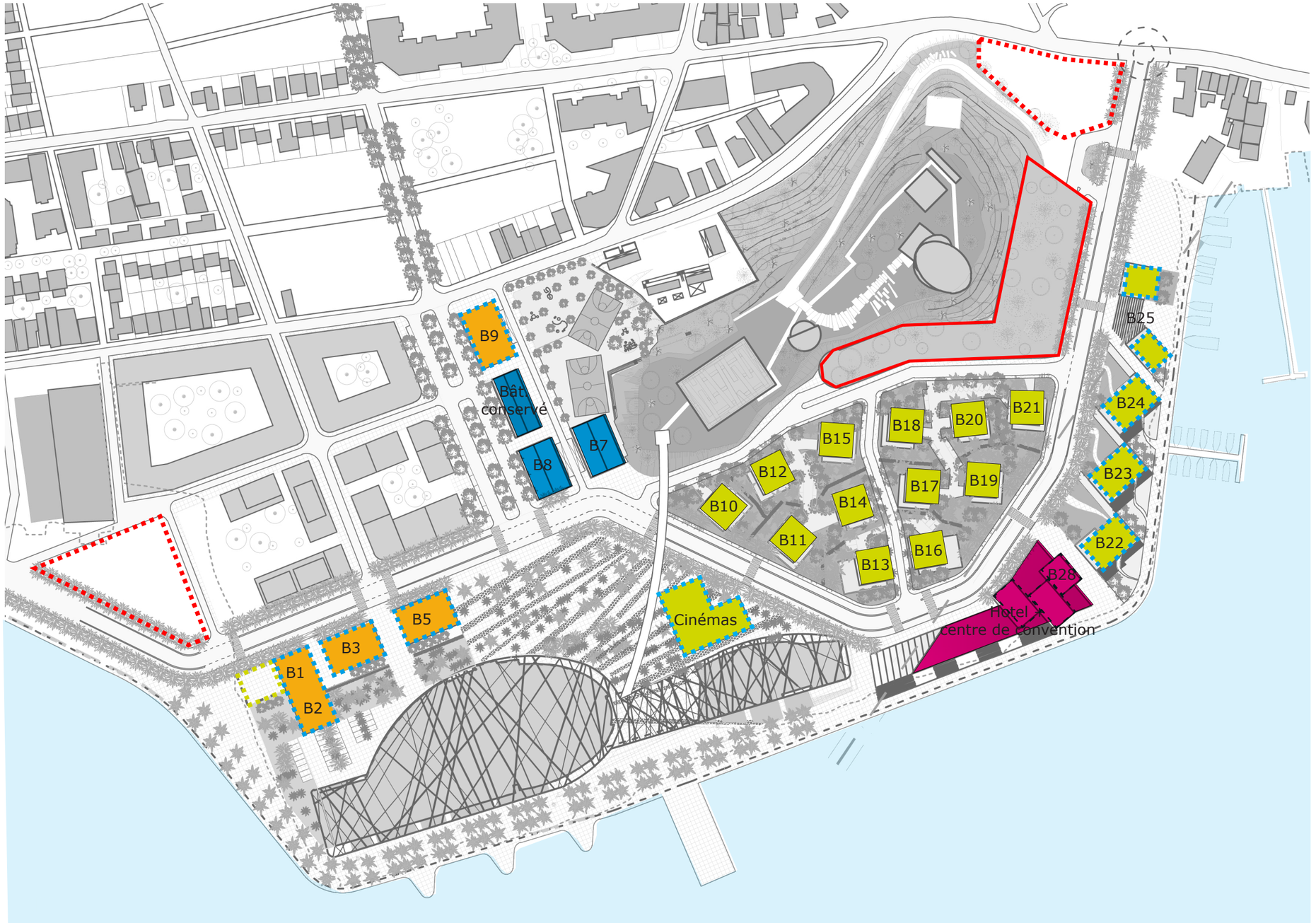



Fouillole

ORIENTATION 11

11 Projet d'aménagement de l'U.A.G

Université Antilles Guyane

Orientation 11 - Projet d'aménagement de l'U.A.G

Université Antilles Guyane

Situation







Introduction

Le campus universitaire s'inscrit autour du morne et de la pointe de Fouillole, occupée initialement par le service des phares et balises de l'Equipement.Ce site s'inscrit au sud du centre ancien de la ville de Pointe-à-Pitre entre la marina de Bas-du-fort et le site de Darboussier, jadis lieu d'activité de l'usine sucrière.

Dans cette portion sud du territoire, de gros projets d'aménagement visent à redonner une cohérence globale aux développements qui s'annoncent avec :

•l'opération de résorption de l'habitat insalubre des quartiers Sud-Est,
•le projet de développement urbain de Darboussier, dont la philosophie est de faire de cette emprise foncière, longtemps confisquée par l'usine, une nouvelle rotule entre le centre ancien et les développements plus récents qui se succèdent au sud ;
•l'extension de l'université ;
•la requalification de la marina.

Le site de Fouillole s'inscrit donc au cœur de ce nouveau développement urbain qui garantit une continuité, une cohérence et une accessibilité des fonctions que porte la ville du Nord au Sud.

Constat et problématique

Face à un vieillissement voire parfois une précarité de ses structures, l'université a entrepris ces dernières années une modernisation et un redéploiement de ses équipements d'abord pour offrir un meilleur confort d'usages aux enseignants et aux étudiants, ensuite répondre aux aspirations de développer certains enseignements dans des domaines nouveaux ou qui se confirment (médecine, STAPS, …).
Cette évolution profite de la libération du foncier occupé par les services des phares et balises.

Le redéploiement des installations universitaires amorcé depuis quelques mois est conçu sur des principes de sécurisation de l'espace et de contrôle de ses accès, tout en favorisant les conditions d'accès et de circulation automobile et piétonne au cœur du campus.

L'aménagement du campus devra intégrer la volonté de la commune de ménager un espace de circulation piétonne en front littoral, conformément :

•au projet de la ville de libérer le littoral pour le rendre accessible sur l'ensemble du linéaire côtier qui de fait devient un nouvel espace de circulation à travers la ville et ses quartiers,
•aux dispositions réglementaires défendues par le Grenelle Environnement et ses trames vertes et bleues.

Objectif

Il s'agit de lui redonner une dimension nouvelle, de mieux l'annoncer dans la ville et de fait de le rendre plus lisible dans un paysage urbain parfois confus dans cette partie sud du territoire communal.

Orientations d'aménagement

- Réflexion à mener sur la sécurité
- Favoriser la fluidité du trafic automobile
- Améliorer qualitativement l'offre de stationnement (suppression des stationnements sauvages, aménagement de stationnement le long du littoral)
- Améliorer les cheminements piétons et proposer des abris en cas de pluies
- Améliorer la signalétique dans et hors du campus
- Valoriser la présence du stade au centre du campus : création de gradins ou d'une tribune
- Question de l'aménagement du littoral avec la ville

Orientations d'aménagement

Le principe d'aménagement est défini comme suit:

Rendre le campus moins perméable, tout en créant des transparences depuis la RD et son front littoral.

Améliorer la visibilité par un traitement des façades plus lisible et attractif, créant un appel à partir de la rue de Carénage.

Ouvrir de nouvelles voies permettant de cheminer entre les mornes et leurs abords qui porte l'essentiel des bâtiments universitaires et le CROUS qui s'ouvre en interface avec la marina.

Structurer le campus à travers une organisation rigoureuse permettant de rendre lisible ses sites et leurs fonctions.

Requalifier l'entrée de l'Université et son interface avec le quartier de Carénage ; donner une vie à l'esplanade centrale en créant des espaces de convivialité, et améliorer son aspect global par un traitement de qualité, de l'éclairage,….

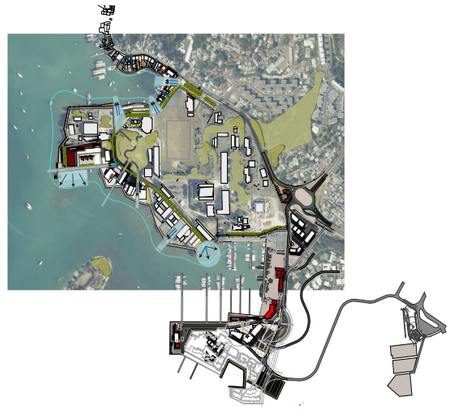

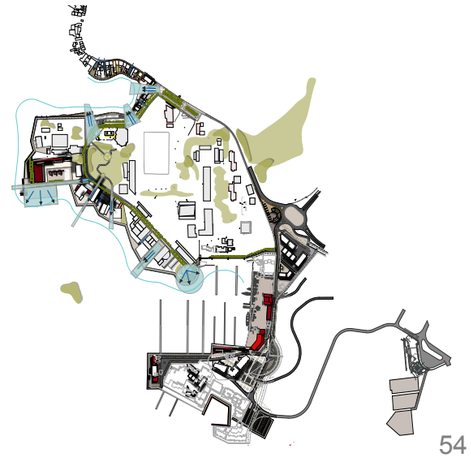

Orientation 11 - Projet d'aménagement de l'U.A.G

Université Antilles Guyane

Les projets de bâtiments

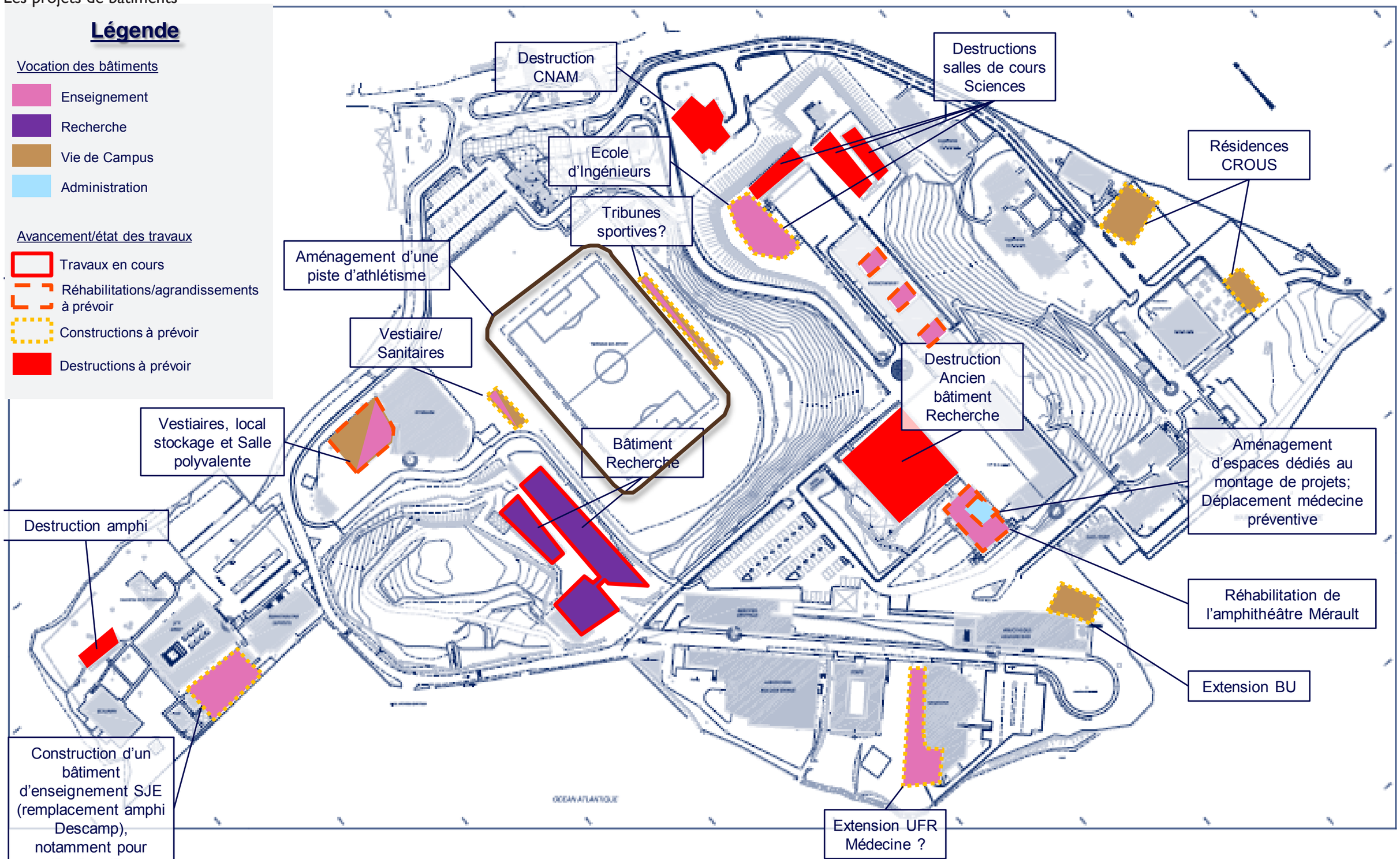

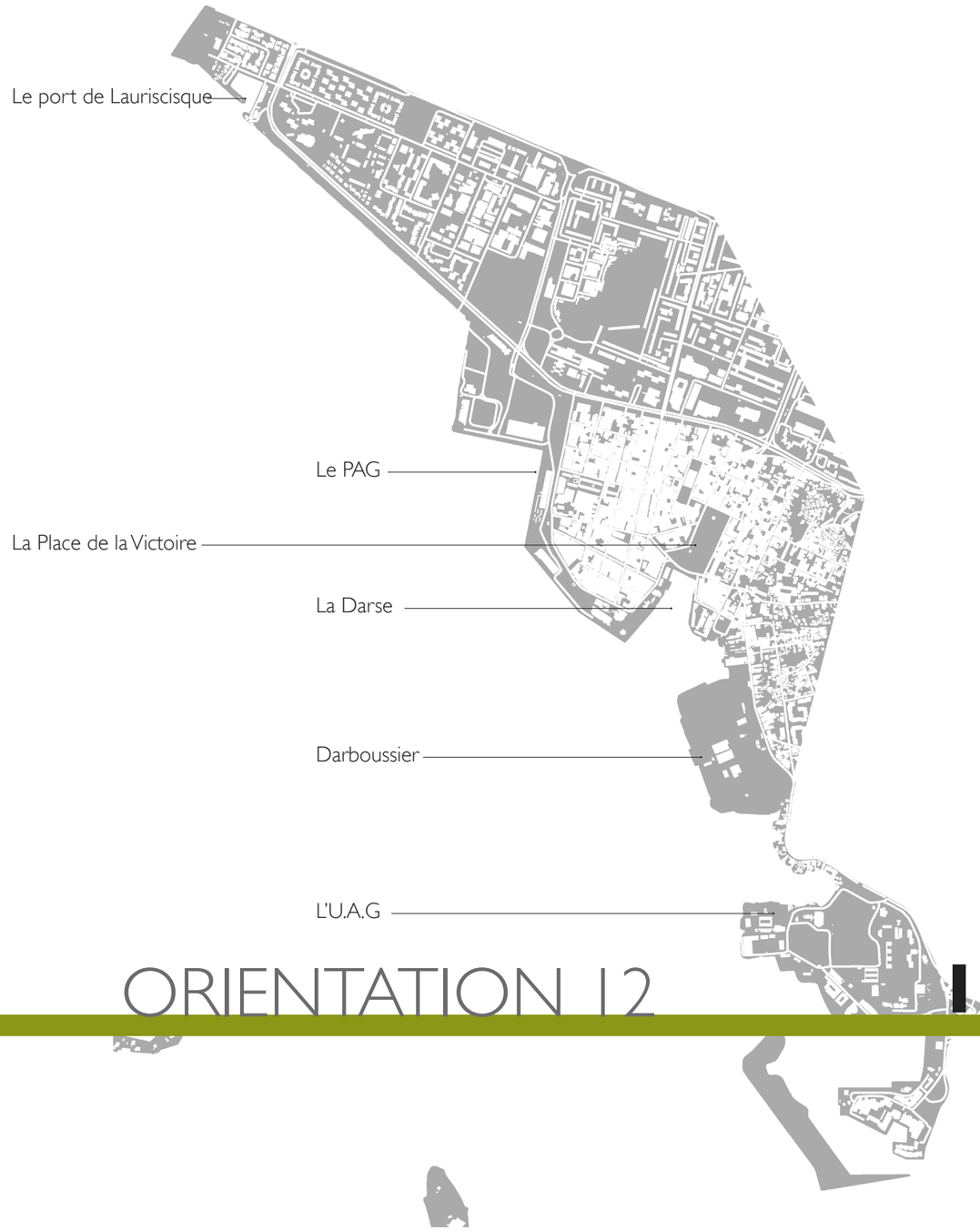

ORIENTATION 12 **12** Transport en Commun en Site Propre

Le Transport en Commun en Site Propre

Réseau T.C.S.P

23 Km

les 10 premiers kilomètres sont prévus en 2017-2019



Orientation 12 - Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P)

Le Transport en Commun en site Propre

- 16,4 km
- 350 M€

